BRUNO-JEAN MARTIN

HISTOIRE DES MOINES DE TAMIÉ ET DE QUELQUES AUTRES

Le Hénaff éditeur Saint-Étienne - 1982 I.S.B.N. 2-86502-027-4

AVANT-PROPOS

« Le premier lieu où l'on rencontre ceux que l'on aime, c'est leur histoire ». Cette phrase de Lacordaire suffirait, s'il en était besoin, à justifier le présent livre, et son titre : « Histoire des moines de Tamié ». Quel serait l'intérêt de parler du lieu, des bâtiments, des possessions du monastère et de leur fluctuation dans l'histoire, en oubliant ceux qui ont habité ici, et ce qu'ils venaient y chercher ?

La tâche, cependant, n'est pas simple. Il est facile d'établir une carte des biens de Tamié, aisé de relever des plans. Mais l'état de la communauté, ses sentiments, son degré de ferveur ou de tiédeur, toutes ces notions trop souvent nous échappent. « La vraie vie est ailleurs ». Peutêtre fuit-elle les historiens ; ne leur laisse-t-elle, pour les consoler, que quelques traces : un livre de comptes, une devise en marge d'un livre, une lettre dont on ignorera à tout jamais la réponse. Faut-il alors rétracter le titre même de cet ouvrage, l'inscrire au catalogue des vaines entreprises, et parler de Tamié en renonçant à tirer de l'ombre ceux qui, au jour le jour, étaient Tamié ?

La phrase de Lacordaire m'encourage ; une rencontre, par-delà le temps, de ceux que l'on aime, voilà bien comment se présente ce livre, et sa genèse.

Il y a bien longtemps que les moines de Tamié s'intéressent à ces frères qui les ont précédés, et qui leur sont à la fois si lointains et si proches. Le premier souci des moines de la Grâce-Dieu qui vinrent restaurer Tamié en 1861 fut de se rattacher au passé ; quatre ans plus tard, l'ouvrage

d'Eugène Burnier faisait redécouvrir à la Savoie le nom de l'abbaye de saint Pierre de Tarentaise.

Dès le début de son abbatiat, en 1923, Dom Alexis Presse se mit à fouiller le passé de son cher Tamié avec choses. l'ardeur au'il mettait en toutes Sur encouragements, l'abbé Garin fit paraître en 1927 une nouvelle « Histoire de Tamié ». L'ouvrage, à vrai dire, recopiait sur [6] bien des points le précédent ; il se révéla vite insuffisant. Moins que la chronologie des abbatiats ou la généalogie des illustres familles, on aurait voulu en savoir davantage sur la vie du monastère et les sentiments de ses habitants... Par chance et aussi parce que Dom Alexis avait un « flair » et des talents tout particuliers pour retrouver les pièces d'archives, beaucoup de documents nouveaux furent, successivement, mis en lumière ; de petites feuilles couvertes d'une minuscule écriture s'ajoutaient à d'autres pour former de volumineux dossiers.

C'est ainsi que pendant cinquante années, le travail patient des archivistes de l'abbaye a préparé le présent ouvrage. Il doit beaucoup aux recherches du P. Anselme Dimier, pour qui rien de cistercien n'était étranger, et à l'inlassable travail du P. Louis La Bonnardière : Des années se rendit, chaque semaine, aux départementales, recopiant minutieusement les documents, se laissant enfermer, avec un quignon de pain, pour travailler encore durant le temps de midi, s'usant les yeux, par économie, derrière d'indescriptibles lunettes... Avec le renouveau de ces dernières années, le besoin d'une histoire tenant compte de toutes les données nouvelles se fit plus pressant : la communauté la souhaitait, les nombreux amis de Tamié, visiteurs ou retraitants, la réclamaient. Le P. Anthelme Arminjon se mit alors à l'ouvrage. C'est à lui que l'on doit non seulement le titre mais encore le « premier jet » de ce livre. En 1979, P. Anthelme étant parti pour le Zaïre, je fus chargé de la révision de son texte. Des circonstances imprévues, des renseignements inédits glanés à la Grande-Trappe et aux Archives Vaticanes ont fait que la simple révision a pris le plus souvent l'allure d'une refonte complète. Mais tel le mauvais maître dont parle l'Évangile, j'ai moissonné là où je n'avais pas semé.

Après les archivistes de l'abbaye, il me faut remercier tous ceux qui, sur tel ou tel point, ont bien mérité de « l'Histoire des moines de Tamié », M. l'abbé Hudry, et, avec lui, tous les historiens savoyards, dont les remarques furent précieuses ; Christian Regat, d'Annecy, qui a admirablement étudié l'abbatiat d'Arsène de Jougla ; le P. Lucien, de la Grande-Trappe, qui m'a communiqué tant de renseignements sur les rapports de Dom de Somont et de Rancé ; le P. Jean Coste, archiviste de la Société de Marie, qui m'a introduit et patiemment guidé dans le dédale des Archives Vaticanes.

J'ai préféré, pour la période récente, passer la plume aux moines de Tamié, témoins directs de cette histoire : le chapitre sur Dom Alexis Presse doit beaucoup au P. André Fracheboud, et celui sur les abbatiats récents jusqu'à Dom François de Sales, au P. Jean-Marie Escot. La communauté s'est chargée elle-même de la rédaction du dernier chapitre : le lecteur ne sera pas étonné que l'on y passe de [7] l'impersonnel au « nous » et se réjouira, au contraire, d'entendre les moines s'expliquer directement sur cette période, si décisive à tous égards.

Cette impressionnante liste de collaborateurs explique pourquoi je tenais à présenter cette histoire comme oeuvre de l'amitié. Elle unit les premiers moines de Tamié à ceux d'aujourd'hui; elle relie tous ceux qui ont contribué à ce livre à tous ceux qui le liront, pour qui le nom de Tamié est évocateur de silence et de paix. Et lorsque l'histoire se tait, la prière - cette autre forme de l'amitié ne peut-elle prendre la place ?

À Tamié, en la fête de la Dédicace de Saint-Jean de Latran, 9 novembre 1981 B.J.M.

TAMIÉ AVANT TAMIÉ

L'histoire des moines de Tamié et de quelques autres s'inaugura en l'an 1132. Sans doute avait-elle commencé bien avant. Elle avait laissé un nom : Tamié, dont il faudrait peut-être expliquer l'origine.

Le mot viendrait du citoyen gallo-romain Tamidius, son ancien propriétaire, pensent les uns¹; d'autres le font venir de deux mots latins signifiants « au milieu » (stans medium)²: peut-être la frontière des deux comtés de Genevois et de Savoie. Mais « au milieu » c'est également un idéal proposé à ses habitants ; la fameuse « discrétion » bénédictine...

Quant aux moines qui allaient occuper ce site, ils avaient déjà derrière eux un long passé. Dès les premiers siècles du Christianisme, il n'avait pas manqué d'hommes et de femmes pour vouloir suivre jusqu'au bout les conseils du Christ : « Si tu veux être parfait... vends tout ce que tu as et suis-moi ». Ainsi ce paysan aisé de la vallée du Nil, Antoine, qui se retira vers 270 dans le désert de la Thébaïde, après avoir entendu cet appel du Seigneur : de nombreux disciples suivirent son

¹ - GROS (Adolphe). *Dictionnaire Etymologique des noms de lieux de la Savoie*, Belley, 1935, p. 548-549.

² - C'était déjà l'opinion de Geoffroy d'Hautecombe. Cf. *Acta Sanctorum*. T. II du mois de mai, col. 322 C. Il va sans dire que c'est une étymologie de fantaisie, comme la plupart de celles que nous devons aux clercs du Moyen-Âge. Geoffroy la cite pour les besoins de sa cause. Mais cela ne veut pas dire qu'elle est sans intérêt.

exemple. Un contemporain, Pacôme, organisa une sorte de vie collective des ascètes du désert : de là, l'institution monastique ne cessa de se répandre dans le monde chrétien.

Tout cet héritage des «Pères » du désert, saint Benoît le recueillit voici 1500 ans.

[9] Né en Ombrie vers 480 et fondateur de l'abbaye du Mont-Cassin, entre Rome et Naples, Benoît eut pour dessein de créer une « école du service du Seigneur » (4). Pour cela il écrivit une Règle, imprégnée d'un idéal de sagesse et de discrétion ; devenu comme une méthode éprouvée pour appliquer l'Évangile à la vie quotidienne, ce vieux texte, toujours jeune, est encore aujourd'hui à la base de la vie monastique occidentale.

Les meilleures institutions, par malheur, se sclérosent. Parce qu'il désirait revenir à la pureté de la vie monastique et à l'observance primitive de la Règle de saint Benoît, loin des commentaires dont on l'avait alourdie, un abbé bénédictin. Robert de Molesme, fonda en 1098 Cîteaux. Cette réforme s'étendit comme un incendie, grâce à un jeune homme venu rejoindre les premiers cisterciens : Bernard. Devenu abbé d'une des premières fondations, Clairvaux, cet homme frêle et maladif imprima de telle sorte sa marque sur son temps que l'on a pu appeler son siècle « le siècle de saint Bernard ». A sa mort, en 1153, il avait fondé soixante-cinq monastères; son oeuvre était immense, son activité politique, capitale. L'Ordre cistercien, si mince à son arrivée, comptait désormais trois cent quarante trois abbayes. S'il n'avait pas été le seul à oeuvrer à cette tâche, il lui avait donné, par son rayonnement, une impulsion telle, qu'il fallait le considérer comme le second fondateur.

L'époque était favorable aux réformateurs monastiques. D'autres formes de vie religieuse avaient vu le jour : la Chartreuse, Grandmont, Fontevrault. Aucune pourtant ne connut le rayonnement, l'étendue, le prestige de la famille cistercienne. C'est dans ce contexte que se place la fondation de Tamié.

.

³ - *Règle de saint Benoît*, prologue.

1

LA FONDATION

Au point de départ...

« Dieu dans sa bonté propageait et gouvernait alors l'ordre cistercien ; Amédée, comte de Maurienne et marquis d'Italie pria Dom Pierre, archevêque de Tarentaise, de chercher dans son comté, pour cet ordre, un lieu de culte » 1.

Ainsi commence la notice de fondation du monastère, le plus ancien document de notre histoire. Il met en scène ses protagonistes : le comte de Savoie Amédée III et l'archevêque Pierre 1^{er} de Tarentaise. Le comte savait bien qu'établir un foyer de vie monastique, c'était prendre : « le chemin le plus direct qui mène à la civilisation »². Quant à l'archevêque, moine, puis abbé de la Ferté en Bourgogne (la première fondation de Cîteaux) il s'était fait connaître dans la région lors de son passage au cours de deux voyages en Italie. « Intercepté » par les habitants de Moûtiers en quête d'évêque, il fut installé en 1124. Si attaché à son ordre qu'il en garda, devenu évêque, l'habit et les coutumes, on comprend qu'il se soit empressé de trouver un lieu pour la nouvelle fondation. Il le découvrit « en un endroit appelé Tamié (*Stamedium*), favorable à l'établissement d'une

Dans la suite nous désignerons cet ouvrage simplement par BURNIER.

¹ - BURNIER (Eugène). *Histoire de l'abbaye de Tamié en Savoie*, Chambéry, 1865, p. 240, document n° 2.

² - BERNARD (Abbé Félix). *L'abbaye de Tamié, ses granges, 1132-1793*, Grenoble, 1967, p. 15.

maison cistercienne »³ c'est-à-dire un vallon suffisamment écarté, et où l'on puisse trouver de l'eau et du bois pour la construction.

La route de Milan à Genève ne passait pas, alors, par le col, mais utilisait le replat, faisant un détour par St-Sigismond, Thénesol, Marthod, Ugine. Contrairement à ce que l'on a souvent dit, il ne [12] semble pas, alors, que Tamié ait été fondé pour servir d'étape sur un chemin fréquenté. Un lieu « apte à l'établissement d'une maison cistercienne » ne pouvait être, à une date si proche des origines de l'ordre, qu'un site isolé. Mais cet isolement dura peu : cinquante ans après la fondation, Geoffroy d'Hautecombe trouvait l'emplacement mal choisi, sur un passage fréquenté⁴. L'existence de l'abbaye, la sécurité qu'elle apportait, avaient suffi pour que se développe la route du col. Ainsi, dans ce site contradictoire, s'inscrivait déjà le destin de Tamié, à l'écart sur la montagne, et pourtant sur la route des hommes.

L'archevêque Pierre demanda aux seigneurs du lieu - les vassaux du comte et ses propres diocésains - l'autorisation de s'établir sur ces terres en friche; l'abbaye de Bonnevaux, en Dauphiné, fournirait une petite colonie de religieux, moines de choeur et frères convers, et la vie monastique pourrait commencer. Tout ce beau monde fut convoqué pour le 16 février 1132, et c'est ce dont témoigne la notice de fondation.

« L'an 1132 de l'Incarnation du Seigneur, par la grâce de Dieu et son immense bonté, monseigneur Pierre archevêque de Tarentaise avisa dans son diocèse un endroit appelé Tamié et qui lui parut propre à l'établissement de moines cisterciens. Il en demanda la cession à ses propriétaires, Pierre, Guillaume et Aymard de Chevron... ensuite il [13] convoqua là Dom Jean, abbé de Bonnevaux en Dauphiné, et les trois frères de Chevron : Pierre et son épouse, Guillaume, son épouse et leur fils Guillaume... donnèrent à Dieu, à sainte

³ - Locum quemdam qui dicitur Stamedium, aptum ad cisterciensem ordinem instituendum. Gallia Christiana, T. XII, col. 379, instrumenta. BURNIER, p. 239.

⁴ - Acta Sanctorum, Mai, T. II, col. 322 C.

Marie, à Jean abbé de Bonnevaux et aux frères qui y serviraient Dieu... tout ce qu'ils possédaient à Tamié. »⁵.

Comme l'écrivait le P. Dimier, c'est « une assemblée de saints qui présida à l'installation des moines. »⁶. Saint Pierre 1er de Tarentaise, saint Jean abbé de Bonnevaux puis évêque de Valence, saint Amédée de Clermont, seigneur d'Hauterives, qui mourut moine de Bonnevaux, et le dernier témoin de la liste, F. Pierre, qui resta à la tête de la nouvelle maison, premier abbé de Tamié et futur archevêque de Tarentaise.

Saint Pierre de Tarentaise

L'abbé fondateur mérite que l'on s'attarde un peu sur lui. Il était né en 1102, sans doute à St-Maurice-l'Exil, près de Vienne. A 20 ans, il entrait à l'abbaye toute proche de Bonnevaux. Sous la conduite de l'abbé Jean il se forma à la vie cistercienne, jusqu'au jour où il fut désigné pour prendre la tête de l'essaim de frères qui partaient fonder Tamié... De l'abbaye de Bonnevaux, témoin des premières années de vie monastique de Pierre de Tarentaise, il ne reste pas pierre sur pierre, hormis une grande croix, et l'inscription:

«Ici fût Bonnevaux, la mère des saints... ».

On imagine sans peine les travaux et les soucis de la fondation et de la construction de Tamié. Tout était à faire. Cependant l'archevêque et le comte n'oubliaient pas l'abbaye dans leurs libéralités. Elles permirent de faire face aux besoins les plus pressants et de constituer les premiers domaines, - les granges - que les frères pouvaient exploiter. Et voila notre abbé, «par monts et par vaux », partant visiter ses frères au travail... « Il se rendait à pied jusque dans les cabanes les plus éloignées, et grimpait à quatre pattes jusqu'aux plus lointains alpages »⁷, nous dit naïvement son

⁵ - Gallia Christiana, loc. cit.; BURNIER, p. 239.

⁶ - DIMIER (Anselme). Saint Pierre de Tarentaise, essai historique, Ligugé, 1935, p. 35.

⁷ - Pedes ivit ad longius posita tuguriola fratrum, et ad remotos in alpibus reptitabat aggelos. *Acta Sanctorum*, Mai, T. II, col. 322 D.

biographe et ami, Geoffroy d'Hautecombe. Cependant, pendant les dix années que notre saint Pierre passa à Tamié, sa vie fut d'abord la vie du moine, vie de solitude et de prière; Geoffroy rapporte que pendant que la communauté reposait, Pierre avait coutume de passer la nuit en oraison, au chevet de l'église, sur le petit tertre qui a conservé le nom de « crêt St-Pierre ».

C'est au cours de ces années que se plaça peut-être la visite de saint Bernard à Tamié, sans doute au cours d'un voyage en Italie, en 1135. Un petit oratoire, au sommet du col, marquerait le souvenir de la rencontre des deux saints.

Saint Bernard ne fut pas le seul voyageur. Tant d'hospitalité, tant d'activité charitable firent remarquer le saint abbé, de sorte que, le [14] siège de Tarentaise étant devenu vacant, l'on pensa naturellement à lui comme archevêque. Il fallut faire violence à son humilité ; le peuple et le clergé de Tarentaise le réquisitionnèrent, « l'angarièrent », nous dit Geoffroy⁸. Il accepta enfin. Ne pouvait-il pas garder le meilleur de la vie du moine, l'amour de Dieu et des pauvres, la «passion de l'Église »... Et puis il restait tout près de Tamié : c'est lui qui procéda, le 20 octobre 1150, à la dédicace de l'église : la construction avait duré 18 ans.

Son épiscopat, comme son abbatiat, pourrait se résumer en trois mots : simplicité, charité, paix. Le chroniqueur cistercien Hélinand de Froidmont ne prétendait-il pas transmettre l'essentiel de la vie de notre évêque en écrivant : « De 1102 à 1174, sous le comte Amédée, vécut saint Pierre qui aima les pauvres et partagea avec eux son pain » De fait, cette simplicité avec les petits, cette grande charité envers les pauvres sont les traits caractéristiques de notre saint. Geoffroy d'Hautecombe rapporte que sur la route de Rome qu'ils parcouraient ensemble, Pierre partageait si largement avec les pauvres de rencontre le contenu de sa musette, qu'une fois celle-ci vide, il prélevait encore sur la portion de

⁸ - Angariatus... manualiter assignatus. Cf. RIGUET (chanoine Henri). *Printemps en chrétienté*, Tamié, 1967, p. 26.

⁹ - MIGNE, *Patrologia Latina*, T. CCXII, col. 1022.

son compagnon de voyage, qui n'osait refuser, sans trouver toujours la chose à son goût !

Une rue de Moûtiers porte encore le nom d'une institution charitable - le Pain de Mai - qu'il fonda sur ses revenus d'archevêque ; il s'agissait d'une distribution de soupe à tout venant, faite les vingt-huit premiers jours du mois de mai, au moment de la difficile soudure entre la récolte passée souvent épuisée, et la nouvelle encore à venir.

Quant à son oeuvre de paix, toute la chronologie de son épiscopat est l'énumération de ses missions pacifiques. D'abord entre le Pape Alexandre III et l'empereur d'Allemagne Frédéric 1er Barberousse, qui, pour régner plus sûrement à Rome, y avait placé un antipape, Victor IV. Sur ce point. Pierre travailla activement à rallier la chrétienté au pape légitime. Si grand était son ascendant que l'empereur n'osa sévir contre lui : « Si je malmène les hommes, disait-il, ils le méritent : mais comment faire la guerre à Dieu ? » Un jour, en tournée de propagande pour cette juste cause, Pierre s'arrêta chez les moines de Bithaine en Franche-Comté. Pour le contrer, l'archevêque de Besancon, Herbert, partisan de l'empereur et de l'antipape, s'annonca lui aussi. Craignant pour la paix de son « Béthanie » (dont Bithaine est le nom déformé) l'abbé de ce monastère tenta d'éloigner Pierre, qui, amusé, feignit de croire que c'est la place qui lui manquerait : « un tout petit coin me suffira » 10.

Pierre apaisa encore par-ci par-là bien d'autres querelles mineures ; ainsi entre moines et chanoines en litige sur le droit de pêcher les truites du lac de Joux : les chanoines furent autorisés à [15] pêcher au filet un jour et une nuit par semaine, et à la ligne tant qu'ils voudraient...¹¹.

Ce sont deux saints cependant que Pierre eut le plus de mal à mettre d'accord : le Bx Humbert, comte de Savoie, avec l'évêque de Belley saint Anthelme.

Notons enfin ses efforts pour réformer le clergé de son diocèse et les chanoines de son chapitre! Nous en trouvons

¹⁰ - Angulus nobis quantuluscumque sufficiet. Acta Sanctorum, Mai, T. II, col. 327 E.

¹¹ - DIMIER, op. cit., p. 65.

l'expression dans le seul écrit qui nous soit resté du saint, le partage des biens entre l'archevêque et le chapitre, qui est presque son testament (il fut rédigé quatre ans avant sa mort).

« Dès que, malgré mon indignité, je fus mis en possession du siège de Tarentaise, j'ai longuement, intensément réfléchi en moi-même, cherchant comment instituer dans cette église de Tarentaise un clergé selon l'idéal de la primitive église dont il est écrit : la foule des croyants n'avait qu'un coeur et qu'une âme, et personne n'appelait quoique ce soit son bien propre ; mais tout leur était commun et l'on partageait selon les besoins... »¹².

Après avoir été envoyé par le Pape en Normandie, pour tenter de réconcilier roi de France et roi d'Angleterre, ses forces le trahirent au cours d'une dernière mission : Pierre mourut chez les cisterciens de [16] Bellevaux en Franche-Comté, le 14 septembre 1174, « gardant comme en toutes circonstances le sourire » ¹³. Il eut encore la force d'en faire la grâce aux moines qui l'entouraient dans son agonie.

... et quelques autres

La personnalité du premier abbé ne doit pas nous faire oublier ses compagnons... Les chartes nous livrent les noms de quelques-uns de ces moines :

F. Jean, déjà prieur à Bonnevaux, et qui garda ses fonctions à Tamié ; les frères Audemar et Guitfred, témoins de la fondation ; F. André, qui suivit saint Pierre à Moûtiers. Parlons aussi de F. Amédée d'Hauterives : grand seigneur dauphinois, cousin de l'empereur d'Allemagne, humble frère convers. Spécialiste des fondations, (il participa à celles de Mazan en Vivarais, de Montpeyroux en Auvergne, de Léoncel près de Valence), il défrichait, plantait jardins, vergers, acquérait d'autres champs... puis craignant d'être

¹² - Gallia Christiana, T. XII, col. 383, Instrumenta. Le texte est édité aussi dans BESSON, Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste, Maurienne, Moutiers 1871, preuve 32, p. 353.

¹³ - Walter Mapp, *De nugis curialum*, dist. Ila, cap. III. In *Anecdota Oxoniensa*, Medieval and modern series, part XIV, Oxford, 1914, p. 65.

considéré comme le fondateur et de recevoir ainsi sa récompense, il retournait, l'âme en joie, à son monastère de Bonnevaux¹⁴.

Citons pour terminer le propre successeur de saint Pierre à la tête de Tamié, le bienheureux Bernard de Maurienne, qui après un abbatiat de cinq années (1141-1146) connut la même mésaventure : Il fut élu évêque de St-Jean-de-Maurienne, où il mourut le 15 avril 1156. Geoffroy d'Hautecombe rapporte de lui cette anecdote : Le bienheureux Bernard s'était rendu au Betton, monastère de cisterciennes de son diocèse, que gouvernait alors la propre mère de saint Pierre de Tarentaise, entrée en religion à la suite de son fils. Celle-ci se confessa à l'évêque et recut de lui cette pénitence : demander à son fils une copie des Commentaires de saint Augustin sur les psaumes, manuscrit que saint Pierre avait fait exécuter autrefois. A la première visite de l'archevêgue de Tarentaise. sa mère lui demanda aussitôt « Mon fils, est-on tenu d'accomplir la pénitence sacramentelle ?» « Naturellement! », répondit-il. « Alors aie pitié de l'âme de ta mère à qui l'on a imposé la pénitence que voilà... ». Le commentaire sur les Psaumes passa au Betton, où on le conserva pendant longtemps, jalousement, en mémoire du saint 15.

_

¹⁴ - DIMIER (Anselme), *Saint Amédée de Bonnevaux*, Bourgoin-Jailleux, 1968.

¹⁵ - Acta Sanctorum. Mai, T. II, col. 326 E.

2

LA VIE AUX ORIGINES

Un pacte de Charité.

« Ainsi que l'affirme saint Luc, la multitude des croyants n'était qu'un coeur et qu'une âme ; personne ne disait être sien ce qui lui appartenait, mais on mettait tout en commun... Ce n'est pas seulement à Jérusalem que florissait cette divine école de la primitive Église ; elle florissait aussi à Antioche, sous la conduite de Paul et de

Barnabé ; et c'est là que les disciples pour la première fois reçurent le "nom de Chrétiens" ... Il est manifeste que le nom, la vie, et la discipline des moines remontent à ces premiers temps... »¹.

Lorsqu'à la fin du XII^e siècle les cisterciens voulurent retracer leur histoire, qui n'en était, pourtant, qu'à son tout début, ils le firent en se rattachant à l'idéal de la primitive Église, ainsi qu'en témoigne le passage ci-dessus de l'Exorde de Cîteaux. C'est le même idéal, nous l'avons vu, qui habitait Pierre de Tarentaise cherchant à réformer le clergé de son diocèse.

Cette « divine école de la primitive Église », les premiers cisterciens pensaient qu'il n'y avait pas de façon meilleure de la faire revivre qu'en suivant la Règle de saint Benoît «dans

¹ - Exordium magnum cisterciense ; édition Bruno GRIESSER, éd. Cisterciennes, Rome, 1961. Chapitre II, p. 49 : « Quod a primitiva ec

Cisterciennes, Rome, 1961. Chapitre II, p. 49: « Quod a primitiva ecclesia communis vitae traditio coeperit et quod hinc monasticae religionis institutio principium sumpserit ».

sa pure et simple intégrité »². Il ne faut pas entendre par là que les moines de la tradition bénédictine antérieure - en France, ceux de Cluny - vivaient fondamentalement autre chose : mais, avec le temps, ils avaient introduit une multitude de traditions surannées et extrêmement disparates. Alors, aux usages et aux interprétations de Cluny, les nouveaux moines préféraient les usages et les interprétations plus [18] simples, plus strictes, laissées par leurs « Pères fondateurs », Robert de Molesme et ses successeurs à la tête de Cîteaux : les abbés Albéric (ou Aubry) et Etienne Harding.

Parce qu'ils étaient vêtus de laine non teinte, par simplicité, on appela les premiers cisterciens « moines blancs », pour les distinguer des clunisiens, vêtus de noir. Au demeurant, même si des querelles opposaient les deux ordres, la même tradition spirituelle les unissait.

« Ni vous ni moi ne sommes seuls, mais nous sommes l'Église, si nous savons conserver l'unité de l'Esprit par le lien de la paix, écrivait Bernard. Lorsque je suis rentré à Cîteaux, ma conduite ne comportait aucun blâme envers Cluny, dont je connais les mérites. Simplement, parce que j'étais un homme faible devant le péché, l'hygiène de mon âme exigeait une nourriture plus forte... ».

Plusieurs traits fondamentaux de la réforme cistercienne furent l'oeuvre de l'abbé Albéric : pauvreté poussée aussi loin que possible, remise en honneur du travail manuel.

Etienne Harding, de son côté, fut l'auteur de la pièce essentielle de la législation cistercienne, celle qui fondait véritablement un *Ordre* : la *Charte de Charité*.

«Par le présent décret les frères, soucieux de prévenir tout naufrage de la paix entre eux-mêmes, ont mis au clair et expliqué pour eux comme pour ceux qui viendront après, de quelle façon ou plutôt par quel effet de charité leurs moines, séparés selon le corps parce que leurs abbayes se trouvent dans des régions différentes du monde, pouvaient cependant rester indissolublement unis quant à l'âme »³.

_

² - Exordium magnum..., XII, p. 64 de l'éd. GRIESSER.

³ - Carta Caritatis, in CANIVEZ (J.M.), Statuta capitulorum generalium ordinis cisterciensis, Louvain, 1933, T. I, p. XXVI. - Nous désignerons désormais cet ouvrage simplement par CANIVEZ - Exordium magnum.... XII, p. 64.

Cette charte mettait en place deux points fondamentaux, encore en usage de nos jours : le principe de la « Visite Régulière » et l'institution du « Chapitre Général ». Par la visite régulière, chaque monastère restait en lien avec le monastère qui l'avait fondé (Bonnevaux pour Tamié) ; chaque année, l'abbé de la maison fondatrice venait contrôler la régularité de la vie dans les fondations. Tous les abbés cisterciens s'assemblaient annuellement, à Cîteaux même, pour le chapitre général : celui-ci assurait entre les abbayes une intense circulation de vie, un esprit de famille, des échanges de tous ordres ; au besoin, corrigeait les abus.

C'est ainsi que sur la remarque de l'abbé de Bonnevaux, Hugues, le chapitre général de 1190 condamna l'abbé de Tamié, Pierre de St-Genis, à rester 40 jours hors de sa stalle et à 6 jours de pénitence dont un au pain et à l'eau - pour avoir laissé vendre du vin au détail (littéralement, «à la cruche ») dans un domaine de l'abbaye, et pour avoir prêté un moine à l'archevêque Aymon de Tarentaise, « le livrant ainsi aux affaires du siècle »⁴.

[19] Oeuvre de Dieu et accueil des hommes

L'institution du chapitre général maintenait dans tout l'Ordre une unité de pratique et d'observance qui nous permet de nous représenter avec assez de précision la vie dans une abbaye telle que Tamié, même si les documents précis concernant le quotidien de celle-ci font parfois défaut.

Les bâtiments primitifs de l'abbaye de Tamié étaient situés un peu en contrebas, au Nord des bâtiments actuels ; les matériaux anciens ayant été réutilisés pour la reconstitution, il ne reste guère du premier monastère que les fondations, qu'ont fait apparaître des fouilles commencées en 1926.

On reconnaît facilement l'église, au plan très simple, suivant l'usage cistercien ; l'abside est en demi-cercle, au lieu du chevet plat le plus souvent adopté, par simplicité, dans les églises de l'ordre. Voilà donc le lieu dans lequel «ne

_

⁴ - CANIVEZ, T. I, 1190/36, p, 125.

préférant rien à l'oeuvre de Dieu »⁵, les premiers moines de Tamié se retrouvaient pour la prière liturgique, l'Office Divin.

Dès avant le jour, l'office de Vigiles, ou Matines, rassemblait la communauté ; au lever du soleil, les prières de Laudes et de Prime étaient suivies de la lecture du martyrologe et d'un chapitre de la Règle, lecture qui donna son nom - chapitre - à la salle où elle avait lieu. La matinée était coupée par l'office de Tierce, et ceux de Sexte et de None encadraient la pause de midi. Le soir venu, Vêpres et Complies réunissaient une dernière fois la communauté, avant le repos de la nuit. A l'exception de Prime, ces mêmes offices rythment encore, de nos jours, la prière des monastères.

Les jours ordinaires, la célébration de la messe avait lieu après Prime en hiver ou après Tierce en été. Les dimanches et fêtes, une première messe, où l'on communiait, était célébrée après Prime, et une seconde était chantée après Tierce. Les décisions du chapitre général prescrivaient des ornements les plus simples possibles : des chasubles de laine, ni tapis, ni fleurs, deux chandeliers. « Pour les cisterciens, la fête se fait au choeur, mais surtout dans le coeur »⁶.

Les fouilles ont mis à jour, au nord de la chapelle, les soubassements de la salle du chapitre. Là se réunissaient les moines ; là se traitaient les affaires du monastère, là l'abbé commentait la Règle de saint Benoît, dont il avait un exemplaire, sur un pupitre, en face de lui. Cette salle était le lieu ordinaire de la sépulture des abbés.

Des autres bâtiments, on ne décèle qu'un plan indistinct. D'après la disposition traditionnelle des monastères de l'ordre de Cîteaux, on trouvait après le chapitre : le parloir, la salle des moines (la salle de lecture) - et sans doute, audessus, le dortoir, communiquant parfois directement avec l'église. Une petite pièce souvent attenante à la salle des moines devait être bien utile à Tamié : le chauffoir, seule pièce du [20] monastère où, en principe, l'on entretenait un

.

⁵ - Règle de saint Benoît, c. XLIII.

⁶ - VERNET (Placide), La messe à Cîteaux, in Liturgie, C.F.C., 1980, n° 32.

feu continuellement. « On venait y graisser ses chaussures, le moine-barbier y faisait la tonsure des frères, les copistes l'utilisaient pour réchauffer leur encre » (7). Ces copistes, nous les voyons justement intervenir en 1164. L'abbé Bertrand de Morimondo (dans le Milanais) demande à son homologue de Tamié, Pierre d'Avallon, deux moines experts en calligraphie, pour un an. Trente-deux ans après l'installation, les copistes de Tamié faisaient déjà école. Mais n'avons-nous pas vu les abbés Pierre de Tarentaise et Bernard de Maurienne se montrer amis des livres ? Ces livres, que leur rareté rend précieux, sont rangés le plus souvent dans une petite pièce, parfois une simple niche du cloître : l'armarium ; les moines peuvent les prendre pour les moments de « lectio divina », lectures prévues par la Règle pour la nourriture spirituelle de chacun.

Restent, pour terminer notre visite, les bâtiments d'exploitation du monastère ; nous y reviendrons ; et puis, surtout, à Tamié, l'hôtellerie, les bâtiments réservés à l'accueil des visiteurs, des pèlerins et des voyageurs. Activité si importante à Tamié sinon à l'origine, du moins très rapidement qu'en 1191 le comte de Genève déclarera « Les religieux de Tamié et toutes leurs granges seront exemptés de tout impôt dans notre comté, mais ce n'est qu'en tant que l'Ordre cistercien a décrété de donner par esprit de charité, et a coutume de donner, l'hospitalité aux voyageurs »⁹.

« Où trouver un si grand prodige, écrivait saint Bernard, quand un si grand nombre de jeunes gens, un si grand nombre d'adolescents, un si grand nombre d'hommes d'origine illustre, vous tous enfin que je vois là, vous vous considérez comme prisonniers dans une prison aux portes ouvertes, sans chaînes aucunes, retenus seulement par la crainte de Dieu... Quel échange avantageux, mes très chers frères! En délaissant tous les biens que vous pouviez avoir dans le monde, vous avez mérité de devenir le bien personnel de l'auteur du monde, et lui-même s'est fait votre propriété bien

 $^{^7}$ - COCHERIL (Maur), « Les cisterciens », in « Les ordres religieux, la vie et l'art », T i , Flammarion, 1979, p. 375.

⁸ - Règle de saint Benoît, c. XLVIII.

⁹ - BERNARD (Félix), op. cit. p. 21.

à vous, puisque, nous en sommes certains, il est la part d'héritage de ceux qui sont à lui 10 .

Les travaux et les jours.

« Qu'ils sachent donc qu'ils seront vraiment moines lorsqu'ils vivront du travail de leurs mains»¹¹ (11). Cette petite phrase de la Règle de saint Benoît n'avait pas échappé aux réformateurs cisterciens. On les vit donc labourer la terre « de leurs mains », au lieu de vivre de dîmes et de dons, comme les «moines noirs » le faisaient depuis cinq siècles. Les frères partaient, aux champs ou dans les bois, en silence, l'outil sur l'épaule, le scapulaire de laine sombre au vent.

L'été, le travail se répartissait entre le matin, depuis le chapitre [22] jusqu'à Tierce (6 h 30 - 8 h 30) et l'après-midi, de la fin de la sieste à None (13 h - 15 h). Au moment des moissons, on pouvait même travailler depuis la messe du matin jusqu'au coucher du soleil ; les offices étaient alors récités sur place, au milieu des champs. L'hiver, en période de jeûne, le travail était à la suite, depuis le chapitre jusqu'à l'heure de l'unique repas (environ de 9 h à 13 h). L'abbé Albéric avait décidé que les moines qui chantaient au choeur, alors presque toujours prêtres, pourraient se faire aider par des frères laïcs, non instruits, appelés « convers ». Leur prière était le travail, et ils l'alternaient avec la récitation des 150 « Pater » de leur office.

Un monastère n'avait pas toujours à proximité tout ce qui lui était nécessaire pour vivre en circuit fermé : bois, pacages, vignobles, terres arables et labourables ; aussi chaque monastère s'assurait de la possession de domaines parfois éloignés, les granges (du latin *grangiae* : exploitation agricole). Ce sont elles qu'allaient exploiter les convers, sous la direction d'un maître de grange ; s'il le fallait, on embauchait même des ouvriers.

¹⁰ - La dédicace des églises, sermons de saint Bernard traduits par les moines de Tamié, Lyon, 1943, p. 14-15.

¹¹ - Règle de saint Benoît, XLVIII.

A Tamié, la rigueur de l'hiver et les nécessités de l'accueil demandèrent, dès l'origine, des terres meilleures, sous des cieux plus cléments, pour subvenir aux besoins des vovageurs et de la communauté. Aux abords immédiats du monastère, à Sevthenex, Faverges, Plancherine, Tournon, Mercury, on se préoccupa de fonder des domaines productifs¹²: les premières donations en témoignent. Le jour même de la fondation, le monastère recevait, du seigneur du lieu, la grange de Bréda, sous Avallon. Dans l'année, Pierre 1^{er}, archevêque de Tarentaise, « sous l'inspiration de Dieu se rendit avec quelques frères auprès du comte Amédée de Genève, lui demandant pour le salut de son âme et de celles de ses ancêtres sa propriété de Bellocey (sur le plateau des Glières) pour les frères du mont-Tamié. Bien que ce domaine lui fût très cher, il le donna avec joie, pour l'amour du Christ »¹³. Moins de dix ans après, le comte de Savoie, Amédée, donne à Montmeillerat (en face de Montmélian) une vigne et son cellier. « Toutes ces largesses n'allaient pas sans indication du prix payé en contrepartie », observe Félix Bernard. Les terrains donnés n'étaient pas toujours les meilleurs; qui se trouvaient déjà occupés et exploités. Les concessions ressemblaient parfois à des contrats de travail, à des programmes de travaux publics : il s'agit, à Mercury, de protéger les rives du « terrible Chiriac » ; de domestiquer, à Montailleur, le « torrent de la gorge des Pères » (il a gardé leur nom!), à Cruet celui de la Crousaz, à Arbin, les sources de Fontaniaux. La métamorphose des terrains se traduit parfois par un nom nouveau : la terre des Fougères devint Pontcharra, c'est-à-dire « le pont-aux-chars-de-blé » ; Montmeillerat, le mont amélioré, fut le nom nouveau du site appelé jusque là Reculat¹⁴.

[23] Avec le temps, les laboureurs de la première heure, défricheurs de terres incultes, ingénieurs des eaux, devinrent

-

^{12 -} Pour tout ce qui concerne les granges de Tamié, on se reportera avec intérêt à l'ouvrage déjà cité de l'abbé Bernard, «Les granges de Tamié ». Nous y renvoyons le lecteur.

 $^{^{13}}$ - BURNIER, p. 240, preuves, n° 2.

¹⁴ - GARIN (Joseph), *Histoire de l'abbaye de Tamié*, Chambéry, 1927, p. 81. Nous désignerons désormais cet ouvrage par la seule mention : GARIN,

grands propriétaires. Toujours très bien administrée, la propriété foncière cistercienne se distinguait par une heureuse concentration ; les « moines blancs », disait-on, excellaient à arrondir leur patrimoine. Mettant en valeur rationnellement son domaine, une abbaye ne pouvait que prospérer. Si, plus tard, on reprocha aux monastères leur richesse - germe de décadence - ces richesses n'étaient que le fruit d'une sage exploitation par des moines qui, vivant pauvrement, ne pouvaient faire autrement que d'économiser. Paradoxe qu'au demeurant, l'immense charité des monastères faisait mieux accepter 15.

« En l'ordre blanc il y a grand bien », écrivait Guyot de Provins, pourtant peu tendre à l'égard de ces moines qui projettent de conquérir «tout le terrain que l'on voit de leur abbaye » ¹⁶. Il va de soi que les immenses domaines, et, peut-être plus encore, la clairvoyance de l'exploitation des cisterciens (une politique de remembrements avant la lettre) pouvaient inspirer bien des jalousies.

[24] Le domaine de Tamié.

Examinons maintenant le domaine de Tamié. On trouvait au pied de l'abbaye les fermes de La Cassine et du Pommarey (un ancien verger, comme l'indique son nom); en direction du col, les granges de Martignon et de Malapalud où étaient parqués les troupeaux qui, l'été, « profitaient », non sans rivalités, dans les montagnes de l'Est: l'Aulps du Four, le Drison, la Bouchasse, Orgeval, qui comprenait maison, bergerie, et pèlerinage... Au Nord, on rencontrait la « vallée industrielle » du Bard, aux nombreux artifices: moulins, « reisses » (scieries), battoirs, foulons. De l'autre côté du col.

-

¹⁵ - COCHERIL, op. cit., p. 387.

¹⁶ - Guyot de Provins, *La grande Bible*, éd. LECOY, Paris, 1939. La grande Bible de Guyot est un écrit satirique composé vers 1202-1210; jongleur converti, Guyot avait été moine à Cluny, après avoir passé quatre mois à Clairvaux. - Pour ce qui est de la propriété foncière de l'ordre, on disait que les abbés cisterciens du Nord de l'Europe, quand ils se rendaient au chapitre général, pouvaient atteindre Cîteaux sans n'avoir jamais fait halte en dehors du domaine cistercien.

le voyageur tombait sur la maison forte de Plancherine, village dont l'abbé était seigneur temporel ; proche de Tournon, l'abbaye possédait les granges de Mercury, Gilly, l'Hôpital-sous-Conflans, les deux granges de Montailleur. En Haut-Grésivaudan l'Isère traversait un véritable « archipel monastique » : les granges de Montmeillerat à Sainte-Hélène, de Servette à Chapareillan, de Clarfay près d'Allevard.

Les cessions de ces domaines étaient faites en famille : en 1238 « Bonne fille de Cernon et Jean Rolland son mari cèdent à l'abbaye... » « André de Crolles et son fils Pierre donnent à F. Jacques, convers de Tamié et maître de la grange d'Avallon... ».

Plus à l'ouest, en Bugey Savoyard, entre le lac d'Aiguebellette, le Rhône et son affluent, le Guiers, Tamié eut très tôt des possessions. En 1145, treize ans seulement après la fondation, une bulle du Pape Eugène III (un cistercien) enjoignait aux évêques de Maurienne, Genève et Bellev de faire rendre justice aux moines pour leurs terres situées à Pont-de-Beauvoisin. Plus tard, on compta les granges de Ste-Catherine-d'Evresol à La Bridoire, et, limitrophe, la maison forte de Lorden à Verel-de-Montbel. L'abbé y avait droit de justice, et y percevait la moitié des amendes! Il est vrai qu'il devait, en contrepartie, pourvoir à l'entretien du curé. Les granges du duché de Genevois s'égrènent autour du lac d'Annecy : Loverchy, Seynod, La Césière près d'Argonney, Malaz-en-Saconges, Veyrier, les Chosaux, et, plus à l'Est, près de Thônes, la grange de Bellocey-d'Allex. Sur la route de Genève enfin on trouvait les granges de Longchamp à Groisy et celle de Champagnier à Menthonnay-en-Bornes, la plus septentrionale.

On comprend ce que l'administration d'un tel domaine pouvait comporter de difficultés et de litiges en puissance : nous les voyons grandir en même temps que les possessions, dès le XIIIème siècle. Les actes du chapitre général enregistrent les plaintes des moines de Tamié, contre les moines de Chézery, en 1200 ; contre ceux d'Aulps, en 1202 et 1203 ; des médiateurs sont désignés, «pour qu'à l'avenir on

n'en entende plus la clameur »¹⁷. En 1210, c'est l'archevêque de Tarentaise Aymon et la comtesse Marguerite de Savoie qui s'entremettent pour régler un différend avec les prieurs de Cléry et de [25] Gilly¹⁸; en 1212, les cisterciens de Tamié s'allient à ceux de Bonnevaux et d'Hautecombe contre les chartreux, à propos de pâtures ; le pape Innocent III doit déléguer des arbitres pour terminer l'affaire¹⁹. Enfin en 1216 les moines de Chalais et de Tamié se contestent la possession de la grange de Belmont (vers Pont-de-Beauvoisin) ; l'affaire s'étouffe moyennant 14 livres (monnaie) que les moines de Chalais versent à ceux de Tamié, représentés par Pierre Dieulo-fit « maître de la grange d'Évresol et chapelain du Pont » et Didier, convers et bouvier (*custos boum*)²⁰.

Des abbés et des moines...

Après les biens, parlons un peu des hommes... A Bernard, élu évêque de Maurienne en 1146, succéda un Robert²¹, puis, vers 1150, un Pierre²². En 1156 et 1163 nous trouvons un Guy de Beaufort²³; le « Guillaume, abbé » qui reçut en 1162 le chevalier Viniter de Saint-Didier est peutêtre le même²⁴. Pierre d'Avallon, surnommé Aschérius

¹⁷ - CANIVEZ, T. II, p. 255, 280, 293.

¹⁸ - BESSON, op. cit., p. 202.

¹⁹ - CHEVALIER (Ulysse), *Regeste Dauphinois*, Valence, 1915, T. 11, col. 61, n° 6191

²⁰ - ROMAN (Charles), *Archives de la France monastique*, vol. XXIV, T. II, p. 14, n° XC.

²¹ - Gallia Christiana, T. XII, col. 725 C. La Gallia donne Robert comme successeur direct de saint Pierre de Tarentaise. Sur la question de l'identification de Bernard évêque de Maurienne avec le successeur de Pierre de Tarentaise, cf. Bernard ^{1er} de Maurienne, par l'abbé de Tamié (Dom Alexis Presse), Belley, 1933.

²² - Assiste avec Pierre de Tarentaise à une transaction entre les moines de Saint-Chaffre et le chapitre de Maurienne. Mémoires de l'Académie de Savoie, 11, 26.

²³ - Gallia Christiana, col. 728 E.

²⁴ - Gallia Christiana, col. 725 C. Saint-Didier est un hameau de La Bathie.

(fabricant d'acier) lui succéda²⁵. Bonnevaux, l'abbaye-mère, en conformité avec les principes de la « Charte de Charité », l'appela comme abbé en 1168²⁶. Guy de Cevins lui succéda à Tamié, jusqu'en 1172²⁷.

Le long exercice (1172-1207) de l'abbé Pierre de Saint-Genis contraste avec cette énumération « d'abbatiats de poche ». Pierre fit accorder à l'abbaye des privilèges de protection par les papes Alexandre III, Lucius III et Innocent III²⁸. Les donations, pendant ce temps, continuaient d'affluer, comme, en 1176, celle de Pierre de Cevins, le frère de l'abbé précédent. En 1177, Guillaume de Chevron, le fils de l'un des fondateurs, se « donne » lui-même à l'abbaye où « ses pères, frères et mère reposent »²⁹. Ces actes ont l'avantage de faire connaître le nom de quelques moines de ce temps-là : Witfred et Aymon de Seythenex, convers, Siboud, cellérier (économe) et un André « frère de Pierre, archevêque de Tarentaise, d'heureuse mémoire »³⁰.

Le successeur de Pierre de Saint-Genis, Girold de la Tour, vint de Bonnevaux³¹; il exerça sa charge de 1207 à 1222. Nous avons vu plus haut les premiers procès arriver pendant ce temps; Girold connut également des déboires

²⁵ - La *Gallia...*, loc. cit., col. 725 C, l'appelle par erreur *aurifex* (orfèvre). Sur les *Ascherii*, cf. BERNARD (Félix), *L'évolution historique en Savoie depuis l'âge des meillans et des cités lacustres*, Grenoble, 1968, passim.

²⁶ - Gallia Christiana, col. 725 C.

²⁷ - *Gallia...* Id.

²⁸ - Bulle d'Alexandre III, de 1171; d'Innocent III, de 1205. Cf. *Gallia...* col. 725 E. - Bulle de Lucius III (1181-1185) citée dans *l'Inventaire Général*, f° 4, v° (Archives de Tamié - *abrégées désormais en A. T.)*. Bulle de Lucius III (1181-1185) citée dans *l'Inventaire Général*, f° 4, v° (Archives de Tamié). (Abrégées désormais en A. T.).

²⁹ - - Gallia Christiana, T. XII, Instrumenta, XII et XIII, p. 387.

Guillaume de Chevron se « donne » (reddidit se Deo et Beatae Mariae in domo Stamediensi), c'est-à-dire que sans faire de vœux de religion à proprement parler, il voue sa personne et ses biens à l'abbaye, où il bénéficiera d'un statut spécial de «donné», ou «rendu », lui assurant assistance, subsistance et participation aux bénéfices spirituels ; situation un peu comparable à celle des « oblats » bénédictins.

³⁰ - Gallia Christiana, T. XII, Instrumenta, XIII et XX, p. 387.

³¹ - *Gallia...* T. XII, col. 725.

dans l'administration des religieuses cisterciennes, dont certains monastères dépendaient de Tamié. Il se vit chargé, en 1213, de communiquer les décisions du Chapitre général à la prieure et aux moniales du Betton, en Maurienne. Pour ne l'avoir pas fait, le chapitre de 1214 le condamna à quatre jours de pénitence³². Tamié était aussi en relation avec le monastère de Ste-Catherine-du-Semnoz, aux portes d'Annecy ; un moine nommé Hugues de la Chambre construisit en 1220 un « lavoir » pour les moniales³³.

[26] À Girold succédait un Humbert d'Avallon, surnommé « excellent médecin » ; c'est là tout ce que nous savons de lui³⁴. En 1223 l'abbé était Berlion de Pont-de-Beauvoisin ; il arbitra en 1225 avec l'évêque de Maurienne un litige opposant l'archevêque de Tarentaise et le sire de Beaufort, Guillaume³⁵. Des chartes datées de son abbatiat nous livrent quelques noms de moines : Pierre de Maurienne et Pierre de Plancherine, un autre Pierre, portier (*claviger*) du monastère³⁶.

Un nommé Guillaume, « métral et syndic de Cruet », se donna, lui et ses biens, par testament fait dans l'infirmerie de Tamié en 1232³⁷.

A Berlion succéda une constellation d'abbés : Guillaume de Boges, cité en 1234 ; Pierre de Seythenay (1237-1242), Berlion de Bellecombe (1242-1245), Guy ou Guigues (1246-1250), appelé ensuite à Bonnevaux³⁸. Guigues se vit chargé de missions, à deux reprises, par le pape Innocent IV, auprès de l'abbé de St-Michel-de-la-Cluse, puis auprès du prieur de Chamonix. Il obtint du même pape une bulle « contre certains

³² - CANIVEZ, T. II, 1213/47 et 1214/5.

³³ - Il s'agissait sans doute de travaux d'adduction d'eau à l'intérieur du monastère. Cf. BERNARD (Félix), *Les granges...*, p. 145.

³⁴ - Optimus medicus. Cf. Gallia... T. XII, col. 725.

³⁵ - Gallia... T. XIII, Instrumenta, XVII, p. 390.

³⁶ - CHEVALIER (Ulysse), Regeste Dauphinois... T. VII, p. 645.

 $^{^{37}}$ - Inventaire Général, f° 7 et 41. A. T.

³⁸ - Sur ces abbés, cf. Gallia... T. XII, col. 726; BURNIER, p. 245, document 9; CHUSEL (Henri-François), Histoire de l'abbaye de Bonnevaux, Bourgoin, 1932.

perturbateurs qui prétendaient contraindre le monastère à payer les dettes de ceux qui s'y faisaient enterrer » !³⁹. Le comte de Savoie Amédée IV s'intéressa lui aussi à Tamié : il assura le monastère de sa protection, par un diplôme de 1249; il s'attribuait, en même temps, un certain droit de patronat sur l'abbaye : naissance de prétentions qui auront, dans la suite, de graves inconvénients⁴⁰.

Dom Jean, au court abbatiat, recut du chapitre général de 1251 l'ordre de visiter le prieuré de Ronne fondé par les religieuses du Betton⁴¹. L'abbé Jacques d'Ameysin (1253-1262) termine notre série. Le chapitre général de 1257 l'autorisa à fêter liturgiquement saint Pierre de Tarentaise, canonisé en 1191. Les pères du Chapitre, attentifs à maintenir uniformité. concédaient parfaite ne une aue parcimonieusement des fêtes particulières aux monastères 42. Les soucis de l'Ordre, cependant, n'étaient pas seulement liturgiques : une querelle autour de l'élection de l'abbé de Cîteaux, ouverte en 1262, ne fut close qu'en 1265 par la promulgation, par le pape Clément IV, de la bulle « Parvus fons », qui réorganisait l'Ordre. Elle ne fit qu'assurer un peu de répit, à l'heure où approchait la « grande épreuve ».

 $^{^{39}}$ - Registre des Papes... Edition BERGER. Innocent IV, n° 2731 et n° 2817.

⁴⁰ - Domum Stamedii... ad nos jure patronatum pertinentem. BURNIER, p. 246, document 10.

⁴¹ - CANIVEZ, T. II, 1251/33, p. 316. L'abbé « Vione » cité dans une charte de 1253, qui fut aux archives de Sallanches, est-il le produit d'une erreur de lecture, *Vione* pour *Ioannes* ? Nous n'avons pu vérifier sur l'original.

⁴² - CANIVEZ, T. II, 1257/23, p. 429.

3

LA DÉCADENCE

Les malheurs des temps.

« L'abbé de Bonnevaux, s'il le juge utile, est autorisé à disperser la communauté de Tamié ». Cette décision, inattendue, éclata comme un coup de tonnerre dans un ciel bleu, au chapitre général de 1262¹. Que s'était-il passé ? Une autre décision de ce même chapitre général semble l'expliquer : la dispense, pour Hautecombe, de recevoir des hôtes pendant trois ans « parce qu'elle héberge les moines des deux abbayes-soeurs qui ont été détruites² ». Un incendie avait-il ruiné Tamié? Dix ans plus tard, en l'Épiphanie 1273, le comte Philippe de Savoie mandait à tous ses châtelains d'aider de tout leur pouvoir les moines de Tamié, « dont l'abbave a été de nouveau détruite par un incendie »³. Jusqu'en 1678 la plupart des bâtiments du monastère étaient couverts de chaume ou « à tavaillons » - ces petites planchettes de bois remplaçant la tuile ou l'ardoise. Que ces mêmes bâtiments aient donc brûlé tant de fois est bien explicable. Un peu plus tard une lettre du comte de Genève invitait les habitants de l'environ à aider pour la reconstruction de la maison de

¹ - Petitio abbatis Bonae Vallis de dispergendo conventu Stamedii. si expedire viderit, exauditur. CANIVEZ, 111,1262/30, p. 4.

² CANIVEZ, III, 1262/41, p. 5.

 $^{^{3}}$ - Domum Statnedei \dots per combustionem de novo fuisse consumptam BURNIER, doc. 11, p. 248.

Tamié... « à cause de l'incendie arrivé l'an 1314 »⁴. Dans ces conditions, il était difficile de recevoir des hôtes. Si grande cependant était l'importance de ce devoir d'hospitalité, que Tamié dut s'en faire dispenser officiellement, au chapitre général de 1267, dispenses renouvelées en 1269, 1275 et 1294⁵.

Aux ravages de l'incendie s'ajoutaient des difficultés financières : en 1273, les meuniers d'Arbin, qui utilisaient l'eau jadis domestiquée [28] et canalisée par les moines, avaient refusé de payer les redevances dues à l'abbaye. Les besoins financiers étaient si pressants qu'il fallut prendre les grands moyens. Le pape Grégoire IX, en cette fin d'octobre 1273, se rendait au concile oecuménique de Lyon. Le prieur de Tamié, avec ceux d'Hautecombe et d'Aulps, partit à sa rencontre chez les cisterciens de Morimondo, vers Milan. Ils se joignirent au cortège, et sans doute traversèrent-ils avec lui toute la Maurienne, jusqu'à Montmélian, où l'on logea le « Seigneur Pape » dans la citadelle, tandis que sa suite devait se contenter de paille (fraîche) achetée pour la circonstance. Le prieur de Tamié dut parler des meuniers à Grégoire IX, car le ^{1er} septembre 1274, le pape, encore à Lyon, enjoignait au prieur d'Arbin « de faire payer par censures ecclésiastiques ceux qui devaient à Tamié »⁶. Ce ne fut sans doute pas suffisant pour renflouer les caisses du monastère, pas plus que les rares aumônes, telle celle d'Henri de Chevron, qui, dans son testament de 1276, donne quelques terres et « toutes ses vaches et leurs veaux » à l'abbaye de Tamié⁷.

Après le feu, la guerre : Agnès de Faucigny, veuve de Pierre II de Savoie, légua le Faucigny à sa fille Béatrice, qui l'apporta en dot au Dauphin. Les Savoyards se virent pris en tenaille, au Nord et au Sud, d'où une guerre latente de 1285 à 1355. En 1305 Édouard de Savoie écrivait à son châtelain de Pont-de-Beauvoisin « qu'au cas où le Dauphin de Viennois et

 $^{^4}$ - Inventaire général, f° 23 v° ; A.T.

⁵ - CANIVEZ, III, 1267/20, p.51; 1269/38, p.76; 1275/58,p.148; 1294/62, p.275.

 $^{^{6}}$ - BERNARD, p.109 ; Inventaire général, f° 2 ; A.T.

⁷ - Archives de Gyez, K 2, S 1200.

ses gens voulussent entrer dans le pays, il requière le gouverneur d'Évresol (sans doute le maître de cette grange) qu'il ait à faire venir ses gens pour la défense du pays »⁸. Par contre, vingt ans plus tard, le comte défendit à ses châtelains de Tournon. Ugine et Faverges de contraindre les hommes de Tamié c'est-à-dire ceux qui étaient employés sur les terres du monastère - d'aller en ses chevauchées. Mais que les hommes de Tamié fussent ou non de la bataille, ces luttes n'allaient pas sans leur cortège de ruines et de déprédations. Les possessions de l'abbaye étaient toujours prises entre deux feux : en 1313, le Dauphin Jean prenait sous sa sauvegarde l'abbaye de Tamié, ordonnant que soient restitués les biens du monastère situés à Avallon, la Bussière et Belle-Combe : ceux-ci avaient été confisqués à la suite d'une accusation de complicité dans la prise du château d'Avallon par les Savoyards⁹.

Quand les soldats n'étaient pas là pour fourrager, les chasseurs prenaient le relais de la malfaisance : le 20 mars 1324, le comte Édouard le libéral dispensait Tamié de nourrir piqueurs et meutes de chasse, rappelant que grâce analogue avait déjà été octroyée par Amédée IV son ancêtre 10.

Une procuration de 1343 passée par toute la communauté nous donne une liste de 21 signatures¹¹. Les frères convers et les novices n'y figurant pas, on peut estimer au moins à une trentaine le nombre des religieux à ce moment-là. Le temps des épreuves n'était cependant [29] pas terminé pour eux. Au feu et à la guerre s'ajouta bientôt la maladie. Connue sous le

⁸ - Inventaire général, f° 368; A.T.

 $^{^9}$ - CHEVALIER (Ulysse) : Regeste Dauphinois, Valence, 1915, T. IV, col. 141, n° 18730.

¹⁰ - BURNIER, p. 249.

⁻ A.T. Les signatures sont celles de Jacques de Ribot, abbé; Antoine de Saumuaz; Guillaume de La Balme Jacques de Villette; Girard de Beaufort, infirmier; Guillaume de Calibus; Jacques Relandi de Tournon; Jacques Sapini de Bonvillard; Boson Deschamps; Pierre de Ruplera, chantre; Guillaume de St-Jorio, portier; Jean Table de Tournon, sacristain et sous-prieur; Jean de Yema, sous-cellérier; Guillaume de la Chagne, cellérier; Nancelme Dumolard, hôtelier; Michel de « Monte canoco »; Jacques de Saint Eng...; Guillaume Daniel de Fossato; Nochard de la Chambre et le porteur de la procuration, Raoul de Seytenay.

nom de « Peste Noire », la peste bubonique apparut en Europe en 1346, apportée d'Orient par des navigateurs ; elle poursuivit ses ravages jusqu'en 1352, emportant, en six années, un tiers de la population de l'Europe. Un distique bourguignon résumait la situation :

« En l'an trois cent quarante neuf, De cent ne demeuraient que neuf ».

La perte de population entraînée par l'épidémie fut telle qu'il fallut plus d'un siècle pour s'en relever. Sur 226 feux (familles) dénombrés en 1334 à Pont-de-Beauvoisin, il n'en restait en 1420 que 77 ; sur 71 comptés à La Bridoire, 37. On ne sait pas avec précision si les ravages de la peste se firent sentir à Tamié ; de toute manière, l'épidémie avait tari le recrutement, et des moines et des convers 12.

Faute de bras, les moines durent céder les domaines à qui pouvait encore cultiver ; les actes de la fin du XIVème siècle portent trace de quantité d'albergements¹³ consentis par l'abbaye. En 1352 le chapitre général autorisait l'albergement de « biens stériles » des granges de [30] Champagnier, à Menthonnay-en-Bornes, et de Ravoiry, à la Balme de Sillingy. En 1356 albergement à St-Franc ; en 1358 une demi-douzaine d'albergements étaient consentis aux alentours de la Bridoire. « Quand, vers 1360, la vaste grange d'Évresol ne trouve plus ni convers ni salariés disponibles par suite des mortalités qui ne cessent pas, l'abbé de Tamié alberge à presque chacune des familles subsistantes »¹⁴. En 1442 une bulle datée du concile de Bâle confirme un albergement à Bellocier «en raison du manque de main d'oeuvre depuis 90 ans »¹⁵.

La décadence était générale et ses causes multiples. La guerre de Cent Ans eut pour les monastères savoyards la

_

 $^{^{\}rm 12}$ - On ne trouve presque plus de mentions des convers entre 1376 et 1677.

^{13 -} L'albergement n'était pas une vente proprement dite. Tout en conservant la « propriété éminente » d'un bien-fonds, le propriétaire concédait à l'albergataire le domaine utile, pour une durée plus ou moins limitée (jusqu'à 99 ans) moyennant deux prestations : « l'introge », versée une fois pour toute, et le « cens », ou servis, payé chaque année.

 $^{^{14}}$ - Inventaire général, f° 402 v°, f° 436 v° (A.T.) ; BERNARD p. 59.

¹⁵ - BERNARD p. 149-150.

conséquence fâcheuse de rendre difficiles les relations avec l'Ordre. Quant au grand Schisme d'Occident (1378-1417) il divisa la chrétienté en deux, puis trois obédiences ; on vit deux papes s'affronter, et le concile tenter vainement de refaire l'unité de l'Église. « Les abbés des monastères de notre Ordre disent que leurs maisons ont été accablées dans les temps passés, et plus encore maintenant ; en beaucoup d'endroits les destructions ont été totales, de par la malice des temps, les malheurs de la guerre, et le manque d'ouvriers... », gémit le Chapitre général de 1402 «... ne sommes-nous pas arrivés à la fin des temps ? L'iniquité abonde, la charité s'est refroidie ; ne pourrait-on pas croire à la venue prochaine de celui que famine et stérilité précèdent, l'Antéchrist ? »¹⁶.

Le grand relâchement...

L'Antéchrist n'était pas aux portes ; seulement le relâchement. Nous en étions resté à l'abbé Jacques d'Ameyssin, en 1262. Les abbés Anthelme de Faverges (1263-1276), Anselme d'Allevard (1277-1304) et Hugues de la Pallud (1305-1322)¹⁷ eurent le souci de la reconstruction du monastère après les incendies. En 1280, un Daniel, moine de Tamié, avait été élu évêque d'Oristano en Sardaigne ; il décéda avant d'avoir pris possession de son évêché¹⁸. Suivirent les abbatiats de Jacques Pascal d'Yenne (1322-1343) et de Jacques de Ribot ; prieur du monastère, il fut élu abbé en 1343. Il mourut en 1348¹⁹ victime ou non de la peste, et Raoul de Sethenay lui succéda. Celui-ci fut élu deux fois « définiteur » (c'est-à-dire l'un des 25 abbés que le pape Benoît XII avait adjoints à l'abbé de Cîteaux, pour le bon fonctionnement de l'assemblée) aux chapitres généraux de 1356 et 1357²⁰.

-

¹⁶ - CANIVEZ, IV, 1402/ 10 & 13, p. 29 et 33.

¹⁷ - Gallia Christiana, XII, 726; BESSON, op. cit. p. 238.

 $^{^{18}}$ - Registre des Papes, édition GAY ; Nicolas III, n° 653.

¹⁹ - Gallia Christiana, XII, 726 ; BESSON, op. cit., p. 238.

²⁰ - L'élection de Raoul de Sethenay est confirmée par bulle de Clément VI, donnée en Avignon, le 18 avril 1349 (Archives Vaticanes, Registre Vatican 194

Nous savons par la chronique de Morimondo qu'il envoya F. Maurice, de la Motte-en-Bauges, en compagnie de deux moines d'Hautecombe, au monastère de San-Stefano près de Terracine.

L'abbé Gérard de Beaufort fut élu le 12 avril 1358, trois jours seulement après le décès de Raoul. C'est Gérard de Beaufort qui [31] consentit à la plupart des albergements ; il mourut en 1380. Si son élection semble avoir été régulière, on ne peut pas en dire autant de celle de son successeur, Guillaume Guinand de Narbonne²¹. Moine et professeur de théologie au monastère de Fontfroide (diocèse de Narbonne). il fut ensuite abbé du Thoronet (au diocèse de Fréjus). C'est de là qu'il fut désigné pour l'abbatiat de Tamié, en 1381. Ces dates correspondent au début du « Grand Schisme » : en 1378, à la mort de Grégoire XI, dernier pape légitime d'Avignon, rentré à Rome en 1377, le collège des cardinaux se divisa et élut deux papes ; le pape de Rome, Urbain VI, et son compétiteur en Avignon, Clément VII. Celui-ci - Robert de Genève - était né à Annecy, et était de cette lignée des comtes de Genève qui firent des libéralités à l'abbave de Tamié. Entre les deux papes, la chrétienté se partagea. Au diocèse de Narbonne, imitant en cela son archevêque nommé par Clément-VII l'abbé de Fontfroide s'empressa de reconnaître comme légitime l'antipape Clément VII. Ne peuton pas penser que Guillaume fut nommé abbé du Thoronet par Clément lui-même ? L'abbaye du Thoronet, à la suite d'une révolte des moines en 1328, était tombée en décadence totale, et donnée en « commende » par les papes d'Avignon²².

f° 395 r). Sur les chapitres généraux de 1356 et 1357, cf. Bibliothèque de Troyes, Mss 739, f° 2 et 3 ; id. Mss f° 415.

²¹ - Gérard de Beaufort est donné par *la Gallia Christiana* et BESSON; il payait le 19 juin 1358 la taxe due à la chambre apostolique pour son élection abbatiale par son procureur, F. Humbert de Valeyries, « syndic du monastère ». (Archives Vaticanes, Obligationes et solutiones 22, f° 222).

Guillaume paye la même taxe le 1er mars 1381 (Archives Vaticanes, Obligationes et solutiones 43, f° 76). Le Guillaume Eyraud de Limoges que la *Gallia Christiana*, XII, col. 727, donne pour successeur à Guinand est sûrement une erreur de lecture, Eyraud pour Guinand ou Guinaud. Rien n'empêche que Guinand de Narbonne ait pu être originaire de Limoges.

²² - La commende : Selon l'intention première, donner en commende une église

Le Savoyard Clément VII n'aurait-il pas ensuite disposé en faveur de Guillaume de l'abbaye de Tamié, que les moines le veuillent ou non ? La Gallia Christiana nous apprend justement que Guillaume fut en procès avec frère Nicod de Missy - qui était peut-être le candidat des moines -pour la possession de l'abbaye. La querelle fut arbitrée par les abbés de St-Sulpice et de Bonnevaux, et Guillaume resta maître du terrain.

Le même processus se retrouve lors de la désignation de son successeur, Pierre Castin. Celui-ci apparaît sur les registres de la Chambre Apostolique, comme abbé de Tamié, le 9 février 1391; il est alors qualifié «d'ancien abbé de Sénanque, transféré au monastère de Tamié »²³. Ne peut-on pas voir là encore l'activité de Clément VII, toujours prompt à s'assurer des fidélités en distribuant des bénéfices ? L'antipape Clément VII avait bien pu tirer son compatriote Pierre Castin de l'abbaye d'Hautecombe, pour le placer à Sénanque.

Au demeurant le nouvel abbé préférait à son monastère le séjour de la cour du comte de Savoie où il était en faveur. Tout cela coûtait cher. L'abbé dissipa les revenus du

ou un monastère, c'est confier (commendare) temporairement cette église ou ce monastère, dépourvu de supérieur titulaire, à un prélat chargé de son administration. Cette très ancienne disposition en faveur des églises vacantes prit vite l'aspect d'une opération fructueuse pour le titulaire de la délégation, qui ne tarda pas à comporter la jouissance des revenus attachés à ce bénéfice. Vers le XII siècle, la commende, moyennant des fictions juridiques, devint quasi - perpétuelle. Le Grand Schisme offrit une occasion d'extension de cet abus, marchandages dont la propriété monastique fit les frais. En France, le Concordat de 1516 mit dans la main du roi la nomination aux dignités ecclésiastiques, et, de fait, poussa à l'extrême le système (prise en commende d'abbayes par des séculiers).

A Tamié, la question est assez complexe si, dans quelques rares cas, les abbés ont été pris parmi les séculiers (non-moines), ou en dehors de la filiation de l'abbaye, la plupart en furent issus ; mais, avec l'intervention des ducs de Savoie, c'est la libre élection qui fut en cause; même pris au sein de la communauté, le candidat fut pratiquement, du XV^e au XVIII^e siècle, désigné par le duc.

Sur la commende en général, cf. l'article « commende » de l'encyclopédie *Catholicisme*, T. II, col. 1340-1341.

²³ - Petrus olim abbas de Synaqua ordinis cisterciencis cavallicensis diocesis nunc nominato ad monasterium Stamedei dicti ordinis tarantasiensis diocesis translato. Archives Vaticanes, Obligationes et solutiones 49, f° 61 v°.

monastère, et le chapitre général de 1397 demanda à l'abbé de Bonnevaux d'enquêter sur les agissements de Pierre Castin, moine d'Hautecombe, qui s'était rendu coupable d'excès, non précisés, dans une grange, et de lui faire réintégrer son monastère d'origine. la suite de cette enquête le chapitre de 1399²⁴ défendit à l'abbé de Tamié d'exercer tout pouvoir spirituel ou temporel, lui demandant de résider en l'abbave, et non en la grange d'Évresol, et de se présenter. en personne, au prochain chapitre pour [32] répondre de sa conduite. Conduite qui nous est connue par un document non daté, antérieur de peu à 1400: une plainte des religieux de Tamié au comte Amédée VIII²⁵. L'abbé, disaient-ils, avait accensé la grange d'Évresol à l'un des leurs, Rodolphe de Sethenay; plus tard, l'abbé, toujours prompt à dilapider les biens du monastère²⁶ avait fait chasser Rodolphe et occuper la grange ; or le monastère ne saurait vivre sans le revenu de cette grange.

On ne sait ce que fit le comte. Toujours est-il que cette plainte nous montre un abbé non résident, exploitant sans vergogne un monastère qu'il considère comme son bien propre, et ne laissant même pas de quoi vivre à ses religieux. Le chapitre général de 1400^{27} dut déposer purement et simplement P. Castin, chargeant les abbés de Bonnevaux et de St-Sulpice d'installer un nouvel abbé, « qu'il soit élu ou désigné ». Le nouvel abbé fut Pierre de Barignie, jusqu'alors prieur du monastère de La Chassagne «désigné le 22 octobre 1400 par le pontife Romain » (Boniface IX)²⁸. Pierre Castin ne se le tint pas pour dit. Son successeur avait été désigné par

^{24 -} Pour la décision du Chapitre de 1397, cf. CANIVEZ, III, 1397/17, p.
687. Pour la décision de 1399, cf. CANIVEZ, III, 1399/33, p. 723.
Normalement la correction d'un moine d'Hautecombe relevait de l'abbé de Clairvaux, abbaye-mère. Si c'est l'abbé de Bonnevaux qui est chargé d'intervenir c'est que le sujet visé est bien l'abbé de Tamié, abbaye - fille de Bonnevaux.

²⁵ - BURNIER, doc. 15, p. 253-254.

 $^{^{\}rm 26}$ - Semper in dilapidationem dicti monasterii vigilans (loc. cit.).

²⁷ - CANIVEZ, III, 1400/11, p. 737.

²⁸ - Gallia Christiana, XII, 727. La Chassagne-en-Bresse était un monastère cistercien fondé en 1 162 par Saint-Sulpice, dans l'arrondissement de Trévoux. Il n'en reste rien de nos jours.

le pape de Rome ? il fit appel en Avignon le schisme continuait à l'antipape Benoît XIII. En témoignent des lettres décernées le 8 mai 1403 au prévôt de l'église d'Embrun par Benoît XIII, sur la supplique de Pierre Castin abbé de Tamié, pour citer en justice les abbés de Bonnevaux, de St-Sulpice. des moines de Tamié et « un religieux de la Chassagne »²⁹. Force de loi resta à Rome : en 1417, le concile de Constance mit fin au schisme en élisant le pape Martin V. Le cardinal Jean de Brogny, chancelier de l'Église, originaire d'Annecy, et qui avait joué un rôle décisif au concile, couronna le nouveau pape. Jean de Brogny programma sans doute l'itinéraire de retour jusqu'à Rome de Martin V, par Annecy, Talloires, et Tamié, où il s'arrêta le temps de concéder à Pierre de Barignie, enfin confirmé dans ses droits, l'usage de la mitre aux messes solennelles. Pierre renonça à sa charge en 1420^{30} .

Claude Paret, qui lui succéda, fut élu cette fois régulièrement par les religieux, et une bulle de Martin V confirma son élection le 7 octobre 1420^{31} . Claude Paret fit partie de la délégation de 25 abbés cisterciens envoyés au concile de Bâle, qui s'ouvrit le 2 juillet 1431^{32} . Le pape Eugène IV désapprouvait la tenue de ce concile. Une lutte d'influence s'engagea entre concile et pape, lutte qui aboutit en 1439 à la désignation par le concile d'un antipape, le propre duc de Savoie Amédée VIII, qui prit le nom de Félix V. On ne sait si Claude Paret fut du nombre de ses électeurs. La légende voudrait que tant son hommage à Félix V, celui-ci lui aurait demandé quelle faveur il implorait. L'abbé supplia le pape de ne jamais permettre que son monastère tombât en commende. Ce que Félix aurait aussitôt promis. Promesse

-

²⁹ - Inventaire général, f° 18 bis, v°; A.T.

³⁰ - Gallia Christiana, XII, 727.

³¹ - RAIBERTI, État de la relation de plusieurs pièces trouvées dans les archives de Tamié et de quelques-unes tirées des registres du Sénat concernant les droits de S. Majesté sur ladite abbaye. Juillet 1727. Manuscrit, ADS, B 1692, p. 12. - Claude Paret paye la chambre apostolique le 15 octobre 1420, par les mains d'Aymon de Cheyssieux, prieur de Ste-Marie-Madeleine de Grenoble (Archives Vaticanes, Obligationes et Solutiones, 58, f° 163).

³² - CANIVEZ, 1430/7; T. IV, p. 343.

bien étonnante de la part de notre antipape, qui, dans son court pontificat (un an à peine) donna sept abbayes en commende [33] à ses fidèles, dont Hautecombe et Aulps. L'abbatiat de Claude Paret, au demeurant, fut sûrement assez recommandable pour qu'on lui confiât la responsabilité spirituelle de deux abbayes de religieuses : Bonlieu et Ste-Catherine qui dépendaient auparavant d'Hautecombe. Son successeur recevra en 1459 le monastère des Ayes, qui relevait d'Aulps³³.

Fulgens sicut stella

Jacques Fournier, cistercien élu pape en 1334 sous le nom de Benoît XII, soucieux de la réforme de son ordre, promulgua, à peine installé sur le trône pontifical, la bulle « Fulgens sicut stella ». « Brillant comme l'étoile du matin dans un ciel chargé de nuages, le saint Ordre cistercien, par ses oeuvres et son exemple, partage les combats de l'Église militante... Fidèle au service du culte divin, afin de travailler à son salut et à celui des autres ; assidu à l'étude des Saintes Écritures, afin de parvenir à la parfaite connaissance des biens d'en haut ; prompt et dévoué aux oeuvres de charité, afin d'accomplir la loi du Christ, cet Ordre a mérité d'étendre ses sarments d'une mer à l'autre, parvenu de degrés en degrés au terme des vertus »³⁴.

Cette bulle donnait un nouvel essor aux études, tentait de mettre de l'ordre dans les finances des monastères, rappelait les règles essentielles de la vie cistercienne. Elle est le témoin qu'en dépit des défaillances, l'Ordre demeurait, dans son ensemble, fidèle à l'esprit de ses Pères.

Qu'en était-il exactement à Tamié?

Les vingt religieux cités en 1343 (cf. infra, note 11) semblaient indiquer une vie régulière à peu près normale ; tout dut s'effondrer entre la Grande Peste, les guerres du XIVème siècle finissant, et le Grand Schisme... A dater de ce temps, l'abbé de Tamié fut très souvent noté parmi les

_

³³ - GARIN, p. 99 et ss.

³⁴ - CANIVEZ, III, p. 410, I.

absents au chapitre général, surtout entre 1393 et 1410³⁵. Il ne semble pas qu'il ait eu davantage le souci d'envoyer des étudiants dans les maisons d'étude de l'Ordre ; la bulle de Benoît XII prévoyait que les maisons comptant de vingt à trente moines eussent à désigner au moins un religieux pour aller étudier au collège St Bernard, à Paris. Le chapitre général dut semoncer l'abbé pour ne l'avoir pas fait, en 1394, 1402, 1403. On retrouvera les mêmes mentions tout au long du XVème siècle³⁶.

Le chapitre général de 1406 résumait la situation : « les observances régulières sont presque entièrement ruinées à Tamié ».

Il commettait l'abbé de Clairvaux pour essayer de réformer l'abbaye³⁷.

Les affaires traitées en justice à la châtellenie de Tournon ne nous édifient pas davantage : « en 1438, Dom Pierre Buffet se concerte avec [34] Etienne Bornoz, de Verrens, et quelques autres, pour aller frapper Thomas Bornoz. En l'absence de ce dernier, les complices s'en prennent à ses biens, brisant la barre qui fermait la porte, ainsi que les meubles... » 38.

Est-ce à dire que tout est perdu à Tamié ? Un témoignage de la fin du XV^{ème} siècle nous rassure un peu. Il émane de Jacques de Bugnin, natif de Lausanne, chapelain de la cathédrale de Lausanne et curé de St-Martin-de-Vaud. En 1476, celui-ci renonça à ses bénéfices et entra chez les cisterciens... à Tamié. C'est là qu'il écrivit les 1019 vers du « Congié pris du siècle séculier » 39, ouvrage achevé, comme il le dit lui-même :

« La veille du benoist saint Martin,

³⁸ - GARIN (Joseph) : *Tournon en Savoie*, Albertville, 1938, p. 132-134.

 $^{^{35}}$ - Id., III, 1393/5 ; 1397/6 ; IV, 1406/9 ; 1409/47 ; 1410/37.

³⁶ - Ibid. III, 1394/6; IV, 1402/12;1403/9; 1422/ 10; 1425/8; 1453/ 17; 1464/33.

³⁷ - Ibid. IV 1406/16, p. 86.

³⁹ - Jacques de BUGNIN, « *Le congié pris du siècle séculier* », édité par Arthur PIAGET, Université de Neuchâtel, recueil de travaux publiés par la faculté des lettres : Neuchâtel, 1916.

l'an mil estant quatre cent et octante dedans juillet fut parfaicte la fin de cette oeuvre, à plusieurs ignorante, par un prieur converti en sauvage tenant propos selon le temps courant en la forêt de Thamy cet ouvrage fut accompli, à l'aide à Dieu concourrant » (1004-11)⁴⁰.

Son poème est une sorte de pot-pourri de proverbes, qu'il a, comme il dit, « mis à tas », et rédigé en courtes sentences de deux vers, classés par ordre alphabétique. On a ainsi une série d'aphorismes sur toute espèce de sujets, commençant successivement par Adieu, Aujourd'hui, Espoir, Garde-toi... etc. Jacques n'a aucune prétention littéraire ; il dit lui-même que sa langue est « du pays de Savoye » (v.50) ; il cherche cependant à porter à ses lecteurs «confort et joye » (v.52). On ne saurait dire que le contenu des sentences compilées par Jacques de Bugnin soit très original. C'est un compendium de sagesse populaire, prônant le juste milieu.

« Ne soys ne trop fol ne trop sage, tiens le moyen en ton usage » (624-625).

avec pourtant une piété sincère :

« Belle chose est soy connaître (141-142) Et les biens de Dieu reconnaître »

où l'on retrouve les thèmes traditionnels du Moyen âge, comme la pensée de la mort

« Hélas, advise en ton trépas, Quar la mort te suyt pas à pas » (373-374)

et des élans de foi :

« Hélas, il est bien fort heureux (350-351) qui n'est que de Dieu amoureux »

le tout sur un fond d'honnête humanité, saine et réjouie :

⁴⁰ - Converti en sauvage : au sens ancien, ermite, solitaire, « se dit figurativement en morale d'un homme qui fuit le monde et qui cherche la retraite » Dic. de Trévoux, V, 1356. - Thamy : Jacques de Bugnin écrit Thamy pour Thamyé, comme il dit moytie (pour moitié) qu'il fait rimer avec gloutonnie. - L'ouvrage fut donc achevé la veille de la St-Martin d'été, soit le 3 juillet 1480.

« Que vault le lieu, dictes, beau sire, où l'on ne peut chanter ne rire ? Riens » (823-824).

En définitive, l'oeuvre révèle une personnalité attachante ; que Jacques de Bugnin prenne congé du « Siècle séculier » ne l'empêche pas de le faire avec humour :

« Au boys m'en vais vivre soubz le ramage Je prends congé du siècle séculier ».

Peut-être ne resta-t-il pas à Tamié. Le nécrologe de l'abbaye de Talloires signale le décès en 1486 d'un Jacques de Bugnin, enterré dans le cloître, près de la porte du chapitre⁴¹. Au moins est-il, dans la noirceur du siècle, un témoignage d'activité littéraire et spirituelle à Tamié!

_

⁴¹ - GARIN, p. 107.

4

LES PASTEURS ENDORMIS

Des nominations contestées.

« Où le pasteur voulontiers dort, le loup et luy sont d'un accort »¹

écrivait Jacques de Bugnin. Les abbés de la fin du XVème siècle et du XVIème siècle ressemblent fort à des pasteurs endormis pactisant avec le loup, un loup qui pourrait être le duc de Savoie. Après les papes, d'Avignon ou de Rome, disposant de l'abbaye en faveur de leurs partisans, il semble que ce soit, à partir du milieu du XVème siècle, le duc de Savoie qui ait pris l'initiative de la désignation de l'abbé de Tamié.

« Il est certain que le pape Nicolas V en 1454 accorda des bulles en faveur de l'abbé Georges Jocerand, à la supplication, c'est-à-dire nomination, du duc Louis », notait, en 1724, le président Raiberti, faisant pour le compte de la maison de Savoie des recherches sur la question². Nicolas V délégua le prieur de Talloires pour enquêter sur Georges Jocerand de Cons³; la nomination du duc, à vrai dire, rendait l'enquête de pure forme. Celui-ci exerçait un droit que lui

-

¹ - Le congié pris du siècle séculier, v. 642-643.

² - RAIBERTI, f° 10.

³ - BURNIER cite cette bulle (p. 258, doc. 18) d'après une copie du XVII^e siècle conservée au Sénat de Savoie (**B** 1463, f° 73). Le texte donné par le Registre Vatican 429, f° 3, ne diffère que de quelques mots. Georges Jocerand payait le 16 avril 1454 la taxe due à la chambre apostolique,

Georges Jocerand payait le 16 avril 1454 la taxe due à la chambre apostolique, par l'intermédiaire de Pierre Tarel, clerc du diocèse de Genève. (Archives Vaticanes, Obligationes et Solutiones, 76, f° 118).

avait octroyé une « promesse » de Nicolas V, datée de janvier 1451, accordant au duc Louis que, dans son domaine, nul ne serait sans son aveu institué évêque ou abbé⁴. Confirmé par huit pontifes, cet acte fut le point de départ des prétentions des ducs de Savoie sur les nominations ecclésiastiques, jusqu'au concordat de 1727⁵.

Georges Jocerand de Cons fut donc installé. Nous savons que sous son mandat trois frères de Tamié furent ordonnés sous-diacres à [37] Moûtiers, aux quatre-temps de septembre 1467⁶. Un testament de 1471 nous livre également le nom du prieur : Jean Corbel teste en faveur de son fils Claude « Prieur de Tamié »⁷. Georges Jocerand dut mourir à la fin de l'année 1471, puisque par lettres patentes données à Verceil le 24 janvier 1472, le duc Amédée IX faisait savoir que de par bulles papales accordées à sa demande et à celle de la duchesse Yolande, l'abbave de Tamié était « confiée » - c'est le sens du mot commende - à Urbain de Chevron, son « conseiller et protonotaire apostolique »8. Urbain était depuis 1454 trésorier et sacristain de la collégiale d'Aiguebelle en Maurienne, prieur de St Sulpice, chanoine de Lausanne, Genève et Maurienne, curé de Châtillon, et, en 1464, de St-Gervais. C'était donc un homme bien en cour, richement doté de bénéfices ecclésiastiques ; Tamié n'en faisait qu'un de plus. Cela ne se passa pas sans résistance; en juillet 1472, l'official de Tarentaise, par délégation de Sixte IV, citait à comparaître Claude Corbel - prieur en 1471 pour répondre « d'injustices » à l'égard d'Urbain de Chevron. Claude était-il le candidat des moines ?9. Le chapitre général de 1472 de son côté, prit fait et cause pour un autre moine de Tamié, Jean Thomé, aumônier des cisterciennes des Aves ; le chapitre

-

⁴ - Archives Vaticanes, Miscellanea, Armoire III, T. IX, f° 362-363.

⁵ - PLAISANCE (Émile) *Histoire des Savoyens*, Chambéry, 1910, T. I, p. 287.

⁶ - GONTHIER (Abbé J.F.) *Oeuvres historiques*, Thonon, Masson, 1901, T. II, p. 313.

 $^{^7}$ - Archives de la maison de Corbeau de Vaulserre, n° 31, communication du marquis de Vaulserre, aux archives de l'abbaye.

⁸ - RAIBERTI, f° 11; BURNIER, doc. 19, p. 261.

⁹ - Inventaire général, f° 9, r° ; A.T.

défendit aux moniales de se confesser à un autre que leur aumônier et d'obéir à «un certain Urbain qui se prétend commendataire de Tamié ».

Ouoi qu'il en soit, Urbain paya le 30 juin 1473 la taxe due à la chambre apostolique pour son élection ¹⁰.

Urbain de Chevron avait d'autres soucis. La duchesse de Savoie. Yolande, avait, contre son propre frère, le roi de France, pris parti pour Charles le Téméraire. Le duc de Bourgogne tomba dans les batailles de Granson et Morat ; et c'est Urbain que la duchesse Yolande envoya pour négocier avec les Suisses une paix difficile¹¹. Cette mission accomplie, les chanoines de Genève, pour faire pièce à la maison de Savoie, qui menacait de confisquer l'évêché de Genève à son profit, élurent évêque Urbain de Chevron.

Mais de plus puissants concurrents convoitaient le siège : le duc pour son oncle ; le pape Sixte IV, pour son neveu. Urbain renonça. Il fut en compensation! - promu le 28 mai 1483 à l'archevêché de Tarentaise, et payait, le 7 juin, les 110 florins de droits au trésor pontifical.

Il n'en restait pas moins abbé de Tamié, ainsi que le précise l'enregistrement par la chambre apostolique de sa nomination¹². Il ne profita pas longtemps de son évêché, et mourut au début de 1484¹³.

Avec sa mort s'ouvrent une vingtaine d'années assez confuses, pendant lesquelles l'abbatiat de Tamié fut fort disputé. Le 24 janvier 1484 Augustin de la Charnée, prieur, payait au trésor romain les [39] 106 florins dus pour son élection d'abbé de Tamié. Orle 13 mars de la même année Jean-Jacques Sclafenatus, évêque de Parme et cardinal du titre de Ste-Cécile, payait lui aussi la redevance, en tant qu'abbé commendataire de Tamié. Sclafenatus avait 24 ans,

¹⁰ - Pour la décision du chapitre général : cf. CANIVEZ, T. V, 1472/57, p. 316. Pour la date du paiement des droits : cf. Archives Vaticanes, Obligationes et Solutiones 83, f° 56 v°.

¹¹ - BURNIER, p. 59-60.

¹² - Le pape Sixte IV « providit ecclesiae Tarentasiensis de persona R. P. Dom. Urbani... cum retentio monasterii Stamedei ». Archives Vaticanes, Obligationes et Solutiones, 83, f° 112 r°.

¹³ - BESSON, op. cit., p. 238; Gallia Christiana, T. XII, col. 727.

et était bien en cour auprès de Sixte IV, qui n'avait pas trop de scrupules à doter ses favoris de bénéfices, et à trouver vaille que vaille un peu d'argent pour des finances pontificales en déficit chronique.

Augustin de la Charnée dut finalement rester seul en lice ; une bulle de Sixte IV, du 28 avril 1484, confirma son élection, tout en mentionnant qu'il y avait conflit sur l'administration des biens du monastère, entre lui et un moine de Tamié, Jean Parizot¹⁴. Les anciens historiens présentent Augustin comme un conseiller avisé du duc Charles 1^{er} ; aussi passa-t-il plus de temps à la cour du duc que dans son monastère.¹⁵

Augustin de la Charnée mourut le 27 mai 1492, et trouva un successeur en la personne d'Urbain II de Chevron, élu le 30 mai, et qui s'acquittait de ses droits envers la chambre apostolique le 3 juin 1492¹⁶. Quelques années plus tard, Urbain renonçait à son monastère en faveur de son neveu, Jacques-François de Chevron, qui paya le trésor romain le 19 mars 1500. Or Jacques-François avait 8 ans ! Le pape Alexandre VI accepta sa nomination, sous condition que d'ici sa vingt-et-unième année Jacques-François prenne l'habit de l'Ordre et fasse profession. En attendant on lui adjoignit un administrateur, Guillaume Royer, chanoine de Tarentaise. Mais Jacques-François décédait en août 1506¹⁷.

Il semble qu'alors, le 31 août 1506, les moines aient élu abbé leur prieur, le breton Alain Lacerel, moine de Boquen au diocèse de St-Brieuc¹⁸. Le 3 septembre l'abbé de Bonneyaux confirma l'élection. Alain en demanda

_

^{14 -} La mention des deux abbés, J.-Jacques Sclafenatus et Augustin de la Char-née, se rencontre aux Archives Vaticanes, Index Garampi, abbates, M-Z, f 151. - Sur les besoins d'argent de Sixte IV, cf. PASTOR (L.) Histoire des Papes depuis la fin du moyen-âge, Plon, 1924, T. IV, p. 369-400. Pour la bulle de Sixte IV, cf. Archives Vaticanes, Reg. Vat. 647, f° 112-113.

¹⁵ - BURNIER, p. 62; MORAND (L.), *Les Bauges, mémoires et documents*, Chambéry, 1889, T. I, p. 219.

¹⁶ - BESSON, Gallia Christiana et Index Garampi, loc. cit.

¹⁷ - La bulle d'Alexandre VI est résumée dans la bulle de Jules II citée infra, Reg. Vat. 914, f° 247.

¹⁸ - Gallia Christiana, loc. cit.

confirmation, par bulles, au pape Jules II; celui-ci commit l'official de Tarentaise pour s'informer sur les mérites du candidat, le 26 du même mois. Alain recut en octobre la bénédiction abbatiale, des mains de l'archevêque de Tarentaise, Hugues de Châteauvieux¹⁹.

Le 21 novembre, il payait la chambre apostolique par l'intermédiaire de son procureur. Gérard Lozt : la formule d'enregistrement note expressément que le même jour on lui remit ses bulles de confirmation. Or, ce 21 novembre, pendant que F. Gérard payait à Rome pour les bulles d'Alain Lacerel, le pape Jules II donnait de Bologne au cardinal de Ste-Sabine, Fatius Santorius, une bulle par laquelle il cassait et tenait pour nulles toutes les élections ou confirmations d'élections faites Tamié. nommant à comme commendataire Fatius Santorius, «la charge abbatiale ayant une parfaite convenance avec la dignité cardinalice ». Le pape demandait à l'évêque de Maurienne et à l'official de Tarentaise de mettre le cardinal en possession [40] de son monastère, à la seule condition pour lui de ne pas diminuer le nombre des moines, pour que l'office divin continue à se célébrer²⁰.

De fait, Jules II ne se montrait guère plus délicat que Sixte IV pour la provision des bénéfices. Fort de son bon droit Alain Lacerel dut intenter un procès ; l'inventaire général des archives de l'abbaye porte, sans date, mention d'un procès entre Dom Lacerel et « un cardinal qui le troublait dans l'exercice de sa fonction abbatiale »²¹.

¹⁹ - Inventaire général, f° 46 v° : A.T.

²⁰ - Pour les droits de confirmation d'Alain Lacerel, cf. Archives Vaticanes, Obligationes et Solutiones, 88, f° 91 v°. - Le texte fait mention de la bulle de Jules II, donnée à Urbino le 26 septembre 1506, et se termine par ces mots : « dicto die bullas dicti monasterii data fuerent eodem Gerardo ». - La bulle de Jules II à Fatius Santorius existe, elle, en deux versions, dont seul le début diffère : Reg. Vat. 913, f° 189-191, qui fait mention de la prétention du duc de Savoie au « patronnage » de l'abbaye, et Reg. Vat. 914, f° 247-249. Le début, plus long, retrace les nominations successives d'Urbain II de Chevron, celle de Jacques-François et les décisions d'Alexandre VI à ce sujet.

²¹ - Sur Jules II, cf. PASTOR, op. cit., T. VI, p. 206-207. La mention du procès dans l'Inventaire général est f° 32 v° (A.T.).

Nous n'en savons malheureusement pas plus sur cette curieuse affaire. Sans doute Dom Lacerel gagna-t-il son procès ; ce fut heureux pour le monastère, car lui et son successeur, Breton comme lui, apportèrent une note de régularité.

Les Bretons à Tamié

Alain Lacerel devait s'intéresser à la maison forte de Plancherine, dépendante de l'abbaye ; peut-être y résidait-il ; en 1509, il fait faire l'adduction d'eau « par borneaux (conduits de bois) de la fontaine de Duy, sous Versonnaz, à la maison de Plancherine »²². Tamié fut bientôt prise dans les troubles occasionnés par les démêlés de François 1^{er} et des Suisses ; des bandes de brigands, appelés « Harpagons » occupaient les passages et rançonnaient les voyageurs ; une bande stationnait au col de Tamié²³.

Le faible duc Charles accorda, en juillet 1515, sa protection à l'abbaye. Il faut croire qu'elle eut quelque effet, puisqu'un bourgeois flamand, pélerin de St-Claude, qui, le 27 novembre, fit en sept heures de cheval le trajet d'Aiguebelle à Faverges, sous la pluie et par «le pire chemin du monde » ne se plaignit pas de mauvaises rencontres, mais au contraire de n'en avoir pas fait du tout²⁴.

Alain Lacerel fut «définiteur» de l'Ordre au chapitre général de 1512 ; il y est qualifié de «docteur en théologie »²⁵. En 1518, l'abbé de Cîteaux lui confia, ainsi qu'à l'abbé de Montheron, au diocèse de Lausanne, la charge de rétablir la discipline chez les moines d'Hauterive et les moniales du diocèse de Fribourg²⁶. Tamié n'avait donc pas trouvé en lui un trop mauvais abbé.

 $^{^{22}}$ - Inventaire général, f° 32 v° (A.T.).

²³ - BURNIER, p. 66.

 $^{^{24}}$ - $Revue\ Savoisienne,\ 1888,\ p.\ 15$; BOUCHET, « La Savoie d'après les anciens voyageurs », Annecy 1908, p. 43.

²⁵ - CANIVEZ, VI, p. 416.

²⁶ - Id. VI, 1518/91, p. 545-546.

En 1520, Dom Edme de Saulieu, abbé de Clairvaux, fut mandaté par le chapitre général pour porter à Léon X la plainte de l'ordre cistercien contre la commende. Il fit, sur le chemin de Rome, la visite canonique des monastères rencontrés. Son chapelain, Dom Claude Brouseval, et son valet de chambre, Jehan Gallot, nous ont laissé un récit du vovage... Le 13 septembre 1520. Dom Edme était à Faverges. où le procureur de Tamié vint à sa rencontre. Là, raconte Gallot, « Nous bûmes, puis à cheval, nous vînmes, toujours montant inter [42] montes asperrimos, au gîte dudit Estamy (Tamié), bon monastère où l'on nous fit bonne chère. Monseigneur visita illec, et il y avait pour lors deux abbés, et XII religieux, assez bien faisant l'office, mais ords (malpropres) et sales en leurs habits, ignorant l'ordre et les cérémonies, pour les (à cause des) commendes précédentes. Nous vîmes audit monastère de l'éponge de Notre-Seigneur... ». Ainsi tout n'était pas parfait, mais la vie à Tamié était à peu près régulière : rien de comparable avec d'autres monastères rencontrés en chemin par Dom Edme, tel celui de Bonmont, dans le canton de Vaud, où il n'y avait « forme de religion, sinon dans l'habit... pour ce que le monastère était en commende depuis 36 ans des mains d'un paillard de Genève... ». Sur la route du retour, le mercredi Saint de l'année suivante, 26 avril, Dom Edme rencontra encore à Montmélian « le viel et le jeune abbé de Estamy »²⁷.

Ce jeune abbé de Tamié était sans doute Dom Etienne Giquel, un autre Breton, « mis en possession le dernier jour de février 1520 en suite des provisions du pape Léon $X \gg^{28}$ et que Dom Alain Lacerel avait sans doute demandé comme coadjuteur. Etienne fut béni le 16 août 1523 ; Dom Lacerel ne serait mort que le 20 août 1527 29 .

Une transaction du 21 mai 1532 nous donne, outre le nom de l'abbé, les noms de neuf religieux, dont le prieur,

²⁷ Relation d'un voyage à Rome... par Dom Edme, abbé de Clairvaux, publiée et annotée par M. HARMAND, Troyes, Bouquot, 1850, p. 21, 24, 87.

²⁸ - RAIBERTI, p. 13.

²⁹ - Gallia Christiana, 727; BESSON, 238.

Michel Oyl³⁰. De Dom Etienne on rapporte ce trait qui n'est pas seulement pittoresque : « Il ordonna qu'une lampe brûlerait pendant la nuit dans chaque grange de Tamié, afin que les voyageurs perdus au milieu des ténèbres se guidassent par ce fanal »³¹.

La pierre de scandale

A ces deux vénérables abbés succéda, pour le malheur de l'abbaye, un homme qui fut « pierre de scandale » : l'abbé Pierre de Beaufort. Il naquit vers 1520, au château de Villard-Chabot, à St-Jorioz. Cadet de famille, il fut «poussé vers l'Église » ; sa famille, illustre, (son aïeul avait été chancelier de Savoie) s'employa à le pourvoir de bons bénéfices. En 1523, petit Pierre, encore enfant, était déjà curécommendataire de l'église St-Christophe-d'Argonnex; à 8 ou 10 ans, il était chapelain de St-Jorioz ; à 13 ans, vicaire perpétuel de l'endroit. Crée protonotaire apostolique en 1533 par le cardinal de Torrenodo (le « cardinal de Maurienne ») il devenait abbé commendataire de Tamié en 1537, âgé au plus de dix-sept ans. Prieur de Bellevaux en 1538, vicaire général de Cîteaux en Savoie et en Dauphiné, Pierre porta une éclatante titulature pour un sombre exercice !³².

L'année où Tamié fut livré à Pierre de Beaufort, François _{1er} envahissait la Savoie. Pierre vécut 26 ans de son abbatiat sous l'occupation française, prêtant hommage de fidélité, le 19 août 1547, au roi [43] Henri II³³, ce qui ne l'empêcha pas de prêter le même hommage le 30 octobre 1576 au duc Emmanuel-Philibert de Savoie³⁴: le pouvoir avait changé de

³⁰ - Ce sont Michel Oyl, prieur ; Jean Duchesne, sacristain ; Antoine Rey ; Sigismond Escoffier ; Sigismond P. ; Antoine S. ; Claude Bally ; Jean de la Perrière ; Claude Grillet. ADS, C735.

³¹ - BURNIER, p. 69, qui ne précise pas sa source (« une ancienne chronique latine... »).

³² - Cf. LAVANCHY, Monographie de S. Jorioz, in Mémoires de l'Académie Salésienne, Annecy, 1893, p. 84.

³³ - ADS C1790.

³⁴ - ADS SA 206.

mains. Le duc le confirma, contre l'abbé de Chézery, dans sa charge de «visiteur» des maisons de l'Ordre en Savoie. Celles-ci n'écrivaient pas les meilleures pages de leur histoire. Un arrêt du parlement de Chambéry, du 27 février 1557, invitait l'abbé de Cîteaux ou ses vicaires à réformer l'abbaye de Bonlieu, à la suite d'une intrigue entre les religieuses et le prieur des dominicains d'Annecy³⁵. Les choses n'allaient pas mieux au Betton. Sur remontrance du procureur général, le parlement de Chambéry rendit le 19 décembre 1552 un arrêt ordonnant «qu'on fît les réparations nécessaires à l'église et au couvent, et que les soeurs soient réformées pour vivre désormais selon leur ordre... »³⁶.

Toutes choses à quoi fit écho le chapitre général de 1557³⁷ en confiant la charge de réformateurs en Savoie aux abbés de St Sulpice... et de Tamié. Le réformateur n'avait cependant point la réputation de vivre lui-même en réformé; il abritait ses sept bâtards dans la maison-forte de Plancherine, que pour cette raison la malignité publique surnommait « la Tour Gaillarde ». Deux ans avant sa mort, il intenta enfin un injuste procès contre une nièce fort riche mais veuve et sans autre recours que lui-même. On songe à l'ironie des patentes et bulles qui le nommaient protonotaire apostolique et commendataire de Bellevaux; « de bon deviens meilleur », lui conseillait, dans les premières, le cardinal Torrenodo; et dans les secondes, le pape Paul III l'exhortait à tenir «dignement son rang, comme l'exige la dignité abbatiale »³⁸.

Durant ces 48 ans d'abbatiat, la communauté n'apparaît guère dans les documents d'archives ; le procès verbal d'engagement d'un « rendu » (serviteur de l'abbaye) le 15 avril 1555, nous donne les noms du prieur Jean Gabilhot et de

³⁵ - GARIN, p. 117.

³⁶ - BURNIER (Eugène), Histoire du Sénat de Savoie, Paris, 1865, T. I, p. 188-189

³⁷ - CANIVEZ, VII, 1557/42.

³⁸ - GARIN, p. 122; MORAND, les Bauges, II, p. 311.

12 moines, originaires en majorité des environs : des Combes de Tamié, Faverges, Plancherine³⁹.

Ce sont 12 moines et un novice que nous trouvons en 1584, lors de la mise sous séquestre des biens du monastère, au décès de Pierre de Beaufort⁴⁰. Les commissaires du duc saisirent les papiers de l'abbé, qui se trouvaient à Plancherine, et entendirent les plaintes des religieux : Pierre de Beaufort s'était emparé de la mitre, fort riche, et de la crosse des anciens abbés ; l'abbaye menaçait ruine, et les revenus que l'abbé laissait étaient si minces que plusieurs religieux avaient dû quitter le monastère, pour chercher subsistance ailleurs ; sans compter avec la dépense «de plusieurs gens circumvoisins, qui étant venus à la sépulture sont toujours ici en mangeaille et grande dépense... et qu'il y a quatre tonneaux à donner aux pauvres qui ont accompagné le corps ».

Pierre de Beaufort s'était fait donner par le pape un coadjuteur en la personne de Jean de Chevron, clerc de Tarentaise. Le duc le [44] désigna pour succéder à Pierre de Beaufort, et, par un semblant d'élection, les religieux, qui ne pouvaient guère faire autrement, l'élurent, sous la réserve qu'il ferait confirmer l'élection par l'abbé de Bonnevaux, et qu'il prendrait l'habit de l'Ordre (c'était la moindre des choses !)⁴¹. Jacques Dufas, abbé de Bonnevaux, confirmait l'élection le 28 février 1584. Le Pape Grégoire XIII se montra moins accommodant, et refusa à Jean de Chevron l'investiture canonique ; n'agréant pas la « désignation » par le duc de Savoie. Après une longue procédure, Jean de

²

³⁹ - Ce sont, outre Jean Gabilhot, Sigismond et Michel Escoffier, tous deux « des Combes de Tamié »; Bernard et Valentin du Rommoz; Jacques de Viney; Junyod Gouteret de Plancherine, Jean Chaffarod; Charles Gros-Jehan, Guillaume Bernard dit « Monachon », Bernard Berthod du Villaret (Faverges), Claude Vert et Charles du Veygier. Le serviteur « rendu » s'appelle Claude Rossat. ADS, B 1692.

⁴⁰ - ADS, SA 206; Inventaire général, f° 17 bis, v°. Ce sont cette fois: Charles de Gimilly, prieur, Jean Chaffarod, Charles Losserand - Gros Jean, précédemment aumônier du Betton, Guillaume Bernard, Philibert de Lucinge, Aymé Pavillet, Hermonod, Jean-Baptiste Dubassat, alias Donnet, Claude Prévost, Jean Doucet, Jean Fourrier de Verrens, Claude Bernard, et Jean Truchet novice.

⁴¹ - RAIBERTI, p. 14.

Histoire des moines de Tamié

Chevron fut tout de même installé dans sa charge abbatiale, non sans avoir pris l'habit au monastère, et fait profession⁴². A ces débuts difficiles succéda un abbatiat apparemment sans histoire ; on sait seulement que l'abbé Jean rédigea des « statuts et ordonnances pour le régime de vivre des rendus et donnés »⁴³. Il se démit en 1595 en faveur de François Nicolas de Riddes, et se retira à Bonvillard, dont il était coseigneur il mourut sept ans après, en 1602⁴⁴. Cette fin tranquille mettait un terme aux « années sombres » de l'histoire de l'abbaye ; l'aube des réformes commençait à poindre.

⁴² - Gallia Christiana, 728; RAIBERTI, p. 14-16.

⁴³ - Inventaire général, « procès », p. 4 (A.T.).

⁴⁴ - BESSON, p. 239.

5

L'AUBE DE LA REFORME

Du temps de Monsieur de Genève

« Humble abbé de la dévote abbaye N.D. de Tamié, Ordre de Cîteaux, vicaire général du susdit ordre en province de Savoie et Dauphiné, aumônier de Son Altesse et sénateur au Souverain Sénat de Savoie... » : tel se présente, dans sa titulature la plus complète, Révérendissime Messire François-Nicolas de Riddes, qui exerça, de 1595 à 1645, l'abbatiat le plus long: un demi-siècle. Il était né à Flumet vers 1565, dixième de dix-sept enfants ; il y mourut quatre-vingts ans plus tard. Très attaché à sa famille, il eut souvent à arbitrer les conflits entre ses neveux ; en témoignent de nombreux actes, signés pour la plupart dans la maison forte de Plancherine, où il paraît résider plus volontiers qu'au monastère. Il était également très assidu aux séances du Sénat : nommé le 1^{er} janvier 1608, il appartint à la première chambre, que présidait Antoine Favre, l'ami de saint François de Sales ; peut-être prit-il part, avec lui, à la rédaction du célèbre « Codex Fabrianus »¹. L'abbé de Riddes fut d'abord

¹ - Sur la nomination de Dom de Riddes, cf. BURNIER, p. 266, doc. 24. Dans la préface du *Codex Fabrianus*, A. Favre note que l'idée de cet ouvrage est venue du Sénat, et qu'il a été réalisé avec la collaboration effective des sénateurs. « *Vestrum potius quam meum possem dicere»*, leur écrit-il. F.N. de Rides a pu travailler aux premiers titres du livre I, qui sont des questions de droit ecclésiastique. Le titre III, au f° XXXII, cite le cas d'une abbesse du Betton. Cf.

prieur d'Aulps, puis coadjuteur de Dom Jean de Chevron, qui se désista en sa faveur. Nommé par le duc Charles-Emmanuel en 1595, le pape Clément VIII le confirma dans ses fonctions, tout en refusant d'admettre le droit de nomination revendiqué par le duc².

En 1602, François de Sales, qui n'était encore que coadjuteur de Mgr de Granier, reçut à Thonon François-Nicolas de Riddes du 2 au 5 juillet, à l'occasion d'un pèlerinage à N.D. de Compassion³. Peut-être évoquèrent-ils l'état des monastères de Savoie, dont ceux de l'Ordre de Cîteaux. [46] En 1603, François de Sales écrivit au nonce à Turin, Mgr Tolosa: « Il est certain que le relâchement de tous les monastères de Savoie, excepté ceux des chartreux, est tellement invétéré qu'un remède ordinaire ne suffirait pas à les assainir. Pour réussir, il faudrait un réformateur de grande autorité et prudence, muni de très amples pouvoirs dont il userait selon les occasions ; je dis non seulement très amples, mais absolus et sans appel, car les moines sont très expérimentés et habiles dans la chicane. Et pour leur enlever tout moyen de se soustraire à la réforme, il faudrait que Son Altesse Sérénissime fît intervenir son Sénat de Savoie, car sans cette intervention on n'obtiendra rien »⁴.

Trois ans plus tard, le nouvel évêque de Genève adressait au pape Paul V un rapport dans lequel on lisait : « il est surprenant de voir à quel point la discipline régulière est partout ruinée dans les abbayes et prieurés de ce diocèse ; j'excepte les chartreux et les mendiants. Chez tous les autres l'argent s'est changé en scories et le vina été mêlé d'eau, bien plus, s'est transformé en venin. Aussi font-ils blasphémer les ennemis de Dieu, qui disent chaque jour : Où donc est le Dieu de ces gens-là ? ... Les portes des monastères des soeurs cisterciennes sont ouvertes à tous : aux moniales pour sortir,

Codex Fabrianus, Lugduni, P. Bordes, 1681: préface, p. 1-4.

 $^{^{2}}$ - $Gallia\ Christiana,\ XII,\ 727$; BESSON, p. 239 ; RAIBERTI, p. 16-17.

³ - Registres de la confrérie N.D. de Compassion de Thonon, f° 38.

⁴ - Saint François de Sales, *Oeuvres complètes*, Annecy, 1911; T. XII, p. 240.

et aux hommes pour rentrer »⁵. Dom François-Nicolas, qui avait été prieur d'Aulps et qui avait désormais la responsabilité de toutes les maisons cisterciennes de Savoie, ne connaissait que trop bien cette triste situation. Il pensa commencer par réformer sa propre abbaye.

En 1608, dès l'arrivée sur le siège de Tarentaise d'un nouvel archevêque, Mgr Anastasio Germonio, François-Nicolas de Riddes vint le supplier de se rendre à Tamié pour visiter l'abbaye et lui donner son appui pour remettre de l'ordre. L'archevêque arriva à Tamié le 20 novembre, mais la résistance des moines fit échouer ce projet⁶. Saint François de Sales fera, dans une lettre, allusion à cette tentative : « C'est une grande besogne d'avoir à faire à des religieux qui remueront toutes choses par après pour empêcher les effets de notre intention, quoique juste et sainte. Nous avons l'exemple de Mgr de Tarentaise, plus fort, plus habile et plus hardi que nous, et qui n'avait affaire qu'à un seul couvent »⁷. Et ce couvent était Tamié.

Le 29 mai 1633, Benoît-Théophile de Chevron-Villette, bénédictin devenu archevêque de Tarentaise, viendra comme son prédécesseur faire une visite canonique de Tamié avec l'espoir d'y ramener la régularité monastique. Mais ce sera peine perdue.

Dom de Riddes essaya aussi de réformer N.D. d'Aulps, où la décadence était extrême. Malgré le soutien de saint François de Sales, ce fut aussi un échec : l'évêque de Genève le constatait dans une lettre du 12 juin 1621 au duc Charles-Emmanuel « De réformer les religieux d'Aulps qui y sont maintenant, cela est impossible. M. de Tamié a fait ce qu'il a pu pour cela »⁸.

[47] Les efforts conjugués de M. de Tamié et de M. de Genève furent plus efficaces dans deux abbayes de moniales cisterciennes : Ste-Catherine et les Ayes.

⁵ - Id., T. XXIII, opuscules, 4^{èm}e série, IX, p. 325-327.

⁶ - Manuscrit Favre, Archives de l'abbaye.

⁷ - Saint François de Sales, *Oeuvres...* T. XVII, p. 351 de l'édition d'Annecy.

⁸ - Id., T. XX, p. 104.

[48] Notre-Dame-de-Sainte-Catherine-du-Semnoz, aux portes d'Annecy, n'était plus alors qu'une maison d'éducation pour les jeunes filles de la noblesse, où la vie, assez frivole, n'avait plus que de très lointains rapports avec les observances cisterciennes. Le 4 mars 1607, chez le marquis de Ballon, l'abbé de Tamié avait, au cours d'une cérémonie très mondaine, reçu les voeux de Louise de Ballon, alors âgée de seize ans, et donné l'habit à sa jeune soeur Gasparde.

En 1617, François de Sales fit faire une retraite à Louise de Ballon, dont il était le cousin et le confesseur. La jeune moniale y prit la décision de revenir coûte que coûte à la stricte observance cistercienne. Dom de Riddes ne put qu'approuver ce renouveau spirituel qui se manifestait à Ste-Catherine. Mais les religieuses anciennes s'opposaient farouchement à tout rétablissement de la clôture. Alors Louise de Ballon et quatre autres religieuses décidèrent de quitter Ste-Catherine pour fonder un nouveau monastère, où l'on observerait fidèlement la Règle de saint Benoît et les observances cisterciennes. L'abbé de Cîteaux, Dom Nicolas Boucherat, donna son accord en 1622.

Le 1er août, l'abbé de Tamié, en la double qualité de vicaire général de l'Ordre en Savoie et de commissaire extraordinaire de l'abbé de Cîteaux, se rendit à Ste-Catherine pour autoriser la fondation du monastère réformé de Rumilly. Les cinq religieuses qui aspiraient à cette réforme quittèrent aussitôt Ste-Catherine où la vie n'allait cesser de se relâcher jusqu'à la suppression pure et simple de l'abbaye, par ordre du roi de Sardaigne, en 1771. Au moment même où la mère Angélique Arnaud, de son côté, réformait Port-Royal, la mère de Ballon, l'abbé de Tamié et l'évêque de Genève venaient de créer la nouvelle congrégation des Cisterciennes réformées dites « Bernardines de la Divine Providence ». La mère de Ballon, supérieure générale de la congrégation, fonda quinze monastères ; ils seront vingt-cinq à la veille de la Révolution. Elle publia, en 1631, des constitutions fortement marquées par la spiritualité de saint François de Sales.

Celui-ci et l'abbé de Tamié allaient encore porter la réforme à l'abbaye des Ayes, où la décadence était aussi criante qu'à Ste-Catherine.

En 1617 et 1618, François de Sales vint prêcher le carême devant le parlement de Grenoble et se rendit aux Ayes où il ne cacha pas aux cisterciennes qu'il désapprouvait leur conduite. L'abbé de Tamié, venu aux Ayes en 1611 pour donner la bénédiction abbatiale à Adrienne de Chambéran, puis en 1617 pour recevoir la profession de Louise de Borel de Ponsonas, leur tint le même langage. Certaines dont Louise de Ponsonas, décidèrent de revenir à l'observance de la Règle ; mais comme à Ste-Catherine, la réforme de l'abbaye elle-même se révélait impossible. François de Sales et Dom de Riddes [49] envoyèrent les religieuses décidées à se réformer auprès de la mère de Ballon, à Rumilly, où la mère de Borel de Ponsonas devint maîtresse des novices.

Le 22 novembre 1624, leur temps de formation accompli, les moniales des Ayes quittaient Rumilly et installaient à Grenoble, dans le couvent de Ste-Cécile, un monastère de bernardines dont la supérieure fut la mère de Buissonrond. Comme à Rumilly, la mère de Ponsonas y fut maîtresse des novices. Quand elle devint supérieure, en 1631, le monastère de Grenoble prit ses distances par rapport à Rumilly; en 1636, la mère de Ponsonas fit imprimer ses propres constitutions, moins marquées par la spiritualité salésienne et plus proches du Cîteaux primitif. Ce fut la scission et la naissance des bernardines de saint Bernard, qui ne comptèrent jamais plus de trois monastères⁹.

Les réformes de Ste-Catherine et des Ayes atténuèrent sans doute le sentiment d'échec que durent éprouver François de Sales et l'abbé de Riddes en face de l'opiniâtreté des cisterciens de Savoie enlisés dans la médiocrité. Encore fautil observer que le salut se fit par la fuite, et qu'il y eut fondations nouvelles, et non réforme d'anciens monastères ; quant à la réforme de Tamié, il eût fallu, pour qu'elle aboutisse, que l'abbé acceptât de se réformer lui-même; déjà sincèrement religieux, tout vénérable et rempli de vertus, il ne manqua à François-Nicolas de Riddes qu'un peu d'héroïsme.

55

⁹ - Sur ces réformes, voir F. MUGNIER, *Histoire de Ste-Catherine*, in *Mémoires et Documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, Chambéry 1886, T. 24, p. 99-110.

Prévoyant, Dom de Riddes avait dès 1614 choisi son neveu, Guillaume de Riddes, pour lui succéder à Tamié Le duc Charles-Emmanuel le nomma et le présenta au pape Paul V, qui n'accorda la bulle de confirmation au titre de coadjuteur qu'en tenant pour « nulle et non-advenue » la «nomination » ducale 10. Guillaume de Riddes mourut prématurément et son oncle dut, à 70 ans, demander un autre coadjuteur. Le pape Urbain VIII le lui accorda en la personne de François-Nicolas de la Forest de Somont, le 15 juin 1635¹¹. L'élu avait alors 22 ans et était profès de Tamié, docteur en droit civil et en droit canonique; en 1633, alors au collège des jésuites de Dole, il adressait un discours à son abbé lors d'une soutenance de questions philosophiques¹². En 1639, il siégea lui-même parmi les maîtres du jury du collège St-Nicolas d'Avignon¹³. Juriste, il batailla contre le fermier de Lorden qui négligeait d'entretenir les bâtiments, contre les commendataires d'Aulps et de Chézery, contre l'abbé de Clairvaux¹⁴... En 1650, il pria le notaire Roget d'établir «l'inventaire général de tous les titres et documents » de l'abbave de Tamié ; complété par ses successeurs, encore en partie conservé, cet inventaire des archives est une des sources précieuses de l'histoire de l'abbaye. Dom de Somont mourut à Plancherine le 2 octobre 1659. Trois magistrats de la cour des comptes vinrent, par ordre du duc, mettre l'abbaye sous séquestre, et en confier l'administration à un économe, [50] Vincent Carrier¹⁵. Cependant, le 4 octobre, Jean-Antoine de la Forest de Somont, neveu de l'abbé défunt. était nommé abbé de Tamié : il avait 14 ans, et venait de

_

¹⁰ - Supplique de Dom de Riddes, 1614, Cf. Fond du Sénat de Savoie, B 693; RAIBERTI, p. 17 et ss.

¹¹ - RAIBERTI, p. 17 ; Bulle d'Urbain VIII, ADS, B 1444, f° 159 ; une copie de l'époque est conservée aux archives de l'abbaye.

¹² - Bibliothèque de Besançon, Ms 649, p. 36.

¹³ - Communication de M. l'abbé PAULMAZ, aux Archives de l'abbaye.

¹⁴ - Archives de l'abbaye et Archives du royaume, Turin, lettere de particolari, paquet FOR (52).

¹⁵ - ADS, abbaye de Tamié, titres et écritures, n° 1-96.

rentrer comme novice au monastère. Il dut attendre ses bulles de confirmation jusqu'en 1665¹⁶; alors étudiant au collège St-Bernard, il laissa l'administration du monastère au prieur et à son procureur, Dom Sautier.

Sans gloire et sans excès.

Qu'en est-il de la vie quotidienne à Tamié sous les abbés de Riddes et de Somont, au temps des réformes manquées ?

Quelques documents nous la fixent un peu. Un rituel ancien, actuellement à la Bibliothèque Nationale mais en possession du monastère en 1612 porte, griffonnées dans les marges, les traces de quelques moines et l'écho de leurs pensées familières. Nous lisons ainsi quelques sentences édifiantes:

> « Le cloître sous la contrainte, c'est la mort ; de plein gré, c'est la vie » « Par un séjour dans le cloître. Tu achèteras une demeure dans les cieux ». « Un voeu secret rompu, c'est un péché : Un voeu public rompu, c'est un péché et un scandale »¹⁷.

« Les principes corrompus corrompent ce qui en découle ».

Un peu plus loin, nous trouvons l'auteur de ces aphorismes : « Frère Pierre de Genève Coursinge », avec sa devise :

> « Coursinge Bon fils sans faute » 18.

Autre signature rencontrée, celle de François Bachassel. qui avait fait l'emplette du livre : « J'ai acheté ce livre peu cher : cinq florins. Si quelqu'un le trouve, qu'il me le rende, je lui donnerai une juste récompense ». Suivent enfin les avis

¹⁶ - RAIBERTI, p. 18.

¹⁷ - « Claustrum nolenti mors est et vita volenti / Per claustri cedem caeli mercaberis aedem ». « Occultum votem fractum peccatum est / Manifestum votum fractura peccatum et scandalum est », «principio corrupto principaria corrumuntur ». Bibl. Nat. Paris, Nouv. acq. Lat. 857 (XVI^e siècle), page de garde.

¹⁸ - Id. f° 173.

de décès de quelques religieux, et la mention d'une prise d'habit, en la fête des saints Innocents, l'an 1620¹⁹.

La visite pastorale de Mgr Benoît-Théophile de Chevron-Villette, le 29 mai 1639, nous vaut une description de l'église abbatiale, que l'on avait tendue de drap vert pour la circonstance. On fit vénérer les reliques à l'archevêque : la main de saint Pierre de Tarentaise dans un reliquaire d'argent, un os du bras de saint Bernard, du bois de la vraie Croix... deux bourses remplies de reliques, avec l'inscription « saints dont Dieu seul connaît les noms » (!). Nous savons, toujours par cette visite, que le Saint-Sacrement était [51] conservé dans une pyxide dorée, et que le maître-autel s'ornait d'un groupe sculpté représentant la Vierge et saint Bernard. La sacristie, enfin, s'enorgueillissait d'une mitre précieuse, garnie de perles, et d'un jeu d'ornements de brocatelle blanche, donné par un des serviteurs de l'abbaye, Simon²⁰.

L'archevêque visita aussi réfectoire, chapitre, et le choeur des religieux, où il trouva toutes choses «satis honesta ». D'autres documents témoignent de la régularité du culte. Les comptes de la sacristie, tenus par Dom Sigismond Losserand, gardent la trace des pèlerinages venus des paroisses voisines : en 1659, le 21 avril, c'était la paroisse de Conflans qui montait à Tamié; le 26 mai, Plancherine et Verrens ; et ainsi de suite, en tout onze paroisses des environs montèrent à l'abbaye cette année-là. Du produit des aumônes Dom Losserand acheta de l'huile pour la lampe du sanctuaire, des cordes pour les cloches, et paya le nettoyage de l'horloge²¹.

_

¹⁹ - Les *obiit* sont ceux de Pierre de la Forest, 23 août 1622; Prieur de Gimilly, 1613, 23 janvier; Aymond Pavillet, 30 janvier; de Lusinge, 6 février; Georges Bardet, 13 mars. En 1620, Jean Doucet, le 25 août; en 1622, André Coppier, le 18 février. La prise d'habit est celle de F. Pierre Blanc (id. f° 210-214).

²⁰ - Ce Simon est sans doute Simon ou Aymon Pavillet, serviteur «rendu » de l'abbaye, qui apparaît dans de nombreux actes (cf. l'obituaire de la note précédente). Pour le texte de la visite, cf. ADS, G 1 et une copie du XIX^e siècle aux archives de l'abbaye.

²¹ - Ces paroisses sont Doussard, l'Hôpital, St Sigismond, Allondaz, Cléry, Marthod, Thénesol, Pallud. Cf. Archives Départementales de

Nous avons une idée assez précise de la vie au monastère surtout par deux séries de comptes faits dans les années précédant immédiatement la réforme : en 1660-1661, alors que l'abbaye est encore sous séquestre, en attendant l'entrée en charge de Dom de Somont ; et de 1674 à novembre 1677²². Ces comptes fourmillent de notations pittoresques. Suivons nos religieux au réfectoire en 1660-1661. Ils étaient alors dix. L'on achetait beaucoup d'oeufs (jusqu'à quarante douzaines par mois !), un peu de viande, et, en carême, du merlu et de la morue, qu'il fallait aller chercher à Chambéry. Les truites qui apparaissaient régulièrement devaient avoir moins lointaine provenance, et rien ne précise celle des dix douzaines d'escargots achetés le 20 mars.

Les légumes provenaient du jardin, que l'on avait soin de pourvoir en graines. Aussi ne voit-on figurer dans les comptes que des achats d'épinards et de riz. Par contre, on faisait emplette d'épices (on mangeait épicé au XVIIème siècle encore). Paraissent ainsi dans les comptes moutarde, anis vert, poivre, cannelle, muscade, et clous de girofle; des fruits secs aussi, dattes, figues, raisins de Corinthe, amandes ; en carême, deux mesures de châtaignes, et, parfois, des « oranges ». M. le curé « de quelque nouveau saint chargeant toujours son prône », il y avait bien des occasions à fêter. On vit ainsi paraître sur table le 30 octobre deux gelinottes, le 16 juillet des fraises, le 10 août était-ce pour fêter saint Laurent deux gigots et un « roignon » de mouton qu'il fallut aller acheter à Faverges. Il y avait aussi les devoirs de l'hospitalité : le 7 octobre, le cellérier notait la dépense « pour un coq d'Inde lorsque M. le prieur de Thalloires fut icy avec deux de ses religieux ».

Les renseignements abondent de même dans les comptes de 1674 à 1677, alors que le monastère comptait toujours une dizaine de moines et quelques frères. Encore que l'on aperçoive guère les [52] religieux que par leurs « à côtés » : le tabac à priser et le fusil de Dom sous-prieur, qui devait

Haute-Savoie, J. 588.9.19.

²² - Aux archives de l'abbaye. En 1660 le cellérier est Dom Sigismond Losserand; en 1674-77 Dom Gaillard et Dom Pierre Cornuty est procureur.

aimer la chasse ; le vestiaire de Dom de Quernerry, aumônier du régiment de Genevois, qui se chaussait de bas «de Poitou » et s'habillait de «serge de Londres ». Les fonctions de ce dernier l'obligeant à ménager sa monture, on le voit se faire acheter « du souffre et du sénégré » (une variété de luzerne) pour soigner son cheval.

Les pauvres apparaissaient aussi au monastère ; les religieux, même sans grande ferveur, n'oubliaient pas « que c'est en eux principalement que l'on reçoit le Christ » 23. On leur faisait aumône le jeudi saint ; le 18 mai 1675, on trouve la mention de « six florins d'aumône à certain estranger nommé la Bergery », et l'on achetait, le 2 juin, moment difficile pour ceux qui n'ont à compter que sur une maigre récolte, pour 115 florins, 60 mesures de blé « pour les pauvres ».

²³ - Règle de saint Benoît, LIII.

De mauvais bâtiments et un beau domaine.

Le procès verbal de la mise sous séquestre du monastère, en octobre 1659, nous renseigne sur l'état des bâtiments. État bien déplorable : quantité de réparations étaient nécessaires ; les toitures de paille avaient pourri depuis longtemps. Deux charpentiers et deux maçons, convoqués pour expertise, le constatèrent : « Il est nécessaire de refaire à neuf le couvert de l'église du côté de bise ; si le dessus du clocher est tout à fait neuf, les deux corridors ou galeries du côté de la nef sont pourris pour y avoir longtemps plu dessus... à part le cloître voûté et couvert de neuf à tavaillons, tout le reste couvert à paille, est de très petite valeur et grandement en danger du feu ». A l'église, il y avait « deux fentes qui sont l'une à la muraille de l'horloge et l'autre à la chapelle des dix-mille martyrs... ». Beaucoup de pièces étaient inhabitables, les fenêtres manquantes, les escaliers pourris, les cheminées défectueuses. Tout cela ne devait guère inciter à mener une vie régulière normale²⁴.

Le domaine était sûrement mieux administré. Une dizaine de fermiers du monastère furent convoqués lors de la saisie de 1659. Le procès-verbal nous apprend aussi l'état du bétail, douze chevaux, soixante bêtes à cornes, dont trois paires de boeufs « à la grande grange de Tamié ». Ce sont les comptes de 1674 à 1677 qui nous donnent le plus de renseignements. L'abbaye employait alors de nombreux domestiques : Georges, «jadis laquais de M. l'abbé » (F.N. de Somont), Mareschal, La Vallée, Aimé Petitpas, Pierre Bonnet... Celui-ci avait des ennuis avec les militaires de passage; en 1675, on donnait « 18 sols au petit Bonnet pour s'acheter des cravates, les soldats lui ayant pris les siennes ». Les valets étaient bien traités. Sans [53] parler «de la viande de boeuf pour le carnaval des valets », achetée en février 1675, ils étaient nourris, logés, habillés, payés, et soignés : pour la maladie de l'un d'eux, toujours en 1675, le médecin vint trois fois, donna cinq lavements et fournit « 5 onces de syrop violat ».

_

²⁴ - ADS, abbaye de Tamié, titres et écritures, n° 1-96, cf. p. 37.

De bons rapports aussi avec les fermiers : en 1677, M. Dupasquier « le Suisse » vint s'installer comme fermier de l'abbaye à la grangerie neuve du pré de l'infirmerie. Le procureur lui fit des facilités « Nous avons promis par bail à ferme de leur avancer cent ducattons pour achepter du bétail... », notait-il.

L'on embauchait un nombreux personnel temporaire, pour les semailles comme pour les foins :

« J.L. Mathias a servi avec ses boeufs onze jours pour les semailles ; Bernardin granger de Villard à servi six jours... » : On relève ainsi une dizaine de noms en mai 1675²⁵.

« Nous avons donné à prix fait à Jean Lombard et à Jean Sancy de faucher le grand pré : il faut mettre les mules, conduire à la grange, pour le prix de quatorze ducattons... » (juillet 1677).

En 1675, on achetait un veau « pour les ouvriers des vignes de

[54] l'hopital ». Peut-être y faisait-on de l'alcool : on trouve l'achat de deux paires de cornues et d'« un alambiq que l'on a eschangé contre un viel ».

Le bétail devait être nombreux à la montagne ; une dizaine de bergers s'en occupaient ; sans compter «ceux qui ont porté et rapporté les chauderons de la montagne »²⁶. Chaudrons qui servaient sans doute à faire le fromage. On trouvait déjà en 1660 trace « des trois muletiers qui sont allés chercher le reste du fromage à Orgeval ». En 1674 eut lieu une « vente de fromage de l'alpeage du haut du Four » ; en 1675 l'on envoyait « F. Michel en Dauphiné pour avoir un homme pour faire le fromage²⁷ ». L'on faisait aussi «racommoder la serrure de la fromagerie de l'abbaye ».

²⁶ - Voici la liste des bergers : M. Simond ; Glaude Guidet ; Baptiste Sibille ; Maurice Pourjat ; Joseph Garzen ; Nicolas Badolet ; Etienne Pavillet (en 1677) sans compter « Soldat, le berger d'Orgeval ».

²⁵ - J.L. Mathias ; Bernardin Granger du Villard ; Bossu ; Michel Alliod ; Bonet ; Perronet ; les frères Bar ; Tribichet ; Louis Perrouse et Pierre Brasey. (Archives de l'abbaye).

²⁷ - De quelle recette ce fromager se servait-il pour faire son fromage sinon celle du Dauphiné? Et quand en viendront de la Gruyère, ils fabriqueront à leur façon.

Histoire des moines de Tamié

Y travaillait-on déjà ? En tous cas l'on achetait à plusieurs reprises de la « matière à faire de la présure », et l'on faisait monter des charges de sel « à la montaigne ».

Enfin la forge fonctionnait, elle aussi, pour le service de l'abbaye. En 1674 on faisait faire un soufflet neuf et une enclume que Dom Gaillard va voir faire à Faverges; quant au fer, il était pris à M^e Audé, le fermier des mines de l'abbaye, à la Bouchasse²⁸. Le travail au moins, à Tamié, restait régulier.

²⁸ - Inventaire général, f° 47.

6

LA DIFFICILE RÉFORME

Le renouveau d'un vieil Ordre.

À Tamié « malgré la décadence de la régularité, (on a) toujours célébré l'office divin avec décence et exactitude, et fait l'aumône à la porte avec beaucoup de soin et de fidélité, à l'exemple de saint Pierre qui y avait bâti un hôpital dans les commencements, pour les pauvres et les passants ; et nous devons sans doute regarder cette attention pour l'office divin et cette charité envers les pauvres comme des motifs qui ont engagé la divine miséricorde à ne pas abandonner entièrement cette maison, et qui l'ont porté dans ces derniers temps à susciter un autre Zorobabel et un autre Esdras dans les personnes de M. de Somont et de M. Cornuty, pour y rétablir l'observance de la Règle de saint Benoît, et en réparer les ruines... »¹.

C'est ainsi que, près d'un siècle après les événements de la Réforme à Tamié, le maître des novices Dom Pasquier en présentait les circonstances. Dans le désir naïf de faire apparaître avec plus d'éclat la sainteté des réformateurs et l'ampleur de la transformation de Tamié, Dom Pasquier avait, dans sa Relation, forcé quelque peu le tableau de cette histoire, à l'image de ce personnage de Cazotte qui, ayant à faire un clair-obscur, avait mis tout le clair d'un côté et tout l'obscur de l'autre. Voulant donner à l'abbé de Somont les

_

¹ - Mémoires pour servir à l'histoire de l'établissement de la réforme dans l'abbaye de Tamié... par Dom Claude Pasquier, 1761. Mss, archives de l'abbaye, p. 2.

couleurs d'un saint Paul, Dom Pasquier, et avant lui les chroniqueurs de la Trappe, Le Nain, Gervaise, l'avaient présenté comme un zélateur de la réforme d'autant plus ardent qu'il en avait été le persécuteur acharné. La vérité oblige à nuancer quelque peu ce récit.

[56] Si, à un moment donné, Rancé incarna la réforme de l'Ordre cistercien, toute la réforme ne fut pas Rancé, Nous avons vu saint François de Sales et François-Nicolas de Riddes préoccupés déjà de ce problème ; réussissant à fonder une congrégation nouvelle, ils n'étaient pas parvenus à redonner vie aux anciennes maisons tombées en décadence. Toutefois, si cette décadence était générale, le désir de réforme l'était lui aussi : il s'inscrivait dans le mouvement général de renaissance religieuse, parti, depuis le Concile de Trente, du choc provoqué par la crise protestante. Dès l'aube du XVIIème siècle, Cîteaux esquissa un projet de restauration, au cours de ce chapitre de 1601 où siégeait, comme auditeur des comptes. F.N. de Riddes². Les décisions de cette assemblée eussent suffi à réformer l'Ordre si l'on en avait tenu compte : elles restèrent lettre morte. Cependant, l'abbé de Clairvaux, Dom Denis Largentier, et quelques compagnons s'étaient engagés à observer la Règle de saint Benoît sans égards aux mitigations. « L'Étroite Observance » était née, mouvement que l'on appela aussi les « Abstinents », parce qu'un des points de leur programme était un retour à l'abstinence perpétuelle de viande, pratique qui était tombée en désuétude.

L'abbé de Cîteaux, Dom Nicolas Boucherat, approuva chaleureusement la réforme ; mais pour lui, la paix et l'unité de l'Ordre passaient avant tout. La pondération de Dom Largentier assura la coexistence pacifique des réformés et des non-réformés jusqu'en 1623, lorsqu'il fut question, au chapitre général, d'organiser en congrégation autonome l'Étroite Observance. Ce fut une levée de boucliers ; les protestations étaient faites dans le but, en vérité sage et légitime, de préserver l'unité. Dom Largentier et Dom Boucherat moururent sur ces entrefaites et le cardinal de La

-

² - CANIVEZ, VII, 1601, p. 164 et ss.

Rochefoucauld, que Louis XIII et le pape Grégoire XV avaient chargé de la réforme des religieux en France. intervint lourdement en faveur de la réforme : ce fut le début d'une guerelle de guarante ans. Richelieu s'en mêla, et se fit même offrir le titre d'abbé général de Cîteaux : à sa mort (1642) il n'avait fait qu'envenimer le conflit. Lors de la Fronde des parlementaires, l'Étroite Observance avant la faveur de la cour, la Commune eut le soutien des Parlements ; la guerre des Observances continua ainsi jusqu'à ce qu'à la mort de Mazarin (1661), Louis XIV ayant pris lui-même la direction de l'État, l'on eut recours à l'arbitrage de Rome. L'abbé de Cîteaux, Dom Claude Vaussin, alla lui-même plaider la cause de la Commune Observance auprès du pape Alexandre VII, en appelant, au nom de l'unité à préserver, à une réforme générale de l'ordre sous le contrôle d'une congrégation romaine. A leur tour, les abbés de l'Étroite Observance envoyèrent, pour plaider leur cause, l'abbé du Val-Richer et l'abbé de la Trappe nouvellement réformée : Dom Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé³.

Fin lettré et abbé mondain, bien en cour, Rancé s'était converti [57] en 1657. Il décida de ne garder, de tous ses bénéfices ecclésiastiques, que la charge d'abbé commendataire de la Trappe, dans le Perche, et d'en devenir l'abbé régulier. Entré au noviciat de l'Étroite Observance, à Perseigne, en juin 1663, il fit profession et reçut la bénédiction abbatiale l'année suivante. Quelques mois seulement après, il partait pour Rome représenter les réformés...

Dix-huit mois de négociations aboutirent à la promulgation, le 19 avril 1666 de la constitution apostolique « *In suprema* », par le pape Alexandre VII⁴. Commentaire de plusieurs chapitres de la Règle de saint Benoît, la constitution proposait une solution moyenne : les monastères qui avaient

³ - Cf. LEKAI (Louis J.), O.C., «Cardinal La Rochefoucauld and the cistercian reform », in American Benedictine Review, vol. VI, n° 4, winter 1955-56; p. 427-449. « The antecedents of the Apostolic constitution of Alexander VII « In suprema », in Analecta Sacri Ordinis Cisterciencis Ann. XIV, 1958, fasc. 1-2, p. 117-126.

⁴ - CANIVEZ, VII, 1666, p. 426.

adopté l'abstinence devaient la conserver ; dans les autres, la viande était autorisée trois fois par semaine, en dehors de l'avent et du carême. Le collège St-Bernard, partagé entre les deux observances, était placé sous l'autorité du chapitre général ; dix représentants de l'Étroite Observance siégeraient au définitoire de celui-ci. Code officiel de la discipline cistercienne jusqu'à la Révolution, ce document était largement favorable à la réforme et pouvait servir de base de départ pour l'étendre, progressivement, au plus grand nombre de monastères.

Au chapitre de 1667, Rancé, déçu, prit fait et cause contre les décisions romaines, ne réussissant qu'à s'attirer un blâme de la part du pape. Dès son entrée à Perseigne, Dom Armand-Jean aurait voulu aller plus loin encore que l'Étroite Observance; l'échec des négociations avec Rome le confirma dans ses vues, et, faute de pouvoir corriger l'Ordre lui-même, il se retira dans son monastère de la Trappe pour s'y consacrer à la réforme qu'il y avait, lui, instaurée⁵.

Dom de Somont et la guerre des Observances

Retournons en 1659 ; Jean-Antoine de la Forest de Somont, à 14 ans, venait de rentrer au noviciat à Tamié. Désigné comme abbé par le duc Charles-Emmanuel II à la mort de François-Nicolas de Somont, son oncle, le jeune homme était parti terminer son noviciat à Cîteaux ; il y fit profession entre les mains de Dom Claude Vaussin. En 1662 celui-ci envoya Dom de Somont continuer ses études au collège St-Bernard, à Paris. M. de Somont, entre temps, était allé visiter son abbaye de Tamié, en mai 1661⁶. Là, il avait fait la connaissance de Jean-François Cornuty. Celui-ci venait de terminer ses études chez les jésuites de Chambéry, et avait

⁵ - Sur la question de la réforme de Cîteaux au XVII^e siècle, cf. COCHERIL (Dom Maur), op. cit., p. 409-419; LEKAI (Louis J.) « *The Cistercians, ideals and reality* », Kent state University Press 1977, ch. XI « *The war of observances* ».

⁶ - 2 juin 1661 « pour du pain lorsque M. l'abbé fut ici » (livres de comptes de Tamié, 1660-1661, archives de l'abbaye).

aussitôt pris l'habit à l'abbaye de Tamié ; son frère aîné, Pierre, y exerçait la charge de procureur.

Jean-François avait un peu plus de vingt ans. Son abbé, de quatre ans plus jeune, l'emmena avec lui au collège cistercien de Paris. Nos deux étudiants furent donc mêlés de près aux péripéties de la [58] « guerre des observances », d'autant plus que des religieux provenant de maisons réformées et non-réformées se côtoyaient journellement au collège. En 1664, Jean-François s'enfuit du collège pour rejoindre le noviciat de l'Étroite Observance, au monastère de Perseigne, dont le prieur, un Irlandais, Dom Alain Morony, avait peut-être été l'un des professeurs de Jean-François au collège St Bernard.

Dans l'été 1665, Dom Morony quitta Perseigne pour rejoindre Rancé à la Trappe ; son année de probation expirée, Jean-François Cornuty le suivit. Rancé, de Rome, lui écrivit qu'il l'acceptait avec joie⁷.

Dom de Somont essaya de faire revenir son religieux par tous les moyens ; finalement il laissa entendre à Rancé «qu'il avait l'intention de remettre le bon ordre dans son abbaye de Tamié, et qu'il était bien aise que son novice se formât à la Trappe, afin qu'il fût en état de le seconder dans son dessein »8. Dans sa Relation, Dom Pasquier n'y a vu qu'une manoeuvre pour récupérer J.-François Cornuty, doutant de la sincérité du désir de réforme de Dom de Somont dès 1667. En fait, le 22 avril de cette même année l'abbé de Tamié écrivait au duc Charles Emmanuel II, lui demandant protection :

68

⁷ - Toute cette histoire n'est pas très claire. D'après la « Relation » de Dom Pasquier, J.F. Cornuty aurait, en 1665, soigné Dom de Somont atteint par l'épidémie de petite vérole, puis, le laissant hors de danger, se serait enfui secrètement à la Trappe «n'ayant pour tout bagage que son bréviaire et pour tout viatique un morceau de pain ». En fait d'après les registres de Perseigne Dom Cornuty y commence son noviciat le 23 septembre 1664. Morony gagnant la Trappe dans l'été 1665, J.F. Cornuty aura attendu qu'un an s'écoule, et gagné l'abbaye de Rancé, à son tour, en septembre 1665. Rancé est alors à Rome ; la lettre de Rancé acceptant Cornuty parmi ses religieux est du 19

janvier 1666. Le récit de l'odyssée de J.F. Cornuty partant pour la Trappe est passé, via la « Relation », dans l'ouvrage de l'abbé Dubois, *Histoire de l'abbé de Rancé et de sa reforme*, Paris, 1866, T. I, livre IV.

⁸ - *Relation* de Dom Pasquier, p. 40.

« pour le dessein que j'ai d'établir la réforme et la vie régulière dans toutes les maisons d'hommes et de femmes de l'ordre de Cîteaux qui sont dans les états de Votre Altesse Royale; et qui sont sujets à ma juridiction spirituelle, comme vicaire général de mon Ordre en Savoye. Et comme nous parlerons de ces matières au Chapitre Général que nous allons tenir à Cisteaux au mois de May prochain, je supplie humblement V.A.R. de m'accorder quelques lettres de recommandation pour appuyer de son autorité l'établissement de ladite réforme...

Sans doute Dom de Somont pensait-il à une réforme sur la base de la constitution d'Alexandre VII. Elle devait être promulguée solennellement au cours du chapitre général auquel il est fait allusion, et où Dom de Somont était secrétaire¹⁰. Ce n'était déjà pas si mal ; Rancé, en tous cas, y voyait le minimum requis, sans lequel la conscience du moine ne pouvait être en paix.

Dom de Somont fut ordonné prêtre en 1669 par l'archevêque de Paris, Mgr de Péréfixe; en 1671 le successeur de Dom Vaussin à la tête de Cîteaux, Dom Jean Petit, lui conférait la bénédiction abbatiale. Dom de Somont resta cependant à Paris pour préparer son doctorat en Théologie¹¹. Dom Cornuty, pendant ce temps, avait été envoyé par Rancé à l'abbaye de Foulcarmont; il fut ordonné prêtre à Rouen, en 1672. Dom de Somont avait su gagner la confiance de l'abbé de Cîteaux; en 1672 l'abbé de Tamié était définiteur au chapitre général, et son monastère était choisi comme noviciat pour la province de Savoie¹². Ce chapitre fut l'un des plus agités de l'histoire de l'Ordre; les quatre premiers abbés firent bloc avec les [59] réformés pour contester la méthode de gouvernement, trop personnelle, de

⁹ - Archives du Royaume de Turin, Lettere di particolari, FOR p. 3.

 $^{^{10}}$ - CANIVEZ, VII, p. 438 et ss.

¹¹ - DUBOIS, op. cit., p. 503.

¹² - CANIVEZ, VII, 1672, p. 478 et 511.

l'abbé de Cîteaux ; Dom de Somont se rangea du côté de ce dernier, Dom Jean Petit¹³.

La mort, en 1673, de l'abbé de Prières, Dom Jean Jouault, laissa Rancé seul à la tête de l'Étroite Observance¹⁴. Il y déploya son tempérament combatif. Déçu par Rome, il se tourna vers le roi Louis XIV, auquel il fit appel. Ce dernier renvoya l'affaire devant une commission spéciale et le Conseil d'État. Les historiens de la Trappe¹⁵ et Dom Pasquier ont écrit que le Conseil était près de rendre une sentence en faveur de la réforme, et qu'une intervention in extremis de Dom de Somont, poussé par l'abbé de Cîteaux, auprès du Prince de Condé, retourna la situation et fit rendre un arrêt contraire. « Faute irréparable, tâche ineffaçable dans la mémoire de M. de Somont »¹⁶. Les reproches de Rancé auraient, par la suite, décidé de la conversion de M. de Somont.

Les choses ne se passèrent sûrement pas de façon si brutale. Si Dom de Somont appuya certainement, de tout son crédit, l'abbé de Cîteaux contre Rancé, des arguments de politique étrangère pesèrent au moins autant en faveur du statu quo. Louis XIV, au demeurant, même favorable à la réforme dans un premier temps, ne pouvait que suspecter une

_

¹³ - Il n'y a pas de raison particulière d'attribuer à Dom de Somont, ainsi que le font BURNIER et GARIN, l'ouvrage anonyme intitulé « Le véritable gouvernement de l'ordre de Cisteaux », édité en 1678 chez Sébastien Cramoisy. Dom de Somont faisait sans doute partie des meilleurs soutiens de l'abbé de Cîteaux ; mais l'ouvrage en question est le plus généralement attribué à Louis MESCHET, abbé de la Charité, également auteur d'une collection de «privilèges de l'ordre de Cîteaux» qui parut en 1713. BURNIER, GARIN et DUBOIS ne se fondent que sur le témoignage de la «Relation », qui demande toujours à être vérifié.

¹⁴ - Le P. LEKAI est sévère pour Rancé à ce sujet: «The leadership of the Strict Observance devolved to Rancé, whose penchant from quarrels was legendary and whose adherence to moral rigorism was a poor substitute for his Jack of understanding of authentic cistercian spirituality » (The Cistercians, p. 149).

 ^{15 -} Le NAIN (Dom Pierre), La vie du R.P... de Rancé, Paris 1715, i^{re} édition,
 p. 362-363. GERVAISE (Dom François-Armand), Histoire générale de la réforme de l'Ordre de Cîteaux, Avignon, 1746, p. 412-413.

¹⁶ - Relation de Dom Pasquier, p. 8.

entreprise qui, à ses yeux, attaquait, en l'abbé de Cîteaux, le principe d'autorité¹⁷.

La réforme de Tamié

Tout cela n'enlève rien au fait qu'en septembre 1677 Dom de Somont se rendit à la Trappe pour prier Rancé de lui prêter quelques religieux pour réformer Tamié. Il avait pu combattre les positions de Rancé quant au gouvernement de l'Ordre, mais l'efficacité et la réussite de la réforme à la Trappe était hors de cause. Rancé écrivit alors à Jean-François Cornuty, toujours à l'abbaye de Foulcarmont :

« M. l'abbé de Tamié, mon très cher père, est venu nous voir, et nous a tellement persuadé du véritable dessein qu'il a d'établir la réforme dans sa maison, que j'ai cru qu'il n'y avait nulle apparence de ne pas vous dire de l'aller secourir dans une résolution si sainte et si généreuse... » ¹⁸.

Dom de Somont aurait alors donné une preuve de cette résolution en faisait démolir la résidence des abbés de Tamié à Plancherine, celle que les frasques de ses prédécesseurs avait fait surnommer « la Tour Gaillarde » 19. Le 14 octobre 1677 Rancé donna à Dom de Somont quatre religieux : Dom Jean-François Cornuty et Dom Alain Morony, son ami

_

¹⁷ - Cf. LEKAI, p. 149 (The Cistercians), « It was the inévitable intervention of foreign cistercians abbeys that turned the tide and forced the king to change his mind; at that critical moment his armies were engaged in inconclusive campaign in Rhineland, the area of the loudest protest ». - Sur Louis XIV, cf. DUBOIS, p. 505-506, qui cite les «Mémoires » du roi: «(Les réformés) qui voulaient paraître plus zélés mais n'étaient peut-être que plus factieux... se promettaient de couvrir la cabale qu'ils avaient formée pour s'affranchir de la juridiction du général... » et LEKAI (id., p. 150): The king, althrough sympathetic toward the reform, would not permit Cîteaux's authority to be weakened by the establishment of an independant congrégation ».

¹⁸ - Relation, p. 11. Lettre du 14 septembre 1677.

^{19 -} Toujours au témoignage de la « Relation ». Ce qui reste encore de nos jours du bâtiment, comme le fait que la «tour» figure toujours sur la carte de 1706 donne à penser que Dom de Somont ne fit pas raser la maison, mais lui ôta seulement son caractère «féodal » en enlevant les fortifications, tout en conservant la girouette au sommet de la tour, symbole du pouvoir de basse et moyenne justice de l'abbé de Tamié sur la paroisse de Plancherine.

irlandais ; Dom Anselme Gillet et F. Antoine Noël, qui avait été, dans le monde, le propre valet de chambre de Rancé. Les quatre hommes arrivèrent le 15 novembre à Tamié, où ils inaugurèrent [60] symboliquement la réforme en rétablissant l'office de nuit, le 21, fête de la Présentation de Notre-Dame au temple. Les religieux non réformés devaient alors être une dizaine. Dom de Somont ne rejoignit son abbaye que début décembre.

On procéda alors à des travaux d'installation : rééquiper le réfectoire, faire fabriquer des lanternes pour l'office de nuit... Les deux observances coexistaient : pour le réfectoire, par exemple, l'on achetait des raves, des châtaignes et des lentilles pour la « Réforme », et en même temps, du boeuf pour ceux qui ne voulaient pas s'y plier²⁰. Dom Alliod, le sous-prieur, et Dom Pierre Cornuty acceptèrent la nouvelle observance ; Dom de Somont dut essayer de renvoyer les opposants dans des maisons non-réformées, mais tous ne quittèrent pas Tamié sur-le-champ. Dom de Quernerry, l'homme aux « bas de Poitou », ne demanda son congé pour se fixer en Italie qu'en 1680 ; Dom Albert Ruffin de la Biguerne ne partit pour Theulay qu'en 1691²¹.

La direction de la maison passait cependant aux réformés; Dom Morony fut prieur, Dom Jean-François Cornuty maître des novices et cellérier tandis que son frère Pierre restait procureur pour l'extérieur. Devant l'incommodité des bâtiments de l'abbaye, en mauvais état, dispersés comme « un méchant petit village », décision fut prise de rebâtir à neuf un nouveau monastère, sur un terrain libre, un peu plus haut. Dom Jean-François Cornuty aurait dressé lui-même les plans du nouveau bâtiment - l'abbaye actuelle -. Son frère Pierre, expert au maniement des affaires, ne dut pas être non plus étranger à la conduite des travaux, qui durèrent plus de vingt ans. En 1695 on enterrait encore F. Antoine Noël dans

-

 $^{^{20}}$ - Cf. livres de comptes de Novembre 1677 à Janvier 1678 (Archives de l'abbaye).

²¹ - ADS, SA 206 « Registre commencé par M. de Somont...» p. 129-130 et 147.

l'ancienne abbaye, mais en 1698 la croix du nouveau clocher était placée²².

La charge de vicaire général de l'ordre en Savoie retenait souvent à l'extérieur Dom de Somont. En mars 1678 il faisait la visite régulière du Betton ; en mai celle des Ayes ; en juillet celle de Chézery ; en août celle de Ste-Catherine, puis celle de Bonlieu. Il retourna à Chézery en septembre 1679 ; il était à Aulps en octobre, à Hautecombe en novembre, s'efforçant dans toutes les abbayes visitées de faire respecter les règlements d'Alexandre VII²³.

En mai 1679 des nouvelles inquiétantes de Tamié parvinrent à Rancé ; il écrivit aussitôt à l'évêque de Grenoble, le cardinal Le Camus, qui avait hébergé les quatre premiers réformés lors de leur voyage de 1677 :

Si toutes choses ne sont pas comme on me mande, écrivait-il, il y en a eu au moins assez pour avoir donné lieu aux mauvais bruits que l'on a fait courir de leur conduite »²⁴.

Rancé ne dut pas recevoir de réponse apaisante, car en janvier 1680 il écrivait cette fois à Dom Cornuty : [61] « C'est avec beaucoup de déplaisir que je suis contraint de vous dire que j'ai reçu des lettres de Savoie écrites de différents endroits, par des ecclésiastiques de piété, qui me mandent que nos religieux vivent à (Tamié) comme s'ils avaient perdu toute mémoire de leurs devoirs, ou qu'ils ne les eussent jamais connus, qu'ils suivent en tout leurs volontés, que leurs caprices sont leurs règles, que l'un veut travailler, l'autre ne le veut pas, l'un veut prier, l'autre n'en demeure pas d'accord, les uns sont contents de la nourriture commune, les autres s'en plaignent, les uns veulent garder le silence, les autres trouvent des raisons pour parler avec autant de liberté

« Post maximos labores superatos Maximasque tum hominum contradictionem tum temporum Perpessas calamitates ».

On se doute de ce que nécessitaient de pareils travaux!

^{22 -} La dédicace latine gravée sur le globe qui supportait la croix faisait état de la difficulté des travaux et des contradictions suscitées tant par les hommes que par le malheur des temps.

²³ - Cf. Registre de M. de Somont, passim.

²⁴ - Le NAIN, op. cit., p. 51.

que s'ils n'étaient pas obligés de le garder Mes uns rompent leurs jeûnes dès le matin, les autres les font aller jusqu'au soir.

On prétend que vous les avez poussés malgré eux à porter les jeûnes du carême jusqu'à cinq heures du soir : et que tout le pays qui s'accommode à peine de l'abstinence quelque commune et modeste qu'elle puisse être en a été scandalisé. On veut enfin que vous viviez sans concert, sans union, sans dépendance, et dans une division continuelle. On ajoute qu'on vous a reçus à (Tamié) tanquam Angelos Dei; ce sont les termes dont on se sert, et cependant que toute cette bonne opinion s'est dissipée, que vous êtes devenus la fable et la raillerie du monde à plus de 25 lieues du monastère : et qu'on dit communément que les religieux de la Commune Observance ont plus de règle, d'honnêteté, et de sagesse dans leur conduite que ceux de la Réforme. Voilà, mon cher Père, les beaux avis qu'on me donne; vous jugez bien avec quelles dispositions je puis entendre d'aussi bizarres nouvelles que celles-ci. Car quoi que je ne puisse me persuader que les choses soient en l'état qu'on me les figure, je crois néanmoins fort aisément qu'elles sont bien éloignées de ce qu'elles devraient être »²⁵.

Il est bien difficile, faute de documents précis, de se faire une idée de ce qui avait pu ainsi donner prise à la critique. Les fréquentes absences de Dom de Somont, la coexistence de nombreux domestiques, de réformés et de non-réformés, et surtout tout ce que supposaient les travaux de reconstruction entrepris, tout cela ne devait guère faciliter la vie religieuse. C'est ce que semble vouloir dire Rancé, écrivant en septembre 1680 à Dom Cornuty:

« On attendait de vous, dans le pays où vous êtes, beaucoup de retraite, de récollection, de règle, de silence ; et on vous a vu dans une dissipation de laquelle on a été surpris 26 .

Une autre lettre à un abbé de l'Ordre, à propos de la situation à Tamié, va dans le même sens :

²⁵ - Carpentras. Bibliothèque Inguimbertine, Mss 625, p. 454.

²⁶ - Id., p. 458.

« Je vous dirais que depuis quelques mois nos religieux m'ont demandé de revenir, se fondant sur ce qu'il n'y avait aucun bien à faire dans ce païs-là... Je ne scais quelle est la cause de ce changement, si ce [62] n'est qu'on a chargé les religieux d'occupations extérieures, et qu'on les a ainsi tirez de l'assujettissement du cloître. On m'écrit aussi que Monsieur l'abbé ne veille point assez sur eux... »²⁷.

De fait, le 11 octobre 1681, Dom Alain Morony et Dom Anselme Gillet obtenaient leur congé pour rentrer à la Trappe et à Perseigne ; Jean-François Cornuty les accompagna, fit une visite à Foulcarmont ; son congé portait expressément qu'il devait, lui, revenir au plus vite : *Quam primum remeari debere*²⁸. A son retour, il se retrouva prieur, chargé bientôt de toute l'administration de Tamié : Le chapitre général de 1683 nomma Dom de Somont procureur de l'Ordre auprès de la Curie romaine, et il le resta jusqu'en 1690²⁹.

Pendant ce temps, à Tamié, les choses s'apaisaient tout doucement : le 8 octobre 1683, Rancé, ayant repris confiance, écrivait à Dom Cornuty :

« Je vous avoue que je regarde Tamié comme la Trappe, et que je vois ce que vous faites en ce pays-là comme si vous le faisiez ici. » ³⁰

Les novices, pourtant, n'affluaient pas dans la nouvelle abbaye. Il y avait trois candidats au moment de la réforme; puis on dut attendre 1690 pour voir arriver un religieux Célestin, qui ne resta pas, et deux frères, Jacques et Jean-Joseph Pasquier, les fils de ce fermier de la Cassine à qui Dom Cornuty avait fait, en 1677, des facilités pour s'installer. En 1696 et 1697 il y avait eu huit entrées, mais trois novices seulement avaient persévéré; en 1698, 1699 trois entrées, suivies d'un départ au bout de quelques mois... puis, jusqu'en 1703, plus personne au noviciat³¹.

²⁸ - ADS, SA 206. Registre de M. de Somont, p. 136.

²⁷ - Le NAIN, op. cit., p. 55.

²⁹ - CANIVEZ, VII, 1683/235, p. 572.

 $^{^{30}}$ - Relation de Dom Pasquier, p. 54.

³¹ - A la mort de Dom de Somont, il y avait 12 religieux de choeur, 3 convers, 3

Noviciat que Dom de Somont aurait bien voulu, conformément à une vieille décision du chapitre général, étendre à toute la province de Savoie ; il composa à cet effet, en 1701, un mémoire destiné au Sénat de Savoie.

Les soucis, ses charges dans l'ordre, les incessants voyages avaient usé l'abbé de Somont. On dut le ramener, malade, depuis les Ayes où il effectuait la visite régulière ; il n'eut même pas la force d'atteindre l'abbaye, et mourut au grand cellier de Tournon, le 12 décembre 1701. Le cardinal Le Camus, s'adressant aux religieux de Tamié, fit son oraison funèbre en disant : « Vous avez enterré là un grand homme et une grande bibliothèque ».

Un Savoyard, religieux de la Trappe, Dom Malachie de Garneyrin, qui avait la préférence du duc, fut élu tout d'abord ; il n'accepta pas. Le choix des électeurs se reporta alors tout naturellement sur Jean-François Cornuty pour succéder à Dom de Somont. « Élection trouvée agréable à tous, sauf au Rd Dom Cornuty, qui, ne l'ayant voulu accepter, aurait requis qu'il fut procédé à une nouvelle élection... »³². Élu une deuxième fois, Dom Cornuty finit par accepter ; l'abbé de Cîteaux, Dom Larcher, confirma l'élection le 12 mars, et Dom Cornuty fut installé le 4 avril. Usé lui aussi par les soucis [63] gravement malade, il n'effectuera guère qu'une visite régulière, à Hautecombe, en 1704³³.

Quand il mourut, le 4 août 1707, Tamié comptait onze moines, cinq convers et trois oblats ; mais il n'y avait plus de noviciat depuis 1703, et la communauté vieillissait. Le prieur était le propre frère de Jean-François, son aîné, Dom Pierre Cornuty, qui, à 74 ans, remplissait aussi les fonctions de cellérier, depuis plus de trente ans ; il résidait depuis longtemps déjà à Tournon. La réforme, si péniblement mise en place, allait-elle pouvoir durer ?

oblats, et 27 domestiques. (Réduction de 1701, ADS, abbaye de Tamié, titres et écritures n° 1-69).

³² - Archives de la Chambre, Turin, Patentes de Savoie, vol. 56, p. 538 et ss.

³³ - ADS, SA 206. Registre de Dom Cornuty.

7

UN SIÈCLE ET UNE RÉUSSITE

Dom Arsène de Jougla ou la réforme consolidée.

À la mort de Jean-François Cornuty, la Savoie, prise dans les péripéties de la guerre de succession d'Espagne vivait sous occupation française depuis près de quatre ans. Pendant sa maladie Dom Jean-François avait écrit à Louis XIV, lui demandant la grâce pour les moines de Tamié d'élire librement leur abbé. Louis XIV avait accepté. Cependant, au moment d'élire un successeur à Dom Cornuty, le Roi, tout en garantissant l'entière liberté des électeurs, avait fait connaître sa condition :

« Que ne soient admis que des sujets de ma domination et affectionnés à mon service ».

Le président du Sénat de Savoie, M. de Tencin, un Français, était chargé de veiller à l'application de cette clause ; mais tous les religieux éligibles étaient savoyards... Les moines se rappelèrent heureusement que sept ans plus tôt le duc de Savoie avait proposé à leur choix Dom Cornuty, l'élu, ou un religieux de la Trappe, né à Chambéry mais naturalisé français, Dom de Garneyrin. En fait celui-ci avait été désigné en 1705 pour être l'abbé d'une fondation de la Trappe, le monastère Toscan de Buonsolazzo. Aussi refusa-t-il mais, généreux, proposa son prieur et maître des novices : Dom Arsène de Jougla. Tamié lui fit confiance et le 31 octobre 1707 l'élisait à l'unanimité¹.

¹ - ADS. Registres du Sénat de Savoie, B 1463, f° 6 ss, et B 1692.

L'élu, âgé de quarante ans, avait été, au dire du duc de Saint-Simon, « Un curé fort bien fait et qui ne vivait pas trop en prêtre... il était frère d'un M. de Paraza, conseiller au parlement de Toulouse ». Il avait été converti par Catherine Tessier-Dalmeyrac, dite [66] « Mademoiselle Rose », qui était une « célèbre béate à extases et à visions, à conduite fort extraordinaire, qui dirigeait ses directeurs et qui fut une vraie énigme... ». Toujours au dire de Saint-Simon, cette « vieille Gasconne », extrêmement laide, « persuada ce curé de quitter son bénéfice, de venir à Paris, et de se faire religieux de la Trappe. Ce dernier point, elle eut une peine extrême à le gagner sur lui, et il a souvent dit, avant et depuis, qu'il s'était fait moine de la Trappe malgré lui. Il le fut bon, pourtant... »².

Novice en 1700 il était, cinq ans après, un des dix-huit religieux de la Trappe envoyés en Toscane à l'appel du grand-duc Côme III de Médicis pour implanter la réforme dans l'antique monastère de Buonsolazzo, pour lors à l'abandon. C'est de là que le vote unanime des moines de Tamié le tirait.

Il arriva à Tamié le 22 mai 1708, et demanda au Sénat confirmation de son élection. Il lui fallut attendre pour cela le retour de la paix, cinq ans plus tard, aussi ne reçut-il la bénédiction abbatiale qu'en 1713. Ce retard gêna beaucoup Dom Arsène, qui attendait de cette bénédiction la grâce nécessaire pour remplir sa charge.

« Pour avoir le nom et la dignité d'abbé, écrivait-il, ce n'est pas toujours à dire que l'on en ait les qualités et le mérite ». Il décida finalement de suppléer à la bénédiction par une retraite d'une dizaine de jours, en septembre 1708, dans les alpages de l'abbaye, à Orgeval.

« J'ai différé jusqu'ici, écrivait-il à ses moines, d'entre au chapitre et de vous distribuer selon mes obligations le pain de la parole, dans l'espérance que je serai bientôt béni, et que je recevrai grâce pour cela dans cette sainte cérémonie... Cependant comme dans les conjonctures présentes mon conseil juge à propos de la renvoyer encore, j'ai cru que je devais y suppléer par une retraite et une prière de huit à dix

² - SAINT-SIMON, *Mémoires*, édition Sainte-Beuve, Hachette, 1878, T. II, ch. XIII, p. 161 et 163.

jours... Voilà l'unique raison qui m'a fait monter sur cette montagne, et qui m'oblige à présent d'en descendre pour un moment par cette lettre, pour vous demander le secours de quelques prières particulières »³. Redescendant du Sinaï, Dom de Jougla se heurta au veau d'or en la personne d'un de électeurs, Jean-François Reydelet, qui contestait maintenant la validité de l'élection pour présenter sa candidature à laquelle personne n'avait songé. Après bien des péripéties dom Arsène s'en « débarrassa » en l'envoyant à Cîteaux⁴. Formé à la rude école de la Trappe, le nouvel abbé accentua le caractère austère de la réforme à Tamié. supprimant la récréation quotidienne, instaurant deux heures de travail manuel effectif chaque jour. Il conserva cependant la promenade communautaire hebdomadaire, se gardant d'introduire à Tamié les prouesses ascétiques de la Trappe et de Buonsolazzo.

Tout en prenant en main la charge spirituelle de la maison, Dom Arsène s'occupa aussi de sa marche matérielle, et prit des mesures pour assurer une meilleure entrée des revenus : c'est ainsi qu'il entreprit [67] de faire rénover les rentes de l'abbaye, et intenta des poursuites contre les débiteurs du monastère.

Enfin, début 1709, sept entrées successives permirent de rouvrir le noviciat⁵. Après les difficultés du d_ébut, la réforme de Tamié semblait connaître sous Dom de Jougla un nouveau souffle.

[68] Les mésaventures du Vicaire en Savoie.

Heureux à Tamié, Dom Arsène le fut moins lorsqu'il eut à remplir le rôle difficile de vicaire général de l'Ordre de Cîteaux en Savoie. Courageusement il entreprit de faire

³ - Codex continens selectas ac perutiles epistolas domini Arsenii de Jouglaz..., copie du XIX^e siècle, archives de Tamié : lettre IX, du 10 septembre 1708, p. 110.

⁴ - ADS, SA 206, Registre... de Jougla, p. 261. Sur le détail de l'affaire, cf. *Codex continens... epistolas*, lettres X à XX.

⁵ - ADS, SA 206, Abbaye de Tamié, Registre des entrées 1691-1792.

refleurir la vie en sept abbayes naguère ferventes mais pour lors si malades qu'elles ne voulaient plus guérir. Hautecombe, Aulps, Chézery, monastères d'hommes, Ste-Catherine, Le Betton, Bonlieu, Les Ayes, monastères de femmes, avaient en commun leur répulsion pour toute réforme et leur aversion pour le réformateur possible qu'elles redoutaient en l'abbé de Tamié.

A Ste-Catherine-du-Semnoz Dom Arsène trouva une dizaine de moniales bien peu ferventes, dirigées (le mot était là bien impropre) depuis plus de quarante ans par une vieille abbesse, mère Christine Carron de Saint-Thomas-de-Coeur, tante du premier ministre. L'aumônier, Dom Gaspard Masson, était là comme le loup dans la bergerie, ayant en mains tous les titres et papiers de la maison, et une procuration de l'abbesse. Il était devenu le maître absolu de la maison, abusant de la faiblesse de caractère de cette vieille femme de soixante-dix ans totalement inconsciente de la situation. Ne prenait-il pas tous ses repas avec elle, lui rapportant tous les péchés dont les moniales s'étaient accusées en confession, pour qu'elle les punisse?

Dom Arsène ne pouvait rien faire tant que le Sénat n'avait pas enregistré ses patentes de vicaire général. Cependant, apprenant que l'abbesse était dangereusement malade, il se risqua à Ste-Catherine, le dimanche 10 décembre 1713, accompagné de son secrétaire Dom Jean Curton, du prieur d'Aulps et de deux valets. Arrivé, au point du jour et sous une pluie battante, il eut la surprise de se trouver devant une porte verrouillée...

Parut alors l'aumônier qui ne manifesta pas la moindre intention d'ouvrir aux visiteurs qui attendaient sous l'averse. Réprimant sa colère Dom Arsène dit qu'il était venu prendre des nouvelles de l'abbesse et la réconforter dans son épreuve. Dom Masson lui répondit que personne ne parlerait à la révérende mère dans l'état où elle se trouvait ; qu'ordre lui avait été donné de ne pas ouvrir et qu'un aumônier ne saurait s'opposer aux ordres de son abbesse... Devant les protestations de Dom Arsène il fit semblant d'aller prendre les ordres de Madame de Saint-Thomas. Puis, quand il eut estimé que l'abbé et sa suite étaient assez trempés, il revint leur dire son regret : les ordres étaient formels : la révérende

mère ne voulait voir personne... Dom Arsène demanda alors qu'on leur ouvrît l'église pour qu'ils puissent y célébrer la Messe; Dom Gaspard Masson fit alors de nouveau semblant d'aller consulter l'abbesse, puis, au bout d'un long moment, revint pour dire naturellement qu'elle refusait. Dom de Jougla laissa éclater son indignation non seulement les religieuses de [69] Ste-Catherine vivaient sans clôture, mais leur chapelle servait d'église paroissiale! Qu'il leur soit au moins permis de s'abriter dans une grange voisine: ce fut encore non. Repartant humilié et trempé Dom Arsène apprit alors que l'abbesse était depuis plusieurs jours dans le coma, et bien incapable de donner ordre ou défense... Il rédigea aussitôt le procès-verbal de cette affaire mouvementée, et l'envoya à Turin, au prince de Piémont.

« Je sais, Monseigneur, ce que je dois à ma vocation, et je n'ignore pas que les confusions qui sont le partage des disciples de Jésus-Christ le sont encore plus et doivent même faire la joie d'un homme de ma profession et de ma robe.

Mais je sais aussi, Monseigneur, que le caractère dont je suis revêtu ne mérite certainement pas ce qui est dû à ma personne, et qu'il est même des occasions où l'on peut et l'on doit se souvenir qu'on est Supérieur, sans sortir pour cela de son état et sans oublier qu'on est religieux »⁶.

Le 5 janvier 1714 Dom Arsène, le secrétaire du Sénat et un garde du gouverneur se présentaient à nouveau à Ste-Catherine cette fois pour une visite régulière. Dom Masson fut remis à la bonne garde du prieur d'Hautecombe dont il était moine, et, de là, expédié à Clairvaux.

Cette même année mourait l'abbesse de Ste-Catherine. Dans la crainte que Dom Arsène ne favorise l'élection d'une réformatrice les soeurs se hâtèrent d'élire une moniale sans personnalité, pour agir elles-mêmes à leur guise. Dom Arsène, découragé, acquiesça... et encourut de ce fait la disgrâce du roi Victor-Amédée, qui s'estimait lésé dans son droit de nomination. Celui-ci cassa l'élection pour imposer sa

⁶ - Archives de Turin, lettres privées, J, mss 5 ; cf. aussi *Cahier de lettres de Dom de Jougla*, lettres C XXXV à CL XIII (manuscrit du XVIII^e siècle, Archives de Tamié).

candidate, une soeur du Betton, Marie-Victoire de Menthon de Gruffy⁷.

Ces mêmes moniales du Betton n'étaient guère plus ferventes. Pour sortir librement de la clôture sans la violer, elles avaient fait percer sous la route qui longe l'abbaye un souterrain débouchant dans les vignes. Par cette subtile casuistique elles se prétendaient en règle puisque, s'il était interdit d'enjamber la clôture, il ne l'était pas de passer dessous! Dom Arsène fit plusieurs visites régulières, toutes inopérantes, et dut lutter jusqu'en 1725 pour apaiser le « vent de folie » qui soufflait sur l'abbaye du Betton.

Les moniales des Ayes, près de Grenoble, semblables en cela à celles du Betton, avaient l'habitude de faire une grande consommation de tabac à priser tout au long de la messe et de l'office, sans compter, en dehors, la passion des cartes et du jeu. Dom Arsène devra le leur défendre très expressément au cours de sa visite, en 1716⁸. Mécontente du Visiteur, l'abbesse, mère Espérance de Girard de Saint-Paul se rappela à propos que Louis XIV lui avait jadis défendu de reconnaître pour supérieur un abbé savoyard. (L'abbaye des Ayes [70] était en France). Innocemment elle consulta Versailles : devait-elle tenir compte de cette instruction laissée par le feu roi, à l'époque où France et Savoie étaient en guerre ? En mars 1723 le Garde des Sceaux, M. d'Ermenonville, lui répondit que l'intention du roi était qu'elle se conformât exactement à cet ordre. L'abbesse était donc dispensée de reconnaître pour supérieur l'abbé de Tamié. D'un trait de plume, Louis XV mettait fin à plusieurs siècles de paternité spirituelle des abbés de Tamié sur les moniales des Aves⁹.

Pour être moins haut en couleurs, l'état des couvents masculins n'était pas meilleur. La commende dont ils étaient affligés était le principe interne de leur ruine. Dom Arsène essaya d'obtenir une base juridique pour réformer ces abbayes. D'abord en faisant enregistrer par le Sénat la

_

⁷ - MUGNIER, *Histoire de Sainte-Catherine...* Le récit de la visite régulière se trouve dans le Registre... de Jougla, ADS, SA 206, p. 264 et 276-277.

⁸ - Visite du Betton, *Registre...*, p. 279-284. Visite des Ayes, id., p. 284-291.

⁹ - MAIGNIEN, *Histoire des Ayes...*, p. 26-27.

constitution d'Alexandre VII - ce règlement que depuis 1666 le Sénat de Savoie, par nationalisme, refusait d'entériner. Ce fut fait, enfin, en 1715.

Dom Arsène avait espéré davantage : rénover Hautecombe, Aulps et Chézery en les vidant pour y installer des religieux formés dans un noviciat commun, à Tamié : vieux projet datant du chapitre général de 1672, et que ni Dom de Somont ni Dom Cornuty n'avaient pu réaliser. Dom Arsène avait réussi à intéresser à ce projet le roi (alors duc) Victor-Amédée lors de son séjour à l'abbaye en 1711 ; celuici comptait en plus sur des moines de Tamié pour établir une fondation aux portes de Turin, à Superga. Dom de Jougla engagea la dépense de construire des cellules pour douze novices. Au bout d'un an pourtant le noviciat fermait, Aulps, Hautecombe et Chézery en ayant ouvert un, concurrent, à Aulps. Le roi renonça à son projet... et les subventions promises ne furent jamais versées.

En dépit de l'échec du « noviciat provincial », celui de Tamié restait florissant : de 17 à la mort de Dom Jean-François Cornuty, les religieux étaient 36 en 1727, en comptant 12 oblats et 3 convers. L'âge moyen s'était par contre élevé de 41 ans à 48 : ce qui était dû à l'entrée de prêtres ou de religieux d'autres ordres déjà relativement âgés, le record étant détenu par l'ex-curé de Sévrier, André Lentillon, qui prit l'habit à 65 ans. Les 18 ans d'un jeune voisin, Claude Pasquier (l'auteur de la « Relation »), fils du fermier de La Cassine abaissaient cette moyenne. Son père, Théodule, de son côté, devenait oblat, rejoignant ainsi deux de ses frères, Jacques et Jean-Joseph, déjà moines depuis 1690! Le recrutement restait local, assuré de moitié par le seul diocèse de Genève. Il y avait, bien sûr, des exceptions, tels les trois aumôniers successifs du Betton, Thomas du Halde, ancien dominicain originaire de Bayonne, Pacôme le Clerc, aussi dominicain, de Poitiers, et Claude Joseph Lagarde, qui avait été curé de Notre-Dame la majeure de Narbonne. Il est vrai que tous trois étaient des disciples de la fameuse « Mademoiselle Rose »...

Jamais moine ne connut un aussi grand bouleversement de son [71] état civil que F. Malachie : Né à Kashel en Irlande, il avait quatre ans lorsque ses parents avaient fui l'île et la persécution religieuse qui s'y déchaînait : appelé Sir John Boyton of Thomas Town, il s'appella désormais F. Malachie de Béthune de Ville-Thomas ! La sélection était sévère ; avant d'accepter les postulants Dom Arsène les mettait à l'épreuve : après leur avoir permis un premier contact avec la vie monastique, il les renvoyait, un certain temps, dans le monde, avant de leur donner l'habit 10.

Dom Arsène mourait le 24 juin 1727, dans la 61^{ème} année de son âge et la 20è^{me} de son abbatiat, laissant une communauté florissante dans des bâtiments neufs enfin achevés, où vivaient 36 religieux et 28 domestiques. On pouvait dater de son abbatiat la véritable réussite de la réforme. Ses successeurs n'eurent qu'à la conforter.

Les abbés de Tamié jusqu'à la Révolution.

Le jour même de la mort de Dom Arsène les religieux envoyèrent à Turin leur procureur, Dom Maniglier, pour soutenir leurs droits devant le roi et son ministre, leur demandant de leur permettre selon les statuts de l'Ordre, l'élection d'un abbé régulier.

Cela n'empêcha pas le président Raiberti, sénateur mandaté par le roi, de monter à Tamié pour mettre l'abbaye sous séquestre en attendant la décision royale. Le président Raiberti établit même un rapport pour le roi, sur le sujet de l'élection abbatiale, d'après les pièces trouvées aux archives de l'abbaye¹¹.

Trois mois s'écoulèrent. Victor-Amédée II fit consulter l'abbé de Cîteaux, Dom Edme Perrot, puis par lettres patentes du 24 septembre 1727, il désigna le sous-prieur de l'abbaye, Dom Jacques Pasquier, pour succéder à Dom de Jougla. Choix abusif mais qui interprétait équitablement, pour une fois, les voeux de la communauté. A peine eut-il connaissance du décret royal que Dom Jacques Pasquier écrivit à Turin pour décliner l'honneur qui lui était fait.

.

¹⁰ - Registre des entrées, 1691-1792, passim.

¹¹ - ADS, Abbaye de Tamié, Titres et écritures, n°1-69, paquet 2. Archives du Sénat de Savoie, B 1692.

L'abbé de Cîteaux fit la réponse en commettant le prieur de Chézery pour installer le nouvel abbé et enjoindre aux moines de suivre la volonté du roi, ce qui fut fait, le 2 mars 1728¹². Six ans plus tard, un roi succédant à l'autre, Charles-Emmanuel III écrivait au Sénat :

« Nous avons cru devoir chercher une règle qui soit juste pour tous... et qui mette par conséquence à couvert notre conscience aussi bien que le droit...

Lorsque la cour de Rome a voulu dans les temps passés pourvoir à l'abbaye de Tamié, nos prédécesseurs n'ont pas manqué de proposer leur droit de nomination... ». De ces recherches, conclut le roi « Il résulte évidemment que nous n'avons aucun juste fondement pour la nomination de l'abbé de Tamié ou des trois abbesses du Betton, de [72] Bonlieu et de Ste-Catherine qui en dépendent, mais que nous devons laisser la liberté aux élections capitulaires et exiger seulement que l'on en rapporte la confirmation de l'abbé général par rapport à Tamié, et quant aux abbesses, de l'abbé de Tamié même, comme vicaire général de l'ordre, sans que la cour de Rome y ait la moindre ingérence »¹³.

Cette lettre royale restituait aux moines une liberté d'élection qu'ils avaient perdue depuis la fin du XIVè^{me} siècle... heureux aboutissement d'une affaire qui fut la principale du court abbatiat de Dom Pasquier (1727-1734).

Il eut pour successeur - enfin librement élu - son prieur, Jean-Baptiste Maniglier, le négociateur de Turin en 1727. L'abbé de Cîteaux commit Dom Chiron, le sous-prieur, pour installer l'élu¹⁴. Comme tous ses prédécesseurs Dom Maniglier était vicaire général de l'ordre en Savoie, mais il ne pouvait en remplir les fonctions qu'en vertu des patentes du supérieur de l'Ordre. L'abbé de Cîteaux ne les lui accorda qu'en 1738 et le Sénat les enregistra.

Dix ans plus tard le prieur d'Aulps, Dom Félix Bron, obtint le titre de visiteur et vicaire général en Savoie à la

 $^{^{12}}$ - Archives de la Chambre, Turin, Provisions aux bénéfices de Savoie, 1715-1733, $\rm n^{\circ}$ 1.

¹³ - BURNIER, p. 293 et ss, doc. 32.

¹⁴ - Patentes de commission, du 2 mars 1727 (archives de Tamié).

place de l'abbé de Tamié, sous prétexte que ce dernier n'était pas en état de remplir les devoirs de cette charge à cause d'indispositions. Le Sénat refusa d'enregistrer les patentes venues de Cîteaux, parce qu'elles portaient atteinte au droit immémorial des abbés de Tamié. Le 4 juillet 1751 l'abbé de Cîteaux rétablissait Dom Maniglier dans ses droits 15.

Les religieux avaient repris possession de bois, pâturages et terres situés à Mercury, sur lesquels ils avaient laissé perdre leurs droits ; en 1740, les syndics de la communauté de Mercury les revendiquèrent, prétendant en avoir toujours joui. Le conflit porté devant le Sénat et examiné avec une sage lenteur dura seize ans (« Ah, Seigneur Jésus, si vous aviez été jugé par le Souverain Sénat de Savoie, vous n'auriez pas encore été condamné, proclamait un curé du temps, en procès lui aussi... »)¹⁶.

Dans la nuit du 2 au 3 août 1756, peu avant Matines, la foudre tomba sur l'abbaye, et frère Jean-François Rivolet en fit un récit naïf et épouvanté, s'émerveillant du « double miracle », car la foudre n'avait blessé personne, et n'avait pas déclenché d'incendie. Pour « remercier Dieu du bienfait dont il nous a comblés »... on décida de chanter, chaque année, le 3 août, les litanies des saints dans le cloître, et de célébrer ensuite une messe d'action de grâce¹⁷ (17).

Dom Maniglier mourut le 8 novembre 1757. Le 22 janvier 1758 Dom Jean-Jacques Bourbon, à 61 ans, était élu abbé de Tamié. Un de ses premiers actes d'abbé fut de se plaindre au roi de ce que l'abbaye était. en difficultés financières 18 (18). Pas seulement préoccupé de la propriété de l'abbaye, Dom Bourbon composa, en 1762, un règlement très précis de la vie du monastère 19 (19).

Jean-Jacques Bourbon mourut en septembre 1769, et Dom [73] Joseph Rogès fut élu le 5 octobre. L'événement le plus saillant de son abbatiat fut la fusion du monastère de

¹⁵ - BURNIER, p. 172-173.

¹⁶ - GARIN, p. 244.

¹⁷ - Archives de Tamié. Original et copie de 1874.

 $^{^{\}rm 18}$ - Archives du Royaume, Turin, lettere di particolari.

¹⁹ - Archives de l'abbaye. Cf. chapitre suivant.

Bonlieu avec celui de Ste-Catherine : là, le recrutement et les finances laissaient à désirer, et la ferveur n'avait guère progressé depuis Dom de Jougla. L'évêque d'Annecy était pour lors Mgr Biord, un prélat actif et énergique, qui voulait avoir les couvents « sous la main » dans Annecy même ; il l'obtint du roi, et Dom Rogès dut faire accepter aux religieuses l'union, qui se fit le 6 novembre 1772²⁰ (20). Après les Ayes en 1723, Tamié perdait une nouvelle « Fille ». À la mort de Dom Rogès, en février 1783, les religieux élisaient le maître des novices, Dom Bernard Desmaisons.

« Je me donne l'honneur, peut-être contre les lois de la modestie - écrivait-il à la Cour de Turin le 28 mars 1783 - d'annoncer moi-même le choix que les religieux de Tamié ont fait de ma personne pour leur abbé ; vaincu par leurs instances j'ai enfin consenti... après un long examen je n ai su découvrir d'autre titre pour parvenir à cette dignité que celui que peut donner la pratique de nos observances durant l'espace de 32 ans... ».

Les religieux de leur côté déclaraient :

«Les vertus qui caractérisent le parfait religieux jointes aux rares talents qui lui concilient l'estime et la vénération de ceux qui le connaissent, sa longue expérience de l'administration de la communauté en qualité de supérieur et maître des novices, dont il a exercé les fonctions pendant 16 ans, dès longtemps lui méritent notre confiance et ont réuni tous nos suffrages en sa personne, au grand contentement d'un chacun, excepté du sien... »²¹.

Durant son court abbatiat Dom Desmaisons se vit reprocher par l'abbé de Clairvaux, en plein Chapitre général - en 1784 -la sévérité excessive de ses visites régulières.

Cela ne l'empêcha pas d'être élu définiteur au Chapitre suivant, en 1786. Le 12 mai, date à laquelle on fêtait saint Pierre de Tarentaise, il fut invité à célébrer, pontificalement, la grand-messe²². Ce fut le dernier Chapitre général de

_

²⁰ - Archives du Royaume, Turin, Patentes de contrôle, n° 40 ; Lettre privées, R, mss 48. Cf. MUGNIER, *Histoire de Sainte-Catherine...*

²¹ - Archives du Royaume, Turin, lettere di particolari, 16, DES, DEV et PIC paquet 40 pour la lettre de 1789.

²² - CANIVEZ, VII, 1784/16, p. 789; 1786, p. 792.

Histoire des moines de Tamié

l'Ancien Régime. Trois ans plus tard les religieux de Tamié annonçaient au roi Victor-Amédée III que Dom Desmaisons « ce flambeau qui les éclairait » s'était éteint la nuit du 19 au 20 juin 1789. Son successeur, Dom Gabet, fut élu le 3 août ; la Révolution grondait en France : elle serait bientôt aux portes de Tamié.

8

SOUS LA RÉGULARITÉ

Tamié et ses visiteurs.

En un siècle où l'on était curieux de tout, la nouvelle vie menée à Tamié ne pouvait qu'attirer des visiteurs de marque. Certains nous ont - heureusement - laissé un récit de leur visite

Ainsi, en 1710, deux savants bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, Dom Martène et Dom Durand passaient par Tamié. Ils étaient envoyés en mission culturelle, avec la charge de collationner les manuscrits anciens dispersés dans les bibliothèques monastiques.

« A trois ou quatre lieues de Taloire est l'abbaye de Tamied, qui dans la Savoye a la même réputation que la Trappe en France. Dom Arsène Jougla qui en est abbé est français... l'abbé de Tamied étant mort, les religieux qui étaient déjà réformés l'élurent pour leur abbé. Comme il trouva en eux de bonnes dispositions, il n'eut pas de peine à leur persuader de se réformer davantage... ils répandent l'odeur de leurs vertus dans tout le pays, et certainement il est impossible de les voir sans être touché de leur modestie et de leur recueillement. Cette modestie passe des religieux aux domestiques, qui gardent également le silence, se voyent et font leurs ouvrages ensemble sans se parler... Les hostes y sont reçus avec toute la charité et la propreté possible, mais leur appartement est tellement séparé de celui des religieux qu'ils ne peuvent avoir de communication avec eux... La grande retraite des religieux de Tamied n'empêche pas qu'ils

n'ayent une bibliothèque. Nous y trouvâmes même des manuscrits, parmi lesquels il y a un ouvrage de Pierre Abailard... Leur chartrier est le plus propre et le mieux arrangé que j'aye vu »¹.

[76] L'année suivante, 1711, c'était le duc de Savoie luimême qui venait séjourner à l'abbaye. Un moine nous a laissé le récit de cette illustre visite²:

« (Le duc avait envoyé) chercher et visiter dans le païs quelque lieu propre pour y aller changer d'air et boire les eaux... il n'y en eut point qui lui plût davantage que notre abbaye, étant d'ailleurs bien aise de se retirer dans un lieu de piété... nonobstant tout ce que sa cour et d'autres personnes purent lui reporter au contraire, en lui disant que Tamié était un lieu très affreux et d'un air mauvais ». Le 18 août « Son Altesse Royale arriva avec sa cour vers les neuf heures du matin, monsieur notre abbé et sa communauté l'alla recevoir à la porte du monastère au son des cloches, ce prince lui témoignant d'abord et à nous bien de la satisfaction, et nous parlant d'une manière et avec un air tout à fait gays et riants... ».

Le duc Victor-Amédée et sa cour occupaient tout le corps de logis Nord. Celui-ci ne put suffire à loger les trois cents personnes de la suite du duc, aussi occupa-t-on également les appartements des domestiques, et ce qui pouvait rester de l'ancienne abbaye.

« Le 22 août, poursuit notre chroniqueur, Son Altesse Royale commença à faire ses remèdes et à boire ses eaux qui ont tout à fait bien opéré... Il n'a jamais manqué d'assister à nos Complies dès le commencement jusqu'à la fin, et qui durent environ une heure... il a aussi souvent assisté à nos Vêpres qui ne durent jamais moins d'une heure ; et tous les jours il entendait la messe basse qui se disait pour lui et sa cour pendant que nous chantions la nôtre de communauté

¹ - MARTENE (Dom Edmond), Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, Paris, Delaulne, 1717, T. I, p. 244-246.

² - Petit manuscrit de deux feuillets, aux archives de Tamié. Le texte complet a été édité en 1931, sans nom d'auteur : « *Séjour du duc Victor-Amédée en 1711* », Montpellier, imprimerie de la charité.

laquelle il achevait encore d'entendre, et ensuite il assistait à une bénédiction du Saint-Sacrement qui s'y donnait immédiatement après... Le 10 septembre au soir, veille du départ de la cour, Son Altesse entra seule dans le chapitre, toute notre communauté y étant rassemblée pour la lecture spirituelle qui s'y fait régulièrement avant Complies ; et en entrant elle nous dit qu'elle venait un petit moment interrompre notre régularité pour nous dire à Dieu, et làdessus nous parla durant un petit quart d'heure, se recommandant, sa famille et ses États à nos prières ».

Sa famille et l'État avaient pour lui un visage : celui du prince de Piémont, son fils et son héritier, prénommé lui aussi Victor-Amédée. Le duc souhaitait pour lui un équivalent du Télémaque, un « Traité de l'institution d'un prince »... Il en parla à l'abbé. Et ce fut alors que reparut cette Mademoiselle Rose qui avait décidé de la vocation de l'abbé de Jougla. Indésirable en France, elle s'était réfugiée à Annecy et elle suggéra à Dom Arsène un nom, celui d'un autre proscrit, l'oratorien Jean-Joseph Duguet. Inquiété pour ses sympathies dans le parti janséniste, l'oratorien se cachait à Paris, chez le président Ménars, frère de Madame Colbert. Il accepta de composer l'ouvrage, mais sous le plus strict anonymat.

[77] Le prince-héritier ne lut jamais l'ouvrage qui lui était destiné : il mourait à dix-huit ans le 21 mars 1715. Coup terrible pour le duc - devenu roi par la grâce du traité d'Utrechtqui décida d'une retraite de trois mois, seul, à Tamié. Cette fois encore il confia à Dom de Jougla ses soucis : tout occupé de son aîné, il s'était désintéressé de son cadet Charles-Emmanuel, maintenant héritier du trône ; comment combler les lacunes de l'éducation de cet adolescent de quatorze ans ? C'est alors que Dom Arsène lui remit les cahiers de « l'institution d'un prince »... on ne sait trop l'influence que l'ouvrage exerça sur le prince, et sur son père...

Détail piquant : le roi était encore à Tamié quand y arriva, incognito, Duguet en personne ! Convoqué par le lieutenant de police de Paris pour un pamphlet qu'on lui imputait, il avait fui en Savoie dont le souverain n'était point hostile aux Jansénistes ; mais, pas même à lui Duguet ne se révéla comme l'auteur de « l'Institution ». Duguet ne resta

pas longtemps à Tamié ; à la mort de Louis XIV, le 1^{er} septembre 1715, Duguet repassait la frontière. Mais quand en 1733 Dom Jacques Pasquier alors abbé de Tamié, voulut faire imprimer « l'Institution » chez un libraire Annécien, Duguet s'y opposa. L'ouvrage ne parut que six ans plus tard, à Leyde et à Londres, et fut aussitôt mis à l'Index³.

En août 1757, sous l'abbatiat de Dom Maniglier, le procureur de Tamié (pour lors Dom Bourbon) dut faire les frais du voyage de la duchesse régnante de Parme, fille aînée de Louis XV, qui traversait la Savoie pour se rendre à Versailles. L'intendant qui devait pourvoir aux commodités de son escorte écrivit à Dom procureur pour le prier « de vouloir chasser dans votre environ pour me procurer tous les faisans, gelinottes, perdreaux, lièvres, cailles et roy de cailles, chevreuils et faons » qu'il sera possible de trouver ; ajoutant des recommandations pour le transport, qui devait être fait « de nuit, et dans de la glace, pour éviter la corruption par la chaleur »⁴.

Tout à la fin du siècle, en 1786 et 1788, sous l'abbatiat de Dom Desmaisons, Tamié connut les visites du prince de Piémont Charles-Emmanuel et de son épouse Clotilde de France. C'est un rescapé de la Révolution, Dom Bernard Mouthon, qui nous en a conservé le souvenir :

Les souverains « participèrent aux saints mystères avec la plus tendre piété ; et plus d'un dévot cénobite put apprendre des rois de la terre comment on doit s'approcher de Dieu. Nous eûmes tous le bonheur de converser avec ces illustres princes, dont le monde n'était pas digne ; mais les exercices et le silence du cloître ne furent point interrompus. En 1788, au mois de juillet, ces mêmes bon princes firent une seconde retraite à Tamié ; prosternés aux pieds des autels, ils semblaient prévoir dès lors combien ils auraient besoin du courage de [78] la foi dans l'épouvantable catastrophe qui devait bientôt renverser pour un temps et le trône et l'autel »⁵.

³ - BURNIER, p. 149-151.

⁴ - ADS, C 171.

⁵ - Le triomphe de la miséricorde éternelle, ou sentimens de pénitence de Félix-Marie-Emmanuel Mouthon, Chambéry, 1828, p. 81.

Enfin au mois d'août 1788 Tamié recevait la visite d'un excursionniste dauphinois, M. Pison de la Gravière, qui se montra enchanté par le site :

« Tamié se trouve situé vers le milieu d'un charmant vallon, médiocrement élevé au-dessus de la plaine, d'un aspect cependant très retiré... ce vallon offre l'aspect le plus verd, avec des mélanges de bois bien conservés et des arbres fruitiers de bon rapport. Un ruisseau de belle eau où se rendent encore diverses fontaines, arrose le bas de ce vallon, et va, du côté de Faverges, sur la route d'Annecy, mouvoir aux fabriques de fer appartenant au monastère. La maison n'est que d'une médiocre grandeur, mais solide et bien entretenue ; l'église, sans décoration, est assez grande et sous une voûte assez élevée ; le clocher dédommage par son élégance... ».

« Nous dinâmes avec les religieux dans leur réfectoire. Tous les détails sont tristes et édifiants ; on ajouta à notre portion, composée comme celle des religieux d'un petit potage blanchi avec du lait, d'une assiette d'oeufs brouillés et d'une autre d'haricots verds, on ajouta, dis-je, une moitié de truite médiocre, cuite au bleu et accompagnée d'une burette d'huile et de vinaigre. Vinrent ensuite un morceau de fromage et quelques poires ou pêches peu engageantes. La lecture d'une portion de la vie de saint Bernard dura pendant tout le repas, après lequel on s'est rendu à l'église, par les cloîtres, en chantant sur une modulation très creuse et très lente, le psaume Miserere. La communauté des religieux se munit incessamment de fourches et de rateaux, et partit en silence pour aller s'occuper de la récolte des foins dans les environs. Je n'ai pas pu, pendant tout le repas et ses accessoires, surprendre un religieux qui ait levé les yeux ou interrompu autrement son air de profond recueillement. Ce sont deux d'entre eux qui font le service des tables, et qui, chaque fois qu'ils s'en approchent saluent par une très profonde inclination. L'abbé, placé derrière la table qui occupe le fond du réfectoire, vis-à-vis de la porte d'entrée exerce la police la plus attentive et la plus silencieuse. Tout religieux pour la moindre coulpe vient se coucher de tout son long devant sa table pour demander miséricorde, et l'abbé ne manifeste sa volonté que par un léger bruit du manche de son couteau ; seul bruit qui, avec la lecture, se fasse entendre dans le réfectoire.

Au reste l'abbé, nommé Dom Desmaisons, originaire de Chambéry, est un grand et gros homme, de fort bonne mine et du teint le plus vermeil, paraissant âgé d'environ cinquante ans. On dirait qu'il a vécu longtemps dans un monde bien élevé. Sa conversation est animée, quoique modeste, instructive et intéressante. Il ne me surprit pas peu lorsque, sur la demande en termes discrets que je lui en fis, il me [79] répondit qu'il était entré dans la maison à 19 ans, et qu'il avait trouvé que c'était tard...

Après la procession du Miserere, que nous suivîmes convenablement, l'abbé, ayant alors avec lui le religieux procureur de la maison nous conduisit dans un petit appartement particulier, communément et proprement meublé. La conversation devint familière et libre, quoique toujours bien réglée, et l'on nous servit du fort bon café, dont M. l'abbé et le procureur prirent comme nous leur tasse⁶ ».

La vie régulière

Pénétrons maintenant plus avant dans la vie des moines de Tamié au XVIIIème siècle. En plus des récits des visiteurs, nous possédons encore plusieurs règlements fort détaillés de la vie au monastère, le plus complet étant celui rédigé par l'abbé Jean-Jacques Bourbon⁷.

« L'avertissement au lecteur » nous apprend que Dom Bourbon présenta ces règlements trois dimanches de suite à la communauté, à partir du 24 janvier 1762 ; les religieux étaient invités à communiquer leurs observations sur ce texte « pour tranquilliser quelques esprits inquiets et téméraires, qui en avaient paru effrayés ». Dom Bourbon concluait en disant :

« Nous adressons chaque jour des voeux au ciel pour qu'il plaise à Dieu de rétablir la splendeur de notre Ordre dans son premier lustre ; plusieurs même ont la témérité de

 $^{^{\}rm 6}$ - Copie du XIX $^{\rm e}$ siècle, archives de Tamié.

⁷ - Manuscrit de 100 p., archives de Tamié.

dire que cela ne dépend que des premiers supérieurs... que ne diraient pas un si grand nombre d'inférieurs si ces premiers l'entreprenaient, puisque pour des bagatelles que l'on doit et que l'on veut faire observer il se trouve des contradicteurs dans une aussi peu nombreuse communauté que celle de Tamié... » (!).

La « préface » revient encore sur la décadence générale de l'Ordre : « Dieu néanmoins, par un effet de son infinie miséricorde s'est choisi et réservé quelques maisons de l'Étroite Observance sur lesquelles il répand aujourd'hui encore ses grâces et ses bienfaits sans nombre »⁸.

Les règlements eux-mêmes sont largement inspirés de l'édition de 1701 des constitutions de la Trappe⁹, mais avec quelques particularités de détail qui caractérisent l'esprit de Tamié. On y trouve tout d'abord beaucoup plus de souplesse et de liberté ; on ne précise pas tout, alors que dans les règlements de la Trappe, la minutie des précisions était poussée à un point qui en devenait intolérable. La communauté de Tamié étant plus petite, on y décèle aussi moins de cloisonnement entre les infirmes et la communauté, de même la [80] distinction choristes/convers n'est jamais mentionnée, et les hôtes semblent moins séparés et accueillis plus volontiers. Voyons un peu le détail : par exemple, la « conférence », un entretien spirituel qui avait lieu tous les dimanches après-midi. Le règlement de Tamié simplifie beaucoup celui de la Trappe, ne rajoutant qu'un charmant paragraphe:

« Celui qui parle aura soin de le faire d'une manière qui console ceux qui l'entendent, et qui les anime à remplir leurs obligations. Pour cela il y parlera avec douceur, modestie et humilité. On n'y fera que des entretiens familiers et par mémoire, sans lire, dans lesquels on évitera avec tout le soin

⁸ - Règlement de Tamié, p. 2.

⁹ - Règlements généraux pour l'abbaye N. D. de la Trappe, par le R. P. Dom Armand-Jean Bouthillier de Rancé, abbé régulier et réformateur du monastère de la Trappe, de l'Etroite Observance de Cisteaux. Paris, F. Muguet, 1701, 2 vol. in-12.

possible de ne rien dire qui puisse faire de la peine à qui que ce soit... »¹⁰.

Autre particularité, le « spaciement » ou promenade communautaire qui avait lieu, à Tamié, tous les quinze jours. « Alors (les moines) s'y parlent les uns aux autres, et s'entretiennent mutuellement des choses de Dieu » 11. La Trappe ne connaissait qu'exceptionnellement, quatre ou cinq fois par an, une ou deux heures de lecture dans les bois.

[81] Pour ce qui est des hôtes, le règlement de la Trappe stipulait : « On regardera les hôtes qui arrivent au monastère comme y étant envoyés de Dieu. On leur rendra tous les devoirs de l'hospitalité, comme la Règle l'ordonne et avec tant de charité qu'ils n'aient pas sujet de croire qu'ils sont à charge et que l'on est importuné de leur visite ». Ce qui n'était déjà pas si mal. Or le règlement de Tamié corrige la fin en :

« Qu'ils n'aient pas sujet de croire qu'ils sont à charge mais au contraire qu'on a plaisir de les voir ». Retouche minime, mais qui, ici encore, dénote un esprit. Après avoir conduit l'hôte à l'église, l'hôtelier lui montrait sa chambre et là, d'après les règlements de la Trappe « il lui fait la lecture de quelque livre de piété ».

À Tamié on transforme cette prescription en « il aura soin d'offrir aux étrangers quelque livre de piété pour en faire la lecture lorsqu'ils le jugeront à propos »¹². Est-il exagéré de dire que l'on trouve plus de souplesse et de liberté dans le règlement de Tamié ? Il se poursuit par une « revue » des lieux réguliers, et d'abord du dortoir, qui est en fait le couloir qui relie les cellules.

« L'on ne doit rien changer dans sa cellule des choses qu'on y a trouvées, comme le lit, la table, la chaise, les images ;... on se couche tout vêtu sur sa paillasse ; le traversin

¹⁰ - Règlement de Tamié, p. 10.

¹¹ - *Plan de la vie et des exercices réguliers des religieux de Tamié*, manuscrit de 8 p., sans date (XVIII^e), archives de Tamié.

¹² - Règlement de Tamié, p. 18-19.

doit être de paille battue ; et c'est aussitôt que l'on sonne la retraite... » 13.

La revue continue par les cloîtres, la salle du chapitre, qui est aussi salle de lecture :

« Chaque religieux aura dans le chapitre son tiroir pour y mettre ses livres, qu'il aura soin de couvrir avant de s'en servir... On se servira des pupitres qui y sont seulement pour écrire des choses saintes, et non point des lettres ; si quelqu'un avait la permission d'en écrire, il le fera dans sa chambre... L'on aura attention de ne s'y point incommoder les uns les autres, pour cela l'on ne s'y promènera point, et l'on ne s'y mettra point au fourneau pour se chauffer... »¹⁴.

Le paragraphe sur le réfectoire donne à Dom Bourbon occasion d'énoncer quelques conseils de savoir-vivre, car «l'on doit savoir que la politesse et la civilité sympathisent beaucoup avec la solide piété, outre que notre sainte Règle nous l'apprend : honore se invicem praevenientes¹⁵.

Pour ce qui est du travail manuel, le règlement prévoit trois heures par jour : une heure et demie le matin et une heure et demie l'après-midi. La règle du silence y est très stricte : «lorsqu'on travaillera hors de l'enclos on s'éloignera autant que faire se pourra des ouvriers étrangers et même des domestiques... ».

« Quand on prolongera les travaux de la campagne au delà d'une heure et demy, dans les endroits éloignés de l'abbaye... le Père Abbé accordera un petit rafraîchissement en se reposant environ l'espace d'un quart d'heure... » ¹⁶.

¹³ - Id., p. 22-23.

¹⁴ - Ibid., p. 27-28.

 $^{^{15}}$ - Se prévenant d'honneurs mutuels ($R\`egle~de~saint~Benoît,~c.~LXIII). Règlement de Tamié, p. 37.$

¹⁶ - Règlement de Tamié, p. 59.

Il est peut-être intéressant d'intercaler ici un horaire de journée, en semaine, au temps ordinaire - en dehors du Carême et des jeûnes d'Église. (D'après le « Plan de la vie... », cf. note 11).

² h - Lever.

Matines et Laudes.

⁵ h - Prime.

Messe conventuelle.

Chapitre.

[82] Notons au passage que le tabac (à priser !) n'a pas disparu de Tamié :

« On ne présentera pas du tabac à qui que ce soit, pas même à ses propres confrères, non plus qu'aux domestiques et ouvriers... »

Un chapitre spécial est consacré à l'Office Divin, parce que « L'obligation principale d'un religieux est de s'en acquitter avec la dignité prescrite par la Règle, qui l'appelle l'oeuvre de Dieu par excellence... »¹⁷.

La bibliothèque est la cendrillon de ce règlement. Dom Bourbon se contentant de prescrire « qu'aucun religieux n'y entrera sans la permission du supérieur, laquelle il n'accordera que très rarement, n'y ayant rien de si ordinaire aux religieux que d'aimer à feuilleter des livres inutilement, ou par curiosité... »¹⁸.

Bibliothèque cependant ample et fournie : un catalogue de la fin du XVIIIème siècle, encore qu'incomplet, énumère 1450 titres de livres souvent en plusieurs volumes : Écriture sainte et littérature manquent, mais l'on dénombre 60 volumes de Patrologie, saint Augustin en tête, et 400 de Théologie (la « Morale » et le « Compendium » d'Habert y figurent en une dizaine d'exemplaires ; peut-être était-ce les manuels des étudiants ?). Suivent 70 livres sur les Conciles, une centaine de sermonnaires, deux cents livres de piété (dont « L'autel pacifique de la Nouvelle Loi » et « Le Que-dira-ton des Huguenots rebelles »), trois cents livres d'histoire profane ou ecclésiastique (voire les deux à la fois, comme « Les Annales de l'Église catholique mariées avec l'histoire de France »). Ne disons rien de la «Gloire du sexe ou les

```
Messes privées.
```

Tout cela s'entend, naturellement, de l'heure solaire.

⁸ h 30 - Tierce. Travail.

¹⁰ h 30 - Sexte. Dîner.

¹³ h - None. Travail.

¹⁵ h - Vêpres.

¹⁷ h - Souper.

¹⁸ h 30 - Chapitre. Lecture. Complies. 1/4 d'heure de méditation.

²⁰ h - Retraite (coucher).

¹⁷ - Règlement de Tamié, p. 66.

¹⁸ - Id., p. 69.

femmes illustres ». Tout cela sans compter les ouvrages de droit, civil et canonique, (65 volumes), les classiques grecs et latins... « L'Avis contre la peste », le « Recueil de remèdes faciles et domestiques » et la «nouvelle construction de ruches en bois » ¹⁹.

Le domaine et les forges.

Sur le domaine du monastère, l'on ne faisait pas que construire des ruches. Et la reprise en main du spirituel de l'abbaye correspondit à une reprise en main du temporel.

« En Savoie le début du XVIIIème siècle est marqué par une renaissance de la puissance seigneuriale ; partout les seigneurs restaurent blasons, bancs d'église, girouettes et bois de justice ; ils rétablissent d'anciens monopoles tombés en désuétude : droits sur les forêts, les rivières, banalité du four, du moulin, de la scie... »²⁰.

Tamié entra dans ce mouvement. Un travail préalable de mise à jour des archives de l'abbaye, permettant de définir exactement les devoirs des débiteurs, avait été réalisé par Dom de Somont ; le résultat en fut comme visualisé par la «Carte Générale des endroits [83] que l'abbaye de Tamié, fondée en 1132, a possédés et aliénés et de ceux qu'elle possède encore aujourd'hui, savoir : juridictions, maisons fortes, granges, moulins, foulons, battoirs, scie, fiefs, dîmes, censes, montagnes, paqueages, cours d'eau, pêches ; exemption de leydes, péages, pontonnages et autres privilèges, dressée sur les titres des archives de ladite abbaye en 1706 »²¹ par les pères Joseph Molly et Joseph Chiron. Toutes ces données furent exploitées sous l'abbatiat de Dom de Jougla.

L'établissement du Cadastre entre 1728 et 1738 permit une répartition plus équitable des impôts ; enfin par l'édit de

¹⁹ - Copie du XIX^e siècle, Archives de Tamié.

²⁰ - REGAT (Christian), *Tamié dans les premières années du XVIIIème siècle*, Inédit, 1978, p. 95 (Archives de Tamié).

²¹ - Carte murale, de 2,40 x 1,90 m, à l'abbaye. Cf. BERNARD, *Les granges...*, reproductions sur la couverture et p. 32 ; liste des lieux cités, p. 231.

1771 furent abolis par voie de rachat les droits féodaux ; St-Martin-de-Belleville fut la première communauté à se libérer en 1772.

Une particularité de l'exploitation du domaine de Tamié au XVIIIème siècle est l'intense exploitation des forges. Maints documents en témoignent. En 1750 Jean-Jacques Bourbon, alors procureur, passait contrat avec des habitants de Montailleur pour voiturer 400 douzaines de bennes de minerai de fer, depuis la Croix des Fosses jusqu'à l'entrepôt du village de La Chagne. En 1751 Dom Desmaisons sousprocureur, convenait avec deux bateliers du port de Grésy, de 4 sols pour chaque douzaine de bennes transportées. En 1765 Dom Bourbon, devenu abbé entre temps, écrivait à Mgr de Rolland archevêque de Tarentaise :

« Il ne m'a pas été possible d'envoyer nos mulets en Chautagne parce que nous en avons perdu trois sur onze ; il ne nous reste par conséquent que huit que nous faisons sans cesse travailler pour ne pas manquer de mines et de charbon au grand fourneau qui est à feu dès le 28 janvier : il consomme chaque jour 60 charges de charbon et 44 quintaux de mine »²².

Ce charbon de bois descendait des Bauges où il était produit tandis que le minerai de St-Georges-d'Hurtières remontait du port de Grésy. Primitivement, semble-t-il le fer descendait aussi de la Bouchasse, mais le gisement alors se trouvait sans doute épuisé ; il avait été, en 1641, albergé à Claude Audé, les moines se contentant de percevoir leurs droits féodaux.

Quelle était la clientèle ? En août 1763 le service des salines de Moûtiers commandait 110 plaques de fer et deux plaques de « gueuse » (fonte, de l'allemand Guss). Les forges s'étaient semble-t-il spécialisées dans la fabrication des plaques de cheminées.

Aujourd'hui encore, au monastère, l'une d'elles orne l'entrée du réfectoire ; elle porte la date 1711, et l'inscription « qui de vous habitera dans les flammes éternelles ? » ; une autre, au réfectoire de l'hôtellerie, de 1751, est frappée d'une

²² - Archives de Tamié.

tête de mort et proclame, avec saint Paul, que « le salaire du péché, c'est la mort » : *Stipendium peccati, mors*.

En 1807, l'historien Grillet²³ rapportait que «sous la direction [84] des anciens religieux les fourneaux étaient en activité pendant 43 semaines de l'année et donnaient, année commune, 1032 quintaux de fer valant 25 800 livres de Piémont »; 14 ouvriers et employés manoeuvraient un hautfourneau pour obtenir la gueuse ; il était à feu six mois tous les deux ans ; les deux grosses forges réduisaient cette gueuse en fer que deux martinets mus par eau débitaient en « petits échantillons » : outils agricoles, cercles de tonneaux, etc.

Le 13 juin 1792, deux mois avant l'invasion de la Savoie, les finances royales exigeaient des maîtres de forge savoyards un état exact de tout le minerai existant en leurs magasins; Tamié déclara 3549 quintaux et 32 livres de gueuse mais allégua que « ne faisant exploiter aucune mine et achetant le minéral tout préparé, elle ne croit pas être dans le cas de rien payer aux finances ». Celles-ci n'eurent sans doute pas le temps de contester, et 18 mois après, le 9 décembre 1793, les usines confisquées étaient accensées aux citoyens Marguet, Guillermin et Bellaz ; le citoyen Clet qui en devint propriétaire en 1806 découvrit et exploita les gisements de la Sambuy. Enfin, en 1838, les derniers possesseurs des forges de Tamié, MM. Frerejean, transférant à Cran ces « artifices », mettaient fin à une industrie vieille de plusieurs siècles²⁴.

²³ - GRILLET, Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman, Chambéry, Puthod, 1807, T. III, p. 401.

²⁴ - GARIN, p. 304-306. - Sur l'industrie du fer à Tamié, nous possédons quelques renseignements antérieurs : l'Inventaire général (f° 368) fait état d'une immunité de 1313, pour transporter du fer. En 1483 le même Inventaire mentionne une transaction au sujet des mines de la Bouchasse ; enfin en 1556 le chroniqueur de l'abbaye de Morimundo parle des «chariots envoyés à Tamié pour y chercher du fer, pour la nouvelle abbatiale (de Morimundo) ».

9

DANS LA TOURMENTE

La Révolution à Tamié.

Le dernier abbé d'ancien régime, Dom Claude Gabet, était né à Chambéry en 1750, fils d'un notaire du Sénat. Après des études au collège des jésuites, il semble avoir hésité sur sa vocation. Une biographie anonyme, du début du XIXème siècle, nous apprend qu'il aurait eu l'intention d'entrer chez les dominicains, puis qu'il essaya le barreau, pour choisir enfin la carrière des armes et entrer, en 1768, dans la première compagnie des gardes du corps, à la cour de Turin.

A l'automne 1777, Claude Gabet accompagna son oncle, curé de Montmélian, lors d'une visite à Tamié.

« Dom Rogès proposa en badinant à notre jeune militaire de changer de milice et de mettre le froc à la place de l'uniforme. Celui-ci répondit sur le même ton et fit entendre à Dom Rogès que sa proposition pourrait bien se réaliser... »¹.

...Ce qui effectivement eût lieu. Claude Gabet donna sa démission en 1778 et entra à Tamié.

«Le Roi Victor-Amédée III, qui en fut informé, lui conserva son rang et sa paye jusqu'à ce qu'il eût fait profession ».

Dom Rogès, puis Dom Desmaisons prirent le jeune profès comme secrétaire ; et le 3 août 1789 Dom Gabet leur succédait à la tête de l'abbaye.

La situation, à cette date, n'était guère favorable. La Révolution française n'était pas encore passée en Savoie ; mais les liens entre France et Savoie étaient si fréquents, si constants, et

¹ - Notice anonyme sur Dom Gabet, 1820 environ, manuscrit, A.T.

plus encore pour [86] un monastère dont le chef d'ordre, Cîteaux, était en territoire français, que les moines ne pouvaient avoir que l'oeil fixé sur la frontière... L'Assemblée nationale supprima les monastères de France le 13 février 1790, et Cîteaux par le fait même. Dom Gabet, ne sachant plus à qui en référer, hésitait à entreprendre, comme ses prédécesseurs la visite régulière des abbayes de Savoie.

« Je n'ai point fait de visite régulière depuis que je suis abbé, écrivait-il à l'intendant général de Savoie, parce que je n'ai pas de plus grand plaisir que de goûter avec mes frères les douceurs de la solitude et de la paix que procure la bonne union, et parce que je me suis instruit, en suivant mon prédécesseur, de l'inobservance des règlements de discipline que l'on y dressait, et dont le résultat le plus réel était les frais de voyage... »².

Un peu de la personnalité de Dom Gabet apparaît dans ce dernier trait : homme tranquille jeté bien malgré lui dans la tourmente, plein de délicatesse, avec une pointe d'un solide humour... Le nouvel abbé, pour obéir au Roi Victor-Amédée III, visita tout de même Aulps en juin 1792³.

La Révolution lui épargna la peine de visiter les autres abbayes. Le 22 septembre 1792 l'armée française envahissait la Savoie. Peu de temps avant, Mgr d'Aviau, archevêque de Vienne, fuyant pour ne pas se soumettre à la constitution civile du clergé, était passé par Tamié, portant avec lui les premières inquiétudes.

Le lendemain de l'invasion, 23 septembre, c'était le passage de Joseph de Maistre ; quelques jours plus tard, un fermier de l'abbaye, François Favre, escortait jusqu'à Cluses un fugitif de marque : le gouverneur de la Savoie, le comte Lazari⁴.

Les événements, pendant ce temps, se précipitaient : les députés nommés par les communes, réunis à Chambéry,

_

² - Garin, p. 282, ADS C 735.

³ - Pour l'injonction du Roi, voir ADS, Registres ecclésiastiques, n° 34, f° 114v°. Pour la visite d'Aulps voir : ADHS 6 h 9.

⁴ - Pour le passage de Mgr d'Aviau, voir : LAVANCHY (Chanoine) : Le diocèse de Genève pendant la Révolution française, Annecy, 1894, T. I, p. 32. - Pour celui de J. de Maistre, voir : Les carnets du comte J. de Maistre, Lyon, 1923, p. 19. Sur le comte Lazari, voir : BURNIER, p. 197-198.

formèrent un gouvernement provisoire et prirent le titre « d'assemblée nationale souveraine des Allobroges ». Le 26 octobre les biens du clergé furent déclarés biens nationaux, et le 31 des commissaires furent désignés pour en établir la liste. Les citoyens Thomas, Bouchet, Comte et le notaire Exertier reçurent mission pour procéder, avec le concours de la municipalité de Plancherine, à l'inventaire complet des biens meubles et immeubles de l'abbaye. Travail long et minutieux, qui dura des mois, et dont le compte-rendu fut détruit, en 1797, dans l'incendie du château de Chambéry.

Vers la mi-avril 1793, le général Kellermann, qui commandait en Savoie, eut avis d'un retour offensif des troupes sardes. Il donna ordre à un détachement de son armée de passer le col de Tamié, point stratégique important, et d'occuper l'abbaye. Dom Gabet pensa que l'heure de la fuite était venue, et usa pour cela d'un stratagème. François Favre, le fermier de Malapalud, y contribua pour sa part. Voici le naïf récit qu'il nous a laissé de l'aventure :

[87] «... La divine providence, qui ne manque jamais de secourir ses fidèles serviteurs, permit que les troupes eussent les veux fermés sur une porte qui tendait du monastère à l'enclos du jardin, laquelle servit à mettre en liberté tous les religieux. Favre, après avoir trouvé cette porte en leur faveur se hâta d'en faire part au R.P. abbé en lui disant : il faut tout de suite vous dépêcher de mettre table ouverte pour tous ces soldats, et surtout ne point épargner le vin ; alors vous verrez que ce soir il vous sera facile de faire évacuer toute votre communauté. En même temps ledit Favre conseilla au R.P. abbé de prévenir secrètement tous ses religieux de se trouver le même soir à l'heure de minuit sur les murs du jardin, et que lui-même viendrait les recevoir avec une échelle, et qu'il préparerait pour la même heure des montures suffisantes pour tous les religieux. Enfin cela réussit très bien : toute la troupe prit du vin par excès, et tous furent assoupis par le sommeil. C'est ce qui fit le bonheur de tous ces religieux qui s'enfuirent par cette porte prédestinée... »⁵.

⁵ - *Grand manuscrit Favre*, p. 4 ; A.T. Favre raconte ensuite que les soldats, ayant découvert la fuite des religieux, dépêchèrent un messager à Faverges ; Sigismond, un frère de François Favre, sut retenir le messager, l'enivra, et

Les souvenirs de Favre.

Voilà donc les moines partis à l'aventure sur les routes. Laissons-les pour un temps, et intéressons-nous à ce qu'il advint du monastère. Nous le savons en partie par les souvenirs de ce même François Favre qui favorisa le départ de la communauté.

En 1783 Dom Gabet avait demandé au curé du Grand-Bornand « une famille de probité pour travailler dans une ferme du monastère, Malapallud ». On lui avait indiqué François Favre. Il resta à Malapallud jusqu'à sa mort, nonagénaire, en 1842 ; son fils Jean-François consigna par écrit, à cette date, ses propres souvenirs et ceux de son père⁶.

Favre a le style fleuri. Peut-être a-t-il, avec l'âge, un peu embelli ses souvenirs : on ne doit pas douter qu'il ait, dans tous les cas rendu les plus grands services à l'abbaye, favorisant la fuite des moines, sauvant, en leur absence, tout ce qu'il était possible de sauver. Nous l'avons vu guidant le vieux comte Lazari : il sauva, de même, bien des prêtres traqués, et en premier lieu le curé de Plancherine, Urbain Ract.

Quelques vieux frères et un infirme, Dom Pichon, étaient restés dans les bâtiments du monastère. On leur permit, pour un temps, d'y demeurer. Quant à un autre moine, Dom Gérard Truchet, la Révolution le surprit alors qu'il était aumônier des religieuses du Betton. Arrêté alors qu'il s'apprêtait à s'enfuir, il fut envoyé comme tant de prêtres aux pontons de la Rochelle, d'où il fut libéré en 1795⁷.

Un commissaire de la République fut envoyé au monastère pour en assurer la garde et la gestion des biens. C'était l'orfèvre Debrit, [89] vénérable de la Loge des Sept

subtilisa le message.

⁶ - Les sauveurs de Tamié, mémoire concernant les matériaux qui doivent servir à composer l'histoire de l'abbaye et concernant les fermiers de l'abbaye et les personnes qui l'ont sauvée de la destruction. Manuscrit, A.T. Les archives de Tamié conservent encore deux autres cahiers, au contenu parallèle, dits Petit manuscrit Favre et Grand manuscrit Favre.

 $^{^7}$ - Sur Dom Pichon et les frères, cf. ADS L 22, f° 107 v° ; L 1767, f° 330. Sur Dom Truchet, cf. ADS L 22, f° 71; GROS (Chanoine) : Histoire de Maurienne, Chambéry, 1946, T. IV, p. 82.

Amis de Chambéry, un des chefs du parti révolutionnaire. On lui adjoignit le citoyen Emin, puis, le 24 juin, à la suite d'une dénonciation, le citoyen Desgeorges.

Le 30 janvier 1794, le conventionnel Albite, envoyé en mission dans les départements de l'Ain et du Mont-Blanc, et qui se signala par ses excès contre la religion, décréta la démolition des croix, des autels et des clochers.

À Tamié « les persécuteurs de la religion firent abattre les deux clochers dudit monastère, lesquels et surtout celui de la grande église était le plus beau monument qu'on pût voir en Savoie... Une dévastation complète fut exécutée dans ce monastère. François Favre a déclaré avoir vu de ses propres yeux entrer ces furieux tyrans de la Révolution dans le temple sacré du monastère... lesquels se sont permis avec audace de profaner tout ce qui y existait encore... Non contents d'avoir commis toutes ces profanations, ils continuèrent leur atrocité dans cette maison en ramassant une grande quantité de livres de piété, qu'ils transportèrent à deux pas du monastère au pied d'un cerisier, et tout devint la proie des flammes »⁸.

Pour ce qui est du clocher, on envoya chercher «les charpentiers Tilliez de Faverges qui avaient construit le couvert du clocher cinq ans auparavant. Cette construction composée de trois dômes l'un sur l'autre avait une élévation de soixante pieds au-dessus de la tour actuelle. On fit tomber ce beau monument tout d'une pièce, et cela se fit par le moyen d'un tour placé dans le bois au-dessus du couvent. Après la chute de ce grand ouvrage, qui fut tout brisé, les ouvriers Tilliez se trouvèrent dans la plus grande consternation, songeant de pouvoir conseiller à l'un des commissaires de faire recouvrir la tour du clocher ». Emin, en dépit des protestations de Debrit, fit recouvrir le clocher, pensant que l'abbaye « pourrait servir à l'utilité d'une caserne

En fait, trois spéculateurs obtinrent l'adjudication des usines et des forges, à charge pour eux d'établir une manufacture d'armes à Annecy et de fournir à celle de

 $^{^8}$ - Grand manuscrit Favre, p. 6 : A.T.

⁹ - Petit manuscrit Favre, p. 7; A.T.

Chambéry les fers nécessaires. Se bornant à disposer de la gueuse et du fer existant, ils gagnèrent 200 000 livres en numéraire, et transportèrent finalement, comme on l'a vu, l'usine à Cran.

Le 19 Nivôse de l'an VIII (9 janvier 1800) l'administration centrale du Mont-Blanc siégeant au château de Chambéry mit en adjudication « un immeuble national provenant de la ci-devant abbaye de Tamié, ledit immeuble estimé par rapport d'expert à la somme de 11 200 francs, consiste en pièces de prés, champs, broussailles, pâturages, terres, avec maison, grange, écurie, cour, jardin, le couvent et l'église de ladite abbaye, le tout joint ensemble à la contenance de 2.716 ares et 28 centiares ».

Six voisins se concertèrent et achetèrent le lot 27 000 francs, en [90] indivis, dans le dessein de le rendre aux moines, s'ils revenaient. C'étaient l'avocat Pierre-Antoine Rivet, de Tournon, François Garin et Charles-Louis Comte, de Faverges, Charles-Emmanuel Perret, de Verrens, Henri Vuillet, du Grand-Bornand, et... François Favre. Mais perdant bientôt tout espoir de revoir les moines, les acquéreurs cédèrent leur part à Me Rivet. Celui-ci vendit le mobilier ; la chaire du réfectoire fut acquise par l'église d'Ugine et la chaire de l'église par celle de Conflans ; la paroisse du Grand-Bornand acheta le maître autel et le comte de Villette celui de la sainte Vierge pour l'église de Gyez ; la cathédrale de Chambéry reçut les stalles du choeur et les boiseries de la sacristie 10.

Un peu plus tard, le curé de Plancherine, Urbain Ract, considérant que Tamié menaçait ruine, résolut de faire transporter les ossements des religieux dans le tombeau de l'église de Plancherine. Ce transfert s'opéra, en grande cérémonie, le 14 novembre 1810¹¹.

¹⁰ - Cf. GARIN, p. 336-337.

⁻ CI. GAKIN, p. 330-337.

Les moines loin de Tamié

Nous avons laissé les moines dans la nuit d'avril, après leur départ précipité. Les cols vers l'Italie étaient inaccessibles, les armées s'y affrontant mais la frontière suisse était moins surveillée. Ce fut donc par le Valais, le Grand-Saint-Bernard et Aoste que la communauté de Tamié gagna Turin, un itinéraire d'environ 275 km.

Les moines furent accueillis par les Pères camaldules et y restèrent deux ans. Voici comment Dom Gabet présentait la situation, dans une lettre adressée à un ancien fermier de l'abbaye à Tournon, Blanchin, qui était, pour l'heure, caporal aux chasseurs de Maurienne :

« Depuis que je t'ai quitté, nous sommes venus à Turin et nous avons été placés dans un couvent où nous payons notre pension. Juge, mon cher, si l'argent que nous avons pu sauver de la gueule du loup ne doit pas être bientôt tout loin! l'été passé, excepté moi, tous nos religieux ont été bien malades et notre pauvre F. François est mort. Tous te remercient bien de ton bon souvenir. J'ai recu vers les fêtes de Noël une lettre de Tamié. Le gros Favre est mort et on me marque que tous les autres fermiers se portent bien, ce qui doit te tranquilliser sur tes parents. On me marque aussi qu'on a vendu tous les effets de Tamié, même les bois de lit : nous serons à notre aise lorsque nous y retournerons, comme je l'espère, s'il plaît au Seigneur, qui ne permettra pas que les impies triomphent toujours. Je trouve le temps déjà bien long ; mais il faut vouloir ce que Dieu veut ; nous méritons bien cela et de plus encore par nos péchés. Je sais que vos fatigues sont bien grandes; mais si tu fais attention que c'est pour Dieu et le meilleur des rois que tu travailles, cela doit te donner un courage toujours [91] nouveau. Je te réponds que si je n'étais pas religieux, j'aurais bientôt un fusil et que je regarderais comme un grand bonheur de donner ma vie pour une si belle et si noble cause...

Adieu, mon cher, et crois-moi pour toujours ton ami. D. Gabet, abbé de Tamié »¹².

¹² - Copie sur l'original, A.T.

Voyant diminuer les chances de retour à Tamié, la communauté quitta les camaldules et s'installa sur les terres de l'abbaye de Grassano près d'Asti. « Après avoir défriché beaucoup de terrain, ils commençaient à jouir de leurs travaux lorsqu'une grêle affreuse vint ravager la commune où ils habitaient, et détruisit jusqu'aux espérances d'une récolte future. Le petit troupeau, privé de toute ressource par ce malheur, fut forcé de se disperser »¹³.

Aux malheurs de la grêle devaient aussi se joindre les événements politiques : Bonaparte était maître du Piémont depuis avril 1796. A la mort du roi Victor-Amédée III, son fils Charles-Emmanuel IV, à peine assis sur le trône, se vit forcer d'abdiquer et de retourner en Sardaigne.

En octobre 1798. Dom Gabet demanda de l'aide à l'archevêque de Turin ; il était réfugié au diocèse de Casal, à N.D. des-Monts, avec « les débris de sa communauté ». Le dernier profès de Tamié, âgé de 26 ans, était venu le rejoindre « après une permission de deux ans chez ses parents ». Dom Gabet aurait voulu lui permettre de faire des études, mais ce n'était guère possible à N.D. des-Monts «vu le travail continuel des mains auquel la nécessité nous force »¹⁴. Quelque temps plus tard, il semblerait que Dom Gabet se fût retiré à st Jean de Maurienne, y faisant un peu de ministère dans une semi-clandestinité; en 1801, il promit soumission à la constitution de l'an VIII¹⁵

Cette promesse attira peut-être l'attention des autorités sur Dom Gabet, à l'heure où le premier consul cherchait à rétablir l'hospice du Mont-Cenis.

¹³ - *Notice* anonyme sur Dom Gabet, manuscrit, A.T.

¹⁴ - Copie, A.T.

¹⁵ - FRANCOZ (Louise): Histoire de Dom Gabet, Lyon, 1879, p. 78 GARIN, p. 317.

DU MONT-CENIS À LA NOVALÈSE

Au Mont-Cenis

Les guerres d'Italie avaient persuadé le Premier Consul de l'importance stratégique du passage parle Mont-Cenis. Aussi fit-il établir une route et pensa-t-il rétablir l'hospice, fondé au IXème siècle et abandonné en 1794 par les deux derniers religieux. Le 2 ventôse de l'an IX un arrêté consulaire marquait « qu'il sera établi sur le Simplon et sur le Mont-Cenis un hospice pareil à celui qui existe sur le Grand Saint-Bernard. Cet hospice sera desservi par des religieux du même ordre que ceux du Grand-Saint-Bernard ; il ne pourra jamais y avoir moins de quinze personnes dans chaque hospice et les religieux seront soumis à la même discipline et tenus d'observer les mêmes devoirs envers les voyageurs que ceux du Grand-Saint-Bernard »¹.

En dépit des avances du Premier Consul, le prévôt du Grand Saint-Bernard déclina l'offre. Le préfet du Mont-Blanc, M. Sauzey, eut alors l'idée de confier la direction de l'hospice à Dom Gabet, « homme exercé par état à la bienfaisance et à l'hospitalité, et recommandable par les vertus qui, en honorant l'humanité, rendent la religion plus respectable »².

 $^{^{\}rm 1}$ - MESTRALLET (Michèle) : Le Mont-Cenis, mémoire de D.E.S., 1964, A.T., p. 29.

² - MESTRALLET, op. cit., p. 33.

Dom Gabet prit possession de l'hospice le 12 octobre 1801. En attendant qu'il devînt habitable, Dom Gabet y demeura seul quelque temps, allant dormir, le soir, aux Tavernettes. Les ressources étaient fournies par les couvents piémontais spoliés, entre autres l'abbaye de la Selva, près de Verceil, et celle toute proche de La Novalèse, qui servit bientôt de « camp de base » dans la plaine. Le ministre des cultes, [94] Portalis, à la demande de Dom Gabet, obtint du cardinal Caprara, légat du Saint-Siège à Paris, un bref d'institution canonique : le Mont-Cenis hérita des prérogatives de la Selva, et Dom Gabet y récupéra son titre d'abbé.

Sitôt sa nomination connue, quelques anciens moines de Tamié répondirent à l'appel de leur ancien abbé. Ce furent Dom Truchet, l'aumônier du Betton, libéré en 1795 des pontons de la Rochelle ; en 1801, il avait 60 ans ; Dom Dubois, novice en 1785 ; Dom Chappuis, frère Antoine et frère Maur, qui avait 80 ans ; Dom Dupuis, ancien moine d'Hautecombe, se joignit aux moines de Tamié³.

Les conditions d'existence au Mont-Cenis ne permettaient pas de reprendre intégralement la vie cistercienne. Mais Dom Gabet souhaitait un minimum de régularité. Le conseiller d'État Portalis en transmit la demande à Bonaparte :

« Citoyen Premier Consul.

Le prêtre Gabet abbé et directeur du monastère du Mont-Cenis demande de donner à ce monastère toute la consistance dont un pareil établissement est susceptible.

La religion seule peut produire les vertus nécessaires à ceux qui se consacrent à un service pour lequel il faut des encouragements d'un autre ordre que ceux qui peuvent venir

1808 l'âge moyen des hospitaliers fut de 50 ans; tous Savoyards, ils avaient pris l'habit avant 1792. Après 1810, les nouveaux venus, Italiens, étaient beaucoup plus jeunes. cf. MESTRALLET, op. cit. p. 36-37.

³ - Dom Dominique Dubois, d'Annecy, avait 38 ans en 1801; Dom Etienne Chappuis, né en 1752 à la Roche-sur -Foron, entré à Tamié en 1771, avait 49 ans à son entrée au Mont-Cenis. F. Antoine, (François Marietti, de Bernex, entré à Tamié en 1791) avait 28 ans en 1801; F. Maur (Joseph Christin, de Conflans, entré à Tamié en 1748), 80 ans. Par la suite vinrent encore F. Etienne Peytavin, en 1802, et Dom Alexandre Simondi, en 1804. Jusqu'en

de la main des hommes. Des laïcs, des séculiers, ne pourraient, par des vues purement temporelles, se vouer à des fonctions qui n'appellent sur la terre que des tribulations et des dangers, et qui ne peuvent être soutenues que par l'espérance d'une récompense impérissable dans le ciel. D'après ces considérations le prêtre Gabet expose qu'il n'y a que les religieux qui puissent remplir les vues que l'on s'est proposé en fondant le monastère du Mont-Cenis, vues qui se rapportent autant au bien de la patrie qu'à celui de l'humanité.

Il désirerait d'être autorisé à faire observer la Règle de saint Benoît aux personnes qui s'uniront à lui pour aller au même but... »⁴.

Bonaparte qui n'aimait guère les moines et qui proclamait « le siècle des institutions monastiques est passé... », accepta. L'habileté de Dom Gabet à présenter la chose n'y était pas pour rien... Le nouvel abbé du Mont-Cenis s'employa alors à rédiger un règlement pour la petite communauté.

Déliés de l'obligation du silence, les religieux se levaient, d'avril à septembre, à 4 heures. « Pour ne pas être dérangés par quelque accident », l'un deux avait dit les matines la veille ; les autres se rendaient à la chapelle. Pendant la mauvaise saison, ils se réunissaient pour les matines entre 5 heures et 5 heures et demie, «dans un endroit décent où il y avait un poële ou une cheminée », et non à la chapelle. Trente minutes de méditation suivaient les premières prières. Toute l'année, on ne disait régulièrement les heures que si le travail le [96] permettait ; l'office était alors célébré « comme d'habitude », avec le bréviaire de Cîteaux.

Les religieux se relayaient dans les secours donnés aux voyageurs ; une lampe demeurait éclairée toute la nuit ; à tour de rôle, l'un d'eux se couchait tout habillé «pour être prêt à aller au secours, au premier signal ». Le jour, un moine, et quelquefois plus, suivant les circonstances, et un domestique de service recevaient les passants qui se présentaient. En hiver et par mauvais temps les religieux partaient à la

⁴ - Archives Nationales de Paris, F 19, 6292 Paris ; 3 avril 1803.

rencontre des civils ou des soldats dont la venue leur avait été annoncée. Ils ouvraient le chemin, installaient les hommes affaiblis sur des traîneaux et les conduisaient à l'hospice.

Une quinzaine de domestiques, cuisiniers, bergers, muletiers, lingères complétaient la communauté. Plus jeunes, ils se montraient bien nécessaires aux religieux qui étaient, selon l'expression de Dom Gabet lui-même, «les uns engourdis par la vieillesse et les autres par le froid »⁵.

D'illustres visiteurs.

Des voyageurs de marque vinrent frapper à la porte de l'hospice. En 1804, le pape Pie VII s'arrêta, à l'aller et au retour du Sacre. En reconnaissance, le Souverain Pontife envoya un calice à Dom Gabet, accompagné d'une lettre flatteuse.

Quelque temps après, Murat, gagnant son royaume de Naples, s'arrêta à son tour. Sa voiture étant accidentée, les hospitaliers lui prêtèrent celle de la maison, que, plus tard, le roi leur renvoya remise à neuf.

Napoléon lui-même traversa le col au printemps 1805 ; il faisait route pour Milan dans le but de poser sur sa tête, déjà couronnée, la couronne de fer des rois lombards. «Le Moniteur », journal officiel de l'Empire, du 26 avril, annonça que l'empereur «s'était arrêté à l'hospice pour donner un nouveau témoignage de son affection à ces hommes qui passent leur vie au milieu des neiges, pour attendre l'occasion de secourir les voyageurs trop longtemps obligés de lutter contre les frimas ».

La légende assure que Dom Gabet aurait en la circonstance sauvé la vie de l'empereur, arrivé à demi mort de froid à l'hospice ; et qu'en reconnaissance, Napoléon aurait proposé à l'abbé de lui rendre Tamié. Dom Gabet, malheureusement pour la légende, était absent le jour du passage de l'empereur.

Au moins Dom Gabet rencontra-t-il Napoléon lors d'un autre passage, effectué en 1807, dans des circonstances plus

⁵ - MESTRALLET, op. cit., p. 45-49.

difficiles. D'après le récit de l'un des porteurs, «on avait entouré les jambes (de l'empereur) de bottes de paille et on l'avait enveloppé tout entier dans [97] de chaudes couvertures. Ainsi abrité, on l'avait transporté à l'hospice, malgré le vent, la neige, et quelques chutes le long du trajet, pendant lequel Napoléon montra moins de courage que sur les champs de bataille. On le déposa devant Dom Gabet qui fut fort émerveillé, ainsi que ses religieux, de voir l'empereur et roi sortir sain et sauf, quoiqu'un peu secoué et effrayé, de ce paquet mystérieux... »⁶.

Le deuxième passage du Pape fut, lui, plus dramatique que le premier. Au printemps 1812 Napoléon ordonna de transférer à Fontainebleau le Souverain Pontife déjà en captivité à Savone. Conduit secrètement, sous bonne garde, Pie VII arriva au Mont-Cenis, le 12 juin 1812, entre deux et trois heures du matin. Dom Gabet était à Suse, c'est Dom Dubois qui le reçut et l'installa dans la chambre de l'empereur. Prévenu par la femme d'un aubergiste qui avait reconnu le Pape, Dom Gabet monta au col aussi vite que possible.

Le Souverain Pontife se trouvait extrêmement souffrant, exténué par le voyage. Le docteur Claraz, de Termignon, appelé en toute hâte, demanda à ce que l'on diffère le départ de l'illustre prisonnier, ce qu'accepta, à contre-coeur, le capitaine Lagorce, responsable du transfert. Le docteur Claraz eut encore à soigner le cardinal Pacca, qui s'était fracturé un bras en descendant de sa voiture. Le 15, le Saint-Père reçut l'extrême-onction ; plutôt que Dom Gabet, comme on l'a souvent prétendu, c'est sans doute l'aumônier du Pontife qui lui donna le sacrement. Le cortège repartit enfin pour Fontainebleau, augmenté du docteur Claraz qui accompagna jusqu'au bout son malade⁷.

Les voyageurs de qualité reçus à l'hospice ne tarissaient généralement pas d'éloges sur ce « temple de l'hospitalité et

 $^{^6}$ - Travaux de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, 5° volume, 1882, p. 168.

⁷ - *Un épisode de la vie du Dr Claraz...* Notes particulières et inédites sur la translation de Pie VII de Savone à Fontainebleau. Chambéry, 1878. Passim.

de la bienfaisance ». Encore que le sous-préfet de Suse écrivît en 1813 :

« Les religieux sont dans l'usage de ne recevoir avec honnêteté que leurs connaissances particulières, les personnes pour lesquelles ils sont forcés d'avoir des égards, ou celles dont ils espèrent des services »⁸. Rancune de fonctionnaire ? L'institution prenait du développement : en 1808, le Mont-Cenis était érigé en commune, Dom Truchet en devenait le maire, avec Dom Dubois pour adjoint. Celui-ci, adjoint au maire au civil et économe de l'hospice, chargé en outre d'observations météorologiques, devint un personnage d'importance. D'où une querelle avec le sous-préfet.

En 1811 on confia encore à Dom Gabet l'hospice du Mont-Genèvre. Dom Marietti en devint prieur. Puis, à la mort de Dom Gabet, le 21 novembre 1813, Marietti lui succéda à la tête du Mont-Cenis. A cette date-là, et de plus en plus, la communauté préférait au Mont-Cenis le séjour de l'abbaye de Novalèse. antique abbaye bénédictine mais qui avait appartenu, après le XVIIème siècle, à une branche réformée des cisterciens : les feuillants. En 1816 Dom Marietti prenait le titre d'abbé de Novalèse et du Mont-Cenis. Enfin, en 1820, son [98] successeur, Dom Etienne Chappuis demanda l'agrégation du monastère de Novalèse, et de sa dépendance du Mont-Cenis, à la congrégation bénédictine du Mont-Cassin, qui se constituait. Ce fut accordé par bulle du Pape Pie VII, datée du 11 septembre 1821. Les derniers liens avec l'ancien Tamié disparaissaient ainsi.

Les aventures de Dom Mouthon.

On ne peut terminer le récit des années de la Révolution sans évoquer la figure et les rocambolesques aventures de Dom Mouthon. Félix Marie Emmanuel Mouthon, en religion Dom Bernard, était fils de François Joseph Mouthon, docteur en droit et intendant de Suse. Il était né à Turin. Selon son propre récit, il se rendit, «désirant avoir Dieu pour héritage », à l'Eremo des camaldules, en mars 1782 ; la lecture d'une

⁸ - MESTRALLET, op. cit., p.91.

relation sur la Trappe le conduisit à Tamié, le 29 novembre de la même année. Il avait 19 ans. Le voilà secrétaire de son abbé au moment où éclatèrent les troubles révolutionnaires. Il a raconté lui-même la suite de son aventure : «j'ai eu le malheur et la lâcheté de prêter le premier serment le 24 février 1793. J'avais émigré le 15 septembre 1792, lors de l'invasion de la Savoie. Forcé d'y rentrer par des [99] circonstances extraordinaires et imprévues, le 4 novembre suivant, je fus arrêté à Chambéry, comme prêtre et émigré ; mon procès fut fait tout de suite, et je n'échappai que par une sorte de miracle à la peine de mort »⁹.

Le miracle, en l'occurrence, fut une intervention de son frère, maire de Carouges. Libéré, Dom Mouthon prêta donc serment, et fut installé comme curé constitutionnel de Carouges, participant, à ce titre, aux festivités civiques et patriotiques.

« Le 10 août 1794, Mouthon célébra la messe sur l'autel de Patrie. profanement orné. lascivement tumultueusement environné. Les cavaliers rôdaient autour pour offrir des rafraîchissements aux personnes du sexe avec la même liberté et la même galanterie que dans une salle de spectacle. Mouthon, le maire, le procureur syndic, le ministre Monachon et un officier de la légion haranguèrent successivement. La citoyenne M..., traînée sur un char de triomphe et accoudée sur le sans-culotte A... représentait la liberté. Elle foulait aux pieds un sceptre et une couronne de papier. Le sans-culotte avait à la main un livre blanc sur la première page duquel on lisait « les droits de l'homme ». La cérémonie fut suivie d'un repas républicain où dix jambons, quatre veaux, huit cents pains de munition et huit moutons furent absorbés. La fête fut conclue par des danses congrues exécutées dans un bois voisin »¹⁰.

Le frère de Dom Mouthon, commandant de la garde nationale, fut cependant guillotiné à Paris, laissant une veuve et quatre enfants en bas âge. Dom Mouthon, ne voulant pas

117

⁹ - Le triomphe de la Miséricorde Eternelle, ou les sentiments de pénitence de Félix-Marie-Emmanuel Mouthon, Chambéry, 1828, notes finales, 2.

¹⁰ - GARIN, p. 330.

les abandonner, donna sa démission de fonctionnaire ecclésiastique et entra dans l'armée.

Écoutons-le continuer son récit : « Vingt ans se sont écoulés dans l'oubli de mes premiers devoirs, livré au tumulte des camps et des plus orageuses passions. La dernière étincelle de ma foi se conserva sous les décombres de l'édifice. Aussi, dans les stations militaires, aux royaumes étrangers, s'il existait une vieille abbaye, un sanctuaire fameux, un couvent de saints religieux, c'est là que je désignais mon logement, et l'asile fut toujours respecté. Un monastère, entre autres, de pauvres clarisses, en Allemagne, me dut peut-être la conservation du trésor le plus précieux des épouses du ciel...

Du moins j'ai conservé de la pitié pour le malheur. Des émigrés, des prêtres proscrits furent consolés ; aux uns j'ouvris ma bourse, aux autres, leur patrie. Mon cher frère, me dit un jour un prêtre vénérable, vous rentrerez un jour dans nos rangs...

Le 5 décembre 1804, j'eus le bonheur d'être admis aux pieds du Saint Père Pie VII ; j'étais aide de camp... Je n'eus pas le courage de faire au vicaire de J.-C. un humiliant aveu ; mais je sollicitai sa bénédiction, qu'il daigna m'accorder. Je fus vivement pénétré des paroles qu'il m'adressa, et je crus que l'Esprit de Dieu lui avait dit quelque chose de mon terrible secret... J'eus l'honneur d'être de son [100] escorte quand il se rendit à la métropole, où il allait oindre et couronner un ingrat »¹¹.

À la fin de l'Empire, notre ancien moine était colonel. En 1818 il fit amende honorable lors d'une retraite ecclésiastique, au séminaire de la Roche. Au cours d'un pèlerinage en Suisse, il fut enfin réconcilié par le nonce apostolique, Mgr de Testa-Ferrata.

« Mes premiers engagements me rappelaient auprès de mes anciens confrères établis au monastère de la Novalèse, près de Suse. Je me préparai à ma rentrée dans l'Ordre par une visite aux ruines de Tamié... Je fouillai dans les décombres, j'y trouvai encore quelques livres d'église, des

¹¹ - Le triomphe de la Miséricorde... Passim.

fragments d'images ; mais l'objet le plus précieux que j'obtins de mes recherches fut le bâton pastoral de saint Pierre, premier abbé de Tamié, monument vénérable de la simplicité évangélique. Chargé de ces riches dépouilles, j'arrivai à la Novalèse en janvier 1819 ».

Le souvenir du colonel Mouthon, qui avait occupé Suse en 1800, subsistait encore dans la région ; notre moine préféra s'éloigner au bout de quelques mois, et entrer chez les capucins. Nourrissant son repentir de ces vers de l'abbé Delille :

« Tous ont persévéré, je fus seul infidèle,

Tous sont restés debout, et moi seul suis tombé!»,

le F. Félix Mouthon, ci-devant Dom Bernard, entreprit de relater amplement ses malheurs en plusieurs pièces de vers, plus ou moins heureuses.

Un nouveau voyage à Tamié, en 1822, lui inspira l'élégie intitulée « Un jour et une nuit dans les ruines de Tamié ». Deux strophes de cet interminable poème peuvent suffire à s'en faire une idée :

« Sion, tes portes sont détruites, Le temple tombe, et ses lévites, Loin de toi fuient éplorés. Aux débris de ton opulence Tes harpes dorment en silence Pleurez, anges de paix, pleurez! »

et encore:

« Il est nuit... Sur le monastère Comme une écharpe mortuaire Déjà son crêpe est déplié Plein de terreur, dans ce présage, Je ne vis plus qu'un sarcophage Portant ces mots : Ci-gît Tamié ».

En 1827, lors de la restauration d'Hautecombe, F. Félix reprit l'habit cistercien, employant ses loisirs à composer « Le triomphe de la miséricorde éternelle, ou les sentiments de pénitence de F.M. E. Mouthon... ».

[101] Pour citer E. Burnier, « cet ouvrage n'offre rien de remarquable que les sentiments de foi dont l'auteur était animé et la sincérité de son repentir » 12.

La vie sédentaire et peu occupée des religieux d'Hautecombe ne pouvait convenir longtemps à l'ex-colonel.

¹² - BURNIER, p. 227.

Histoire des moines de Tamié

Il revint chez les capucins de Suse, fut nommé maître des novices ; il y mourut en 1835 au terme de tant d'aventures.

« Fais-moi, dans ma détresse, entrevoir ma patrie ;
Après l'orage enfin conduis-moi dans le port » 13.

120

¹³ - *Le triomphe...*, p. 51.

11

TAMIÉ SANS LES MOINES

Les ruines de Tamié.

Les « anges de paix » de Dom Mouthon avaient, de fait, sujet de se lamenter. Depuis la vente comme bien national du monastère, les bâtiments étaient à l'abandon. Vers 1815 un séminariste de Faverges, M. Maniglier, fit, pendant ses vacances, une excursion à l'abbaye. Elle était entièrement abandonnée et ouverte à quiconque voulait y pénétrer ; le toit tombait en ruines, les planchers pourrissaient. Muni d'une lumière M. Maniglier entra dans les caveaux de l'église et vit un tas énorme de papiers...

C'étaient des sermons, «écrits dans un français correct et contenant une doctrine exacte tant pour le dogme que pour la morale ». Un de ces sermons portait ces mots en titre : Sermon pour quelque Saint que ce soit...

Et M. Maniglier d'enchaîner avec les souvenirs de son grand-père : « Aux grandes fêtes, de cinq à six lieues à la ronde nous partions de grand matin pour arriver à temps au monastère. Comme je connaissais le plain-chant et que j'avais de la voix, on me permettait de mêler mes accents à ceux des moines. Le sentiment que j'en éprouvais reste gravé dans mon coeur »¹.

En 1824 l'avocat Rivet céda Tamié à une compagnie de spéculateurs français, qui lotirent les terres mais ne trouvèrent

¹ - Nouveaux documents sur l'abbaye de Tamié, recueillis depuis le 27 décembre 1865 jusqu'au 8 février 1866. Manuscrit, A.T., p. 2-5.

pas d'acquéreur pour le monastère lui-même, trop vaste et trop endommagé. Ils décidèrent alors de le démolir pour tirer argent des matériaux ; à la même époque, l'abbatiale de Cluny servait de carrière de pierre. Pour [104] éviter cette destruction, le fidèle Favre alerta aussitôt M. Palluel, de Cléry, qui s'associa à MM. Geny, Delatte et Gibelly, de l'Hôpital-sous-Conflans. Ceux-ci rachetèrent le monastère 16.320 livres à la « bande noire », le 27 juin 1825. Ils proposèrent alors Tamié au roi Charles-Félix qui venait de racheter Hautecombe et y restaurait la vie religieuse.

« Cette acquisition de la part du souverain peut seule prévenir la démolition de cette antique abbaye en rétablissant sur le col agreste où elle est située une douce retraite à des hommes voués à la contemplation religieuse et une maison de secours aux voyageurs et aux peuples des agricoles les plus voisins (sic).

... La province de la Haute-Savoie se rappelle avec amour et reconnaissance le temps où cette abbaye jouissait de sa gloire. Dans les cas de disette, dans les temps de maladie contagieuses ou épidémiques, la partie pauvre de la population de la campagne allait y chercher et était sûre d'y trouver tous les genres de secours ; une pharmacie y était entretenue pour les pauvres et desservie par un religieux instruit.

L'agriculture sur ce point élevé ne pouvait prospérer qu'entre les mains d'une communauté dont les moines se livraient par esprit de leur institution à quelques travaux de la campagne et dont la surveillance, l'ordre, l'économie, s'étendaient sur toutes les parties d'une administration rurale et surtout sur l'aménagement des forêts ; leurs soins embrassaient encore l'éducation des bestiaux, et les agriculteurs en tiraient avec facilité des extraits de belle race... »². Enquête fut ouverte et le vice-intendant de Haute-Savoie envoya au ministre de l'Intérieur un état des lieux confirmant amplement ce qu'avait constaté M. Maniglier.

« Des gouttières ont gâté les planchers et occasionné la chute de deux ou trois plafonds ; les différentes troupes de

² - Petit manuscrit Favre, p. 35-45; A.T.

passage ont brûlé tous les bois des fenêtres et des portes... ». Cependant le gros des bâtiments était encore en « assez bon état ».

Le secrétaire particulier du roi Charles-Félix, le chevalier de Coloban, et Mgr Bigex, l'archevêque de Chambéry, demandèrent à Dom Mouthon d'enquêter discrètement :

« En 1826, je fis encore un voyage à Tamié ; Je devais rendre compte à un vénérable prélat de l'état des bâtiments et lui faire savoir quel en serait le prix. Je reçus l'hospitalité dans une ferme voisine et jadis dépendante de l'abbaye ; le fermier (Favre) en est devenu propriétaire, il y a fait bâtir et consacrer une chapelle, sous l'invocation de saint Pierre, premier abbé de Tamié. Trois vieillards, anciens serviteurs du monastère, ayant appris qu'un religieux de Tamié était apparu sur la montagne, accoururent à la ferme... Nous sommes les enfants de Tamié, dirent-ils... Ne reverrons-nous donc plus ces cérémonies touchantes et solennelles ? N'entendrons-nous donc plus le [105] chant des prières et du majestueux Salve Regina, où toute la grande famille implorait chaque soir l'auguste Mère de Dieu ? »³.

Il y avait peu de chances, cependant, pour que l'on vit à Tamié le retour des cisterciens. Mgr Bigex songeait aux chartreux, et consulta à cet effet le prieur de la Grande-Chartreuse, qui répondit favorablement. A la mort de Mgr Bigex, en 1827, son secrétaire, le chanoine Vibert, écrivait au chevalier de Coloban « que l'ordre des chartreux est celui qui convient le mieux à Tamié, et qu'il serait difficile de donner (au monastère) une meilleure destination ». De son côté, Dom Benoît Nizziati, prieur de la Grande-Chartreuse, écrivait au roi Charles-Félix que « le rétablissement d'une chartreuse en Savoie ouvrirait un asile aux anciens religieux de ce duché qui eurent la douleur de se voir expulsés des monastères qu'ils possédaient autrefois »⁴.

Des difficultés financières vinrent contrecarrer le projet. Vibert écrivait au chevalier de Coloban :

³ - Le triomphe de la Miséricorde..., p. 85. 4 - A.T.

⁴ - A. T.

« Je sais maintenant d'une manière certaine que les chartreux ne peuvent entrer dans un couvent que s'il est déjà suffisamment doté. Car leurs ressources actuelles sont très bornées, et, bien loin de pouvoir fonder des couvents, ils auraient besoin qu'on les aidât à soutenir ceux qu'ils ont ».

Mais les idées ne manquaient pas pour occuper le monastère :

« ...On pourrait bien tirer du couvent de Tamié un autre parti, extrêmement avantageux. Comme il est situé au centre des quatre diocèses de la Savoie, il serait très convenable à l'établissement d'un corps de missionnaires pour toute la Savoie, lequel serait sous la direction immédiate de l'archevêque de Chambéry. Il y a déjà dans le diocèse quatre ou cinq missionnaires qui durant huit ou neuf mois de l'année font des missions dans les diocèses de Chambéry, de Tarentaise et de Maurienne... ».

Les missions itinérantes dans les paroisses semblaient alors le moyen le plus sûr pour ramener les populations à une religion bien ébranlée par les années de la Révolution. D'où l'intérêt d'à peu près tout l'épiscopat du temps pour cette oeuvre.

« Dans l'état actuel de la société, les missions sont d'une utilité plus grande encore : elles sont, j'ose le dire, presque nécessaires. A la longue et funeste Révolution qui a dévasté notre pays, durant laquelle on n'a négligé aucun moyen de propager l'incrédulité et de diminuer l'influence des ministres de la religion, il y a bien des plaies que l'on ne peut guérir et des maux que l'on ne peut réparer que par des moyens extraordinaires... »⁵.

Le roi Charles-Félix se rendit aux raisons du Chanoine Vibert, et, le 27 août 1827, il racheta l'abbaye en sous-main, par l'entremise de Mgr Rochaix, vicaire capitulaire administrant le diocèse de Chambéry depuis la mort de Mgr Bigex.

[106] Encore fallait-il trouver quels missionnaires installer à Tamié. Mgr Martinet, évêque de Tarentaise, proposa au chanoine Vibert des oblats de St Charles

⁵ - Correspondance du Chanoine Vibert, A.T.

Borromée, qui pourraient se charger des missions ; ou des jésuites, encore menacés en France, et qui auraient pu trouver à Tamié et un asile et une maison de campagne pour les élèves de leur collège de Chambéry. Ou encore, pourquoi ne pas faire de Tamié un lieu de repos pour grands et petits séminaristes?

Mgr Martinet passa de Tarentaise sur le siège archiépiscopal de Chambéry pendant que Mgr Rochaix lui succédait en Tarentaise. Le 15 juillet 1830 l'archevêque entrait en possession de l'abbaye, et dès septembre il écrivait au curé de Plancherine pour lui faire commencer les travaux de restauration.

Les missionnaires et les rosminiens.

Depuis 1822, quelques missionnaires, regroupés autour du P. Joseph-Marie Favre, travaillaient déjà à la rénovation religieuse du diocèse de Chambéry⁶. Mgr Martinet confia à l'un d'eux, le P. Jean-Baptiste Hybord, l'organisation d'un corps de missionnaires à Tamié⁷. Hybord arriva en octobre 1830, commença les travaux, puisant même, pour cela, dans ses ressources personnelles. En 1833 il avait dépensé près de 30.000 francs pour les réparations et employait sur le domaine 21 domestiques ; mais le corps des missionnaires restait à établir, la seule recrue étant le curé de Plancherine, M. Pasquier. Le problème se comprenait aisément : Mgr Martinet, l'archevêque de Chambéry, tenait à garder la haute main sur la congrégation, alors qu'elle devait aussi servir aux

⁶ - Joseph-Marie Favre, né en 1791 à Samoëns, mort en 1838 à Albertville. Missionnaire en Savoie de 1822 à 1835, il a laissé le souvenir d'un prêtre exemplaire pour sa piété et sa pureté doctrinale. A une époque particulièrement riche de la vie de l'Église, il encouragea de ses conseils sainte Madeleine-Sophie Barat, fondatrice des religieuses du Sacré-Coeur, Jean-Claude Colin, fondateur des Pères Maristes, le P. Mermier, fondateur des missionnaires de St François de Sales, et le F. Gabriel Taborin, fondateur des frères de la Sainte-Famille de Belley. L'affaire de Tamié fut un des épisodes douloureux de son existence. - Sur sa vie, cf. BOUCHAGE (R.P. François): *Le Serviteur de Dieu Joseph-Marie Favre*, Paris, 1901.

J.B. Hybord, né aux Allues, en Tarentaise, prêtre le 18 novembre 1819;
 Missionnaire de Savoie en 1822, mort le 6 septembre 1835.

trois autres diocèses d'Annecy, de Tarentaise et de Maurienne ; les évêques de ces diocèses hésitaient à libérer pour l'oeuvre des missions des prêtres sur lesquels ils auraient perdu le contrôle, alors que les effectifs du clergé étaient encore insuffisants, en raison de l'hémorragie provoquée par la Révolution.

Pour finir, à l'automne 1833, le directeur des missions de Savoie, le P. Favre lui-même, arriva à Tamié, chargé de constituer un noviciat pour les missionnaires. Trois postulants vinrent de Tarentaise, et le noviciat commença en janvier 1834. Dès février Favre se montrait sceptique sur les résultats possibles :

« J'y suis venu avec répugnance, faisant même le sacrifice du bon sens qui me faisait regarder comme fou et téméraire le projet de commencer une congrégation avec d'aussi faibles éléments : avec un P. Hybord qui s'est matérialisé à Tamié et s'y est ruiné la santé ; avec un P. Retornaz qui a une voix si faible et dont les forces sont également épuisées ; avec un P. Molin, mon meilleur novice, mais qui a si peu de santé ; avec un P. Dephanix, d'une santé si délicate, et [107] lequel tourne autour de sa conscience comme un écureuil dans sa cage, et enfin avec l'abbé Favre, le moindre de tous... Je suis vraiment armé à la Gédéon »⁸.

Les détails matériels, de leur côté, allaient mal ; les réparations de la charpente et de l'église coûtaient cher, et la gestion du P. Hybord laissait à désirer.

« J'ai été surpris, écrivait Favre à Mgr Martinet, de voir que les imprudences mercantiles du P. Hybord seraient dans le cas de déterminer Votre Grandeur à vendre les terres de Tamié et à fermer les portes du couvent... ».

Finalement les « novices » se découragèrent et... déposèrent leur supérieur, le 29 juillet 1834. « C'est l'abbé Retornaz, expliqua le P. Favre à Mgr Martinet, qui a monté la tête aux deux autres, les a portés à faire cette incartade et a anéanti l'oeuvre... ce qui me touche plus que mon intérêt particulier, ce sont les besoins du diocèse, des prêtres et des fidèles. Je regarde l'oeuvre comme anéantie par l'imprudence

⁸ - BOUCHAGE, op. cit., p. 366.

de mes confrères, sans doute à cause de mes péchés et de mes défauts... impossible de la relever. Vous avez visité Tamié, réparé la maison et l'église, fait des acquisitions pour l'entretien des missionnaires ; et vous voilà sans ouvriers. Votre seule ressource, Monseigneur, serait d'appeler ici une congrégation déjà établie »⁹.

Suivant les conseils du P. Favre, Mgr Martinet pensa trouver les missionnaires qu'il lui fallait en faisant appel à « l'Institut de la Charité », que venait de fonder, dans le diocèse de Turin, le célèbre abbé Rosmini-Serbati¹⁰.

En août 1834, alors que Favre venait de donner sa démission, un des premiers compagnons de Rosmini, le P. Loewenbruck, Alsacien rencontré à Milan, avait prêché la retraite du clergé à Chambéry. Le chanoine Chuit, de Chambéry, fut chargé par Mgr Martinet de prendre contact avec le nouvel institut. Loewenbruck, alors supérieur de Domo d'Ossola, au diocèse de Novare, se montra très favorable au projet savoyard. C'était compter sans la finesse du cardinal Morozzo, l'archevêque de Novare, qui, de peur de voir les rosminiens partir de son diocèse, préféra donner à Mgr Martinet des renseignements évasifs.

« Vous ne devrez pas être étonnés, écrivit Loewenbruck au chanoine Chuit, si le cardinal, quoiqu'il nous chérisse comme la prunelle de ses yeux, n'eût pas donné sur nous des informations très favorables mais au contraire un peu froides et languissantes. Intelligenti pauca. Vous ferez de ce barbouillage tel usage que vous croirez convenable »¹¹.

Finalement, sur les conseils de Loewenbruck, Mgr Martinet fit intervenir le Pape Grégoire XVI en personne pour recommander la nouvelle fondation, qui entrait en concurrence avec celles que le cardinal Morozzo souhaitait

⁹ - BOUCHAGE, op. cit., p. 394.

¹⁰ - Antonio Rosmini-Serbati, né à Roveredo, Tyrol, en 1797, mort à Stresa en 1855. Prêtre en 1821 à Padoue, puis étudiant à Rome, il fonde en 1828 à Domo d'Ossola « l'Institut de la Charité », pour ramener « la foi à la science et la science à la foi ». Son «Nouvel essai sur l'origine des idées », 1830, fut comme l'introduction d'une encyclopédie philosophique, qu'il devait compléter par d'autres ouvrages. En 1834 il était curé de Roveredo, et le P. Loewenbruck était supérieur de Domo d'Ossola.

¹¹ - Lettre du 24 décembre 1834, A.T.

pour son diocèse, et une fondation en [108] Grande Bretagne! L'abbé Hybord, qui était resté à Tamié, partit en juillet 1835, et en août, les PP. Loewenbruck et Molinari prirent possession de Tamié, au nom de l'Institut de la Charité.

« Pour condescendre au zèle pastoral de Mgr l'archevêque de Chambéry, ledit institut se charge de former dans ledit lieu de Tamié une maison dont les membres se dévoueront aux missions de son diocèse, sous sa direction. Sa Grandeur espère que le Révérendissime supérieur général dudit institut voudra bien porter à six le nombre des prêtres missionnaires de ladite maison, quand il le pourra convenablement »¹².

« Oh Monseigneur, écrivait Loewenbruck en avril 1835, combien je suis consolé, en pensant au bien incalculable dont cette oeuvre de Votre Grandeur va devenir la source féconde pour toute la Savoie, qui d'ici cinquante ans redira avec égal attendrissement, reconnaissance et gloire les beaux noms de François de Sales et d'Antoine Martinet! » 13.

Une année se passa à mettre au point le spirituel et le temporel. Un estimatif de travaux nous apprend que l'on pensa « provisoirement faire du réfectoire une chapelle remplaçant l'église qui exigera une dépense considérable pour être rendue à sa primitive destination ; tandis que le réfectoire est orné de ses boiseries sculptées et bien conservées, d'un trône dont les deux marches en bois bien sculptées forment déjà une espèce d'autel »¹⁴.

Entre-temps, on évangélisait. Du 26 janvier au 26 février 1836, le P. Loewenbruck « déjà connu par ses prédications dans plusieurs villes de la France, de l'Italie et de l'Allemagne », se fit entendre à St Pierre d'Albigny ; mission si fructueuse, grâce « à sa charité et son humilité profonde », que les douze confesseurs appelés en renfort devaient « prolonger leur veille bien avant dans la nuit » 15.

¹² - Conventions entre l'Institut de la Charité et Mgr Martinet, 5 août 1835; A.T.

¹³ - A.T.

¹⁴ - A.T.

¹⁵ - Journal de Savoie, 1836, n° 10.

Le 7 septembre de la même année Mgr Martinet confirma, par lettres officielles, la communauté de prêtres de l'Institut de la Charité. Celle-ci s'engageait de son côté à « maintenir en bon état les bâtiments et les immeubles qui lui sont cédés, donner des missions et exercer les fonctions du ministère sacerdotal dans (le) diocèse ». Cet accord fut mis à exécution, et les PP. Loewenbruck et Mecchia donnèrent des missions à Montmélian, Pont-de-Beauvoisin, et Cluses.

« Plus d'une fois, la voix sonore de l'illustre P. Loewenbruck a été couverte par celle des assistants qui fondaient en pleurs ».

Tout n'allait pas si bien cependant. Le P. Rosmini, venu visiter la maison en août 1836, s'était inquiété de la modicité des ressources et de la rigueur du climat, priant l'archevêque de trouver une résidence d'hiver, en plaine, pour les missionnaires. Mgr Martinet, de son côté, voulait assez maladroitement imposer à la communauté de Tamié le P. Dommartin, un missionnaire diocésain qui avait fait un essai infructueux chez les rosminiens... En juillet 1838, Rosmini voulut [109] rappeler Loewenbruck « pour combiner ensemble le moyen d'évacuer Tamié convenablement ». L'archevêque ne laissa pas partir Loewenbruck, qui se brouilla ainsi avec Rosmini. Finalement, dans une lettre plutôt sèche d'octobre 1838, le P. Loewenbruck faisait savoir à Mgr Martinet sa décision de quitter Tamié.

« Puisque dans sa lettre du premier de ce mois Votre Grandeur me fait connaître, sans me convaincre, que je suis tout-à-fait indigne de sa confiance, je ne puis décemment rester à la tête des missions dans ce diocèse, aussi je prépare ma malle et la semaine prochaine je quitterai Tamié pour ne plus y remettre les pieds... Au reste, Monseigneur, ce qui me console, c'est la ferme persuasion que Votre Grandeur n'a reçu depuis trois ans aucune plainte au sujet des missions et retraites données par moi en Savoie, et que je ne laisse pas Tamié dans le mauvais état où je l'ai trouvé en y arrivant ; et que si j'y ai mangé du pain, c'est à la sueur de mon front, c'est-à-dire bien mérité »¹⁶.

¹⁶ - Lettre du 3 octobre 1838, A.T.

L'archevêque, voyant l'oeuvre des missions de Savoie une fois de plus compromise, se rendit aux raisons du P. Loewenbruck ; et les missionnaires de Tamié furent transférés à N.-D. de Myans, sans doute dès le début de 1839¹⁷.

Les projets du Frère Taborin.

Dans un premier temps, les missionnaires de Savoie conservèrent leur propriété de Tamié comme maison de campagne, et Mgr Martinet refusa d'y accueillir les oblats de Marie Immaculée, pour la raison qu'il avait assez dans son société de missionnaires. diocèse d'une seule l'intermédiaire du fidèle fermier J. F. Favre, l'administration diocésaine fit entretenir le domaine. En 1843, le recteur de Myans, le P. Calloud, écrivait à Favre son espoir de voir les missionnaires retourner à Tamié. Pourtant, à partir de 1844 les visites de « prétendants » commencèrent. Mgr Billiet, successeur de Mgr Marti-net décédé en mai 1839, multipliait les démarches pour installer une communauté à Tamié; auprès de l'abbé cistercien de Melleray, de celui d'Hautecombe, de celui de N.D. du Gard ; auprès de la Grande-Chartreuse (une fois de plus), et même auprès de l'abbé des bénédictins de Gênes. L'important investissement

¹⁷ - Dans une lettre du 5 octobre 1838 Loewembruck pose à Mgr Martinet cinq conditions pour aller s'établir à Myans. Qu'il ait au moins quatre missionnaires capables avec lui; qu'il ait un vice-supérieur chargé du temporel et de l'économat (alors qu'à Tamié Loewenbruck faisait tout) ; qu'il n'y ait à N.D. de Myans qu'un seul recteur pour le sanctuaire; qu'il puisse avoir personnellement trois mois libres par an; qu'il ait l'assurance d'une retraite convenable. De son côté le P. Rosmini écrivait à Mgr Martinet pour lui demander de prolonger l'existence de Tamié deux ans encore, délai indispensable pour que l'oeuvre commence à porter ses fruits, proposant de remplacer le P. Loewenbruck par le P. Alessio Martin, un des membres de la communauté de Tamié. La mort de Mgr Martinet, le 6 mai 1839, dut arrêter toutes choses. Rosmini renonça au contrat de septembre 1834; Loewenbruck resta à la tête des missionnaires de Myans, au moins au début ; en 1841, il ne figure plus parmi les missionnaires, sans que l'on sache la date et les circonstances de son départ. - Sur toute cette question, consulter la correspondance Loewenbruck - chanoine Chuit - Rosmini, A.T., et CARTIER (abbé A.). La Vierge noire de Myans, Myans, 1942, p. 203-206

à faire, le manque de ressources du monastère, firent chaque fois renoncer au projet¹⁸.

Mais dans le temps même où Mgr Billiet cherchait par bien des moyens à trouver des occupants pour Tamié, quelqu'un jetait ses regards du côté de la Savoie, cherchant à y faire une fondation. C'était le révérend frère Gabriel Taborin, fondateur, dans le diocèse de Belley, des frères de la Sainte-Famille, congrégation d'auxiliaires du clergé, sacristains et enseignants. Une forte proportion de Savoyards [110] figurait parmi les premières recrues du frère, qui désirait fortement s'établir dans l'ancien duché 19.

Gabriel Taborin connaissait Tamié pour avoir fait une retraite auprès du P. Favre, au temps des missionnaires diocésains. En décembre 1842, le F. Taborin écrivait à Mgr Billiet pour lui demander d'établir un noviciat à Chambéry, ou, de préférence, à Tamié, « malgré son isolement et son climat froid ». L'archevêque se montra peu empressé d'accéder à cette demande. « Ce qui détourne un peu l'administration du Séminaire de vendre Tamié, écrivait-il, c'est que les missionnaires aiment beaucoup y passer quelques jours en été ».

Les choses, de fait, traînèrent en longueur pendant quatorze ans! Mais le F. Taborin tenait à Tamié. La restauration religieuse du XIXème siècle est caractérisée par une floraison d'instituts nouveaux; mais il est remarquable que presque tous leurs fondateurs ont été en quelque sorte fascinés et par les ordres anciens, auxquels ils pensaient

l'abbé...! Cf. Correspondance, A.T.

¹⁸ - La Grande-Chartreuse venait de faire l'acquisition de l'ancienne Chartreuse du Reposoir, en 1846; Hautecombe renonça au projet en 1847, de même Melleray; un «aventurier », Charles-Louis de l'Atteignant de Bainville, avait bien failli entraîner ce dernier monastère dans une aventure douteuse, offrant de racheter Tamié avec son argent personnel pour en devenir

^{19 -} Gabriel Taborin, né à Belleydoux, dans l'Ain, le 1 novembre 1799. Après un essai de fondation à Saint-Claude en 1824, «l'Institut des Frères de la Sainte-Famille » est canoniquement érigé à Belley en 1838, pour «seconder MM. les curés de la campagne et des villes en qualité de maîtres des écoles paroissiales, de catéchistes, de clercs et de sacristains... ». - Cf. CARLIER (Louis) : Le TRF Gabriel Taborin, Grenoble, 1927. - Pour ce qui est du recrutement en Savoie, sur les 250 premiers candidats, 197 provenaient de la province de Savoie. Le roi Charles-Albert reconnut l'institut en 1842.

succéder, et par les formes traditionnelles de la vie contemplative. Tous rêvaient plus ou moins d'unir dans une formule définitive de vie religieuse action et contemplation, éternel dilemme²⁰. Gabriel Taborin, pour sa part, aurait voulu fonder ce qu'il appelait une « Trappe mitigée » « tant pour les prêtres et les religieux, disait-il, que pour les gens du monde. On v passerait le temps à prier, à méditer, à travailler, comme les chartreux ou les trappistes, mais sous une règle beaucoup plus douce. On y recevrait aussi des hommes de tous rangs qui viendraient y faire des retraites et se retremper dans le bien pendant quelques semaines... »²¹. Tamié semblait à Taborin un lieu prédestiné pour cela, et rien ne l'effraya : ni l'isolement, ni les réparations, ni la longueur des tractations avec une administration diocésaine qui cherchait à vendre puis reculait au dernier moment, ni même, depuis l'arrivée au pouvoir de Cavour en 1852, l'anticléricalisme du nouveau gouvernement sarde. Au terme de bien des tractations, F. Taborin acheta Tamié le 3 avril 1856, et s'y installa pour l'Ascension, le 12 mai, avec une quinzaine de frères. L'évêque d'Annecy, Mgr Rendu, félicita le F. Taborin : « Croissez, multipliez-vous... devenez envahisseurs pour le ciel, en faisant le plus possible concurrence au diable qui a tant de succès à l'époque où nous vivons! ».

Les frères ne faisaient pas concurrence qu'au diable, ils la faisaient aussi aux curés des environs, qui ne virent pas d'un très bon oeil leurs paroissiens aller en foule aux splendides cérémonies organisées par les frères. Mgr Billiet, sans grande finesse, régla le problème en ordonnant la fermeture au public de la chapelle du couvent. Le F. Gabriel, d'autre part, avait les pires difficultés à trouver des aumôniers selon son coeur pour son nouvel établissement. Là encore, sollicité, Mgr Billiet, qui ne disposait pas d'un nombreux

^{20 -} On trouve ces aspirations chez les premiers Maristes, Pères et Frères ; chez le P. Champagnat et chez le P. Colin, qui acheta la propriété de la Neylière pour en faire un lieu de prière. Antérieurement on les trouve chez le P. Gratry, le P. Lacordaire, et même chez Lammenais. - En 1852, voyant qu'il n'arrivait pas à obtenir Tamié, F. Taborin essaya de racheter l'ancien monastère bénédictin du Val-Saint-Benoît, dans le diocèse d'Autun.

²¹ - Lettre du 26 décembre 1850 au curé de Guérins. Archives des Frères de la Sainte-Famille, Belley.

clergé, n'avait rien voulu entendre, d'autant que le révérend frère aurait désiré quelqu'un susceptible de le seconder dans son projet de [111] « Trappe mitigée ». Né aux confins de l'Ain et du Jura, le F. Taborin connaissait la Trappe de la Grâce-Dieu, dans le Doubs, qui était alors une jeune communauté en plein essor. Circonstance supplémentaire, la Grâce-Dieu avait hérité, par l'ancien monastère de Bellevaux. des reliques de saint Pierre de Tarentaise... F. Gabriel demanda à l'abbé, Dom Benoît Michel, un ou deux religieux « soit pour exercer les fonctions d'aumônier dans votre ancien couvent de Tamié, soit pour imprimer parmi nos frères ce caractère éminemment religieux qu'on trouve dans votre saint monastère, soit pour mettre cet établissement sur le plan d'une Trappe, mais mitigée autant que possible... »²². Dom Benoît ne donna pas suite, bien sûr, à une requête si peu conforme à la vie monastique. F. Gabriel crut alors trouver les aumôniers qu'il cherchait avec l'arrivée, comme postulants chez les frères de la Sainte Famille, de deux anciens trappistes, l'un de Chimay, en Belgique, l'autre de la Grande-Trappe, les PP. Angélique et Marie-Benoît. Le français de P. Angélique laissait à désirer ; de plus, il buvait... Le scandale arriva, et P. Angélique partît fin 1859, entraînant le départ de son confrère. Mgr Billiet, alors, offrît un prêtre au [112] F. Gabriel: l'abbé Duret. Mais l'opposition des curés voisins continuait, et l'archevêque ne voulait pas revenir sur sa décision de maintenir les portes de la chapelle fermées aux gens du dehors.

En dépit des tracasseries du gouvernement sarde, une seule chose pouvait consoler le F. Taborin : la parfaite réussite du pensionnat qui s'était progressivement installé, en même temps que le noviciat pour les frères, dans le couvent.

« La maison, disait le prospectus, est on ne peut plus convenable pour une maison d'éducation ; elle a des cours, des cloîtres et un jardin pour les récréations, une source abondante d'eau pure... tout ce que l'on peut désirer sous le rapport de l'hygiène s'y trouve réuni. L'air du pays est traditionnellement reconnu pour être des plus salutaires... La

²² - Lettre du 8 octobre 1856, à Dom Benoît Michel.

vue de cette belle maison est imposante, on ne se lasse pas de la contempler, on ne la quitte qu'à regret. C'est pour répondre aux demandes nombreuses des pères de famille qui désirent placer leurs enfants comme élèves et pensionnaires dans cette aimable et paisible solitude que les frères de la Sainte Famille ont élevé le pensionnat de Tamié ; ils y donnent avec dévouement et zèle l'instruction primaire ».

Mais le F. Taborin pensait toujours à sa « Trappe mitigée ». Éconduit par la Grâce-Dieu, il s'adressa au P. Barnouin, qui venait de rétablir, à Sénanque, une congrégation cistercienne d'une observance moins stricte que la Grande-Trappe²³. Le climat découragea les provençaux. F. Gabriel s'adressa alors aux jésuites de Lyon, songeant peut-être plutôt à l'avenir de son collège. Nouveau refus. A ce moment, un frère de la Sainte-Famille demanda son entrée à la Grâce-Dieu. F. Gabriel reprit alors contact avec le monastère franccomtois en juillet 1861.

« Aujourd'hui, écrivit-il à Dom Benoît, quoique l'établissement (de Tamié) marche à notre grande satisfaction, je vous dirai que nous souffrons parce que nous n'avons pas de prêtres parmi nous et que nous ne pouvons pas avoir ceux qu'il nous faudrait dans cet établissement pour la direction spirituelle des frères et des élèves.

Nous remarquons que les prêtres séculiers ne peuvent ni aller ni convenir pour cet établissement. Nous avons été, hélas! dans la pénible nécessité de nous servir de prêtres qui étaient le rebut des diocèses ou des échappés de couvents qui n'ont pas fait le bien qu'on était en droit d'attendre d'eux. Cette seule considération me détermina, pour un plus grand bien, à céder Tamié à une autre communauté. Ayant toujours eu une profonde vénération pour les trappistes et considérant que ce monastère illustre appartenait autrefois à leur ordre; d'un autre côté ayant appris que par suite de l'accroissement de votre sainte communauté de la Grâce-Dieu, Votre Révérence à la pensée de fonder une seconde maison, j'ai cru

²³ - Né en 1815 à l'Isle-sur-Sorgue, l'abbé Barnouin avait restauré Sénanque en 1854. Affiliée aux cisterciens italiens, la congrégation des cisterciens de l'Immaculée Conception fut érigée canoniquement en 1857. En 1858, les moines de Sénanque étaient assez nombreux pour essaimer à Fontfroide.

Histoire des moines de Tamié

devoir vous proposer d'acheter cette propriété où vous trouveriez un monastère tout fait, tout réparé à neuf et tout meublé »²⁴.

[113] La Grâce-Dieu comptait alors 94 moines; l'arrivée de 15 novices posa de façon urgente le problème d'une fondation. L'économe de la Grâce-Dieu, le P. Marie-Joseph Sremler, et le P. Casimir vinrent visiter Tamié en août, et, le 12 octobre, la vente était conclue, pour 100 000 francs. Deux jours plus tard, douze moines de la Grâce-Dieu, conduits par le P. Malachie Regnault, débarquaient en gare de Chamousset, alors terminus pour la Tarentaise, et après six heures de marche, arrivaient à Tamié, à dix heures et demie du soir 25

٠

²⁴ - Lettre à Dom Benoît Michel, 7 juillet 1861.

²⁵ - En 1817 un ancien profès de Sept-Fons, Dom Eugène Huvelin, avait racheté l'abbaye où mourut saint Pierre de Tarentaise : Bellevaux. Il y avait recommencé la vie monastique avec d'anciens religieux de Sept-Fons. En 1830 des religieux de l'abbaye du Gard (près d'Amiens) vinrent renflouer la communauté, qui se rattacha alors à la réforme de la Trappe. Après un exil en Suisse à la suite de la révolution de 1830, les religieux s'installèrent en 1834 au Val Sainte-Marie puis en 1849 à la Grâce-Dieu, au diocèse de Besançon. En 1861 Dom Benoît Michel était abbé depuis 1848. - Sur le F. Taborin et Tamié, voir la correspondance, archives des Frères de la Sainte-Famille, Belley, et A.T.; et la revue. / L'entretien des familles, vol. VIII, 1960, n° 76-90, p. 285, 329, 373, 419, 472, 520, 551.

12

LES ANNÉES DE PATIENCE

Les premiers prieurs

Dom Malachie, que Dom Benoît Michel envoyait repeupler l'antique monastère de saint Pierre de Tarentaise avait, en 1861, 56 ans ; il était profès de la Grâce-Dieu depuis 8 ans. Avec quatre moines déjà sur place, et les douze arrivants, la nouvelle communauté de Tamié comptait 17 membres ¹.

« Nous vous envoyons à Tamié, en Savoie, pour y rétablir l'abbaye fondée autrefois par notre père saint Pierre de Tarentaise », disait la lettre d'obédience remise par Dom Benoît ; « nous espérons qu'avec la grâce de Dieu, le secours de la sainte Vierge et l'intercession de saint Pierre de Tarentaise, vous ferez refleurir dans cette solitude les vertus de nos saints pères, et que par votre fidélité à suivre leurs traces et votre régularité, vous ferez l'édification des contrées que vous allez habiter et vous serez toujours la bonne odeur de J.-C. ». La restauration de la vie monastique commença, comme toujours, par des travaux : aménager de nouveau les dortoirs et les cellules, dégager l'église, dont une moitié servait de bûcher et de remise ; le 15 octobre 1862,

21 décembre arrivaient encore deux moines de plus, le P. Théodore et le F. Michel.

¹ - C'étaient : Dom Joseph et Dom Jean de la Croix, P. Casimir et F. Placide, les signataires du contrat avec F. Taborin ; Dom Malachie, prieur titulaire, Dom Jérôme et P. Maur ; deux novices, les frères Genès et Albert ; cinq frères convers, Célestin, Théodule, Xavier, Martin, et Raphaël ; deux novices convers, Léon et Irénée ; un postulant qui prit l'habit à Tamié, le 13 novembre 1861 ; le

anniversaire du retour, on pouvait procéder à la bénédiction solennelle d'une église modestement décorée, mais reblanchie à neuf. Les travaux continuèrent à l'hôtellerie, au cloître qu'il fallut à son tour reblanchir, tant les écoliers de F. Taborin y avaient laissé d'inscriptions... que l'on remplaça par des sentences plus édifiantes. En même temps, on arrondissait le domaine en rachetant les terrains avoisinants ; en 1869, la communauté était passée à [116] 38 membres, ce qui faisait pas mal de bras, mais aussi pas mal de bouches à nourrir

Dom Malachie pensa installer une brasserie, mais l'abbaye-mère préféra importer sa propre industrie : un moulin de commerce qui, à la Grâce-Dieu, faisait des affaires d'or.

« Le P. abbé de la Grâce-Dieu, P. Benoît, envoya le F. Justin qui déclara la rénovation des anciens et pauvres moulins impossible et sur-le-champ il dressa le plan du grand moulin qui coûta 82 000 francs et dont au bout de chaque année on pouvait à peine faire toucher les deux bouts... Heureux encore lorsqu'on n'avait pas de perte... Bêtise, grande bêtise de bâtir un moulin dans un pays qui ne possède pas de blé... le moulin faisait cependant l'admiration des visiteurs! »².

Pour résorber les dettes, on décida de quêter. Deux ou trois moines, munis de lettres de recommandation, parcoururent en tous sens la Savoie, la France, et même l'Autriche et l'Angleterre.

Le *«Moniteur de la Haute-Loire »*, du 19 novembre 1869, relatait en style épique le passage de P. Jérôme au Puy :

« N'est-ce pas un émouvant spectacle que celui offert à un immense auditoire par l'apparition en chaire, au milieu de la pompe du rit romain, de cet humble froc de laine blanche surmonté d'une figure ascétique, aux traits énergiquement accentués et portant l'irrécusable empreinte d'une vie de sacrifice, de dévouement quotidien à la cause sacrée de la religion et de l'humanité ?... Ce ne sera pas en vain, espérons-

² - Souvenirs d'un frère convers anonyme, 1880 environ, manuscrit, A.T.

le, que les sandales du trappiste-voyageur auront foulé le sol de la cité de Notre-Dame ».

Un ancien cordonnier, P. Théodule, qui ne savait pas un mot d'anglais, fut envoyé jusqu'en Irlande, et se montrait prêt à aller jusqu'en Amérique...

« Figurez-vous, écrivait-il à son prieur, un anglais de mon âge, dans nos contrées, chargé de faire ce que je fais ici, et ne sachant que son anglais, eh bien, malgré sa bonne volonté, que pourra-t-il faire ?

... Partout où je me trouve, je m'y vois étranger. Au domicile je me relègue dans ma cellule ; à l'église, dans les cérémonies publiques ou de communauté, je m'y vois également étranger ; en rue et dans mes courses, toujours étranger. Mais c'est surtout lorsqu'il s'agit de faire des visites pour l'objet de ma mission que je me vois le plus étranger ; et malgré le bon accueil que l'on a pu me faire, j'ai remarqué que l'on était toujours plus content de me quitter que de me voir arriver... »³.

Les quêtes continuèrent après l'élection, en 1871, de Dom Malachie comme abbé de la Grâce-Dieu, et la désignation de Dom Théodore Pitoulet comme prieur de Tamié. Grand voyageur devant l'Eternel, le nouveau prieur titulaire délaissa un peu sa communauté, en dépit des remontrances de son sous-prieur, P. Éphrem; en 1875, la [117] communauté était tombée à 29 moines, et les dettes se montraient plus criantes que jamais. Un moine de Tamié, le Fulgence Blériot. était l'auteur de nombreuses lithographies, dont une image du Sacré-Coeur. Les frères quêteurs partaient diffuser cette image et le culte du Sacré-Coeur, tout en demandant en même temps secours pour le monastère, « ne fût-ce que la modeste somme d'un franc, prix cette pieuse image », disait la brochure l'accompagnait. Dom Éphrem partît quêter à Paris ; son carnet de route porte d'illustres signatures, et quelques appréciations, comme celle-ci, sur l'abbé Huvelin, ce prêtre à qui l'on doit les conversions de Littré et de Charles de Foucauld : « M. l'abbé Huvelin, vicaire à Saint-Eugène, de la

138

³ - Lettre de P. Théodule à Dom Théodore, 3 juillet 1872, A.T.

famille du P. Huvelin fondateur du Val-Ste-Marie... ses promesses me semblent sérieuses car c'est un excellent prêtre parmi tant d'autres ».

Dom Théodore démissionnait en 1875, et Dom Éphrem lui succédait⁴. Puisque la fromagerie rapportait plus que le moulin, Dom Éphrem Seignol préféra tourner ses efforts de ce côté. De plus, botaniste lui-même et avec le concours de son frère, pharmacien à Lyon, il lança dans le commerce toute une série de « remèdes-miracles », « l'emplâtre de Tamié », une « liqueur antirhumatismale », des « pilules laxatives et rafraîchissantes » et des gouttes « reconstituantes et anti-nerveuses ». Une brochure vantait les [118] guéri sons obtenues, faisant état des innombrables lettres de remerciement reçues, en provenance de tous les pays du monde... mais les vertus des simples ne suffisaient pas à soigner la pauvre communauté de Tamié.

Quelques novices arrivèrent, cependant, et la situation s'améliorait doucement, quand le 29 mars 1879 les décrets antireligieux furent signés par le président Jules Grévy; toute communauté religieuse non-autorisée avait trois mois pour faire vérifier et approuver ses statuts, approbation le plus souvent refusée. L'année se passa dans l'inquiétude ; en 1880, des bruits d'expulsion vinrent mettre le monastère en alarme. Des amis de Tamié, avocats, journalistes, voisins, se rassemblèrent au matin du 6 novembre ; on barricada la vieille abbaye, le tocsin sonna qui semblait « les battements de coeur du couvent ». Une compagnie d'infanterie et une trentaine de gendarmes arrivèrent, défoncèrent la porte ; les moines et leurs amis s'étaient enfermés dans toutes les pièces du couvent, il fallut les en arracher et les traîner dehors. F. Michel, un Alsacien, clamait : « c'est sans doute parce que j'ai opté pour la France en 1870 que des Français me chassent de mon domicile comme les Prussiens m'ont chassé de mon foyer... mais vive la France quand même! ».

⁴ - Né en 1837 à Saint-Just-en-Chevalet (Loire) Louis Seignol, en religion Dom Éphrem, entra à Sept-Fons en 1854, à 17 ans. Dom Malachie l'emmena à Tamié en 1868, pour le nommer maître des novices ; sous-prieur de Dom Théodore, il

Accueillis aux environs par des voisins, les moines attendirent des jours meilleurs pour rentrer dans leur maison, sur la pointe des pieds, en civil et sans carillon. Dès 1881, la vie cistercienne reprit à Tamié.

Les menaces sur Tamié

De fait, les moines furent bien près de ne jamais revenir. Jean de Durat, abbé de Sept-Fons et vicaire général de la congrégation de Sept-Fons écrivait en avril 1881 à Rome pour demander à la sacrée Congrégation des religieux l'autorisation de supprimer Tamié sans avoir à réunir le chapitre général, considérant que le monastère avait toujours végété depuis son rétablissement, tant par manque de ressources que par absence de recrutement. D'ailleurs, les moines se trouvaient dispersés en raison des décrets : excellente occasion pour supprimer le couvent et acheter, avec le produit de la vente, une maison de refuge pour les religieux en exil. Accordée le 17 avril 1881, cette demande ne fut iamais suivie d'effet, suspendue sans doute par la mort de Dom Jean de Durat, survenue le 10 décembre de la même année 1881. Dom Sébastien Wyart, abbé de Ste-Marie-du-Mont, accepta alors la paternité de Tamié, jusqu'en 1887, date à laquelle il fut élu abbé de Sept-Fons⁵.

La situation restait incertaine. Or, dans le même temps, Mgr de la Place, vicaire apostolique à Pékin, rêvait d'une implantation monastique en Chine, et y travaillait activement depuis 1870. En [119] 1883, il avait obtenu les encouragements de Rome et surtout trouvé une généreuse donatrice, la comtesse Strolberg. Le nouveau vicaire général de l'Ordre, Dom Jérôme Guénat, proposa la fondation à Dom Éphrem. « Pourquoi les moines de Tamié ne transporteraient-ils pas en Chine ? » Le courage manqua. Seuls, Dom Éphrem, P. Fortunat, F. François et F. Joseph furent volontaires. Le départ fut fixé au printemps de 1883. Sur ces entrefaites, Dom Éphrem rencontra à Paris Dom Bosco, et lui demanda sa bénédiction pour l'oeuvre nouvelle.

⁵ - Copie de la supplique de Dom Jean à la S.C. des religieux, A.T.

« Quel nom donner à ma petite fondation de Chine ? », se demandait Don Éphrem ; «Notre Dame de la Consolation », répondit le saint. Et sur une petite image de la Vierge «la Consolata » de Turin, Don Bosco écrivit ces quelques mots : «que Dieu vous bénisse, vous, vos oeuvres, et que la sainte Vierge vous protège à jamais ».

Fin avril 1883, Mgr de la Place, qui avait tant rêvé de coules et de capuchons, accueillait à Pékin quatre moines. En 1886, l'abbaye de Tamié, qui n'arrivait pas à se suffire à ellemême, confia la paternité de N.-D.de-Consolation à l'abbaye de Sept-Fons. Dom Éphrem, du coup, fut démis de ses fonctions et céda la place à son second, P. Bernard. Avec beaucoup d'humilité, il accepta la décision, déclina l'offre de retourner en France, et passa dans l'ombre les dernières années de sa vie, dans le monastère qu'il avait fondé, vénéré comme un saint par ses frères chinois. Il mourut le 12 août 1893⁶.

À Tamié, Dom Polycarpe Jaricot succéda à Dom Éphrem. Cousin de Pauline-Marie Jaricot, l'inspiratrice de la «Propagation de la Foi », Jean-Claude Jaricot avait d'abord été le disciple et le collaborateur du P. Chevrier au Prado ; les habitants du quartier de la Guillotière appelaient le P. Jaricot le «Petit Saint » à cause de sa taille, et le P. Chevrier le « Grand Saint » à cause de sa vertu. En 1880 Jean-Claude rentrait à Tamié, et y prenait le nom de F. Polycarpe en même temps que l'habit cistercien. Tamié manquait alors tant de sujets de valeur que trois ans après, alors qu'il n'avait pas encore fait de voeux solennels, il était nommé prieur.

Il ferma le moulin en juillet 1887, et introduisit la culture d'une variété de pommes de terre rouge, la «trappistine », immédiatement adoptée par les cultivateurs des environs. La communauté passa de 21 membres à 28, mais l'abbé de la Grâce-Dieu, Dom Laurent, en rafla douze pour renflouer la maison-mère en difficulté. Pour finir, Dom Sébastien Wyart, vicaire général de l'ordre, envoya Dom Polycarpe comme

⁶ - L'abbaye fut envahie et détruite par l'Armée Rouge le 12 juillet 1947, et les moines massacrés. Dans le cours de son existence, N.D.-de-Consolation fut la mère des monastères cisterciens du Japon et de N.D.-de-Liesse, à Hong-Kong, réalisant par là même le voeu de Mgr de La Place.

aumônier des Trappistines de Laval : il garda ce poste jusqu'à sa mort, en 1907.

Les successeurs de Dom Polycarpe à Tamié vinrent d'autres monastères, indice d'une situation peu florissante : Dom Thomas d'Aquin Berthet, prieur de 1888 à 1890, était de Sept-Fons ; Dom Fortunat Maréchal vint de la Grâce-Dieu ; et, après Dom Thomas de [120] nouveau en poste de 1891 à 1901, Dom Albéric Staes arriva du Mont-des-Cats.

Dom Thomas reconnaissait devant le chapitre général de 1888 que la situation n'était brillante « ni au spirituel ni au temporel ». Les abbés de Sept-Fons et de Port-du-Salut durent lui promettre un peu d'aide. D'autant que l'abbaye avait, semble-t-il, des difficultés avec le fisc. L'administration créait toutes sortes de tracasseries, majorant indûment les impôts sur les bâtiments, les revenus, les taxes d'accroissement, et autres.

À Dom Thomas démissionnaire succéda l'espace de quinze mois Dom Fortunat Maréchal, ancien compagnon de Dom Ephrem en Chine. Il fit «ce qu'il put » et démissionna à son tour. Ses tribulations, qui le conduisirent de Chine à Tamié, de Tamié à Sept-Fons, puis à Rome, à Port-du-Salut, et enfin à Acey où il mourut en 1919, l'avaient fait surnommer « l'infortuné Fortunat ».

Dom Thomas reprit le collier pour dix ans, et, cas unique depuis la restauration du monastère, mourut en charge, en 1901. Tamié ne comptait plus alors que 16 moines...

Un moine belge, Dom Albéric Staes, du Mont-des-Cats, vint alors⁷. Son priorat s'inscrivit entre deux nouvelles menaces de fermeture : l'une par le pouvoir civil en 1901, au temps des « lois scélérates » ; la commune de Plancherine adressa alors au ministre de l'intérieur une pétition pour que ses moines ne soient pas inquiétés, et l'intervention de Dom Chautard auprès de Clemenceau fit le reste. Mais en 1904 la fermeture du couvent était décidée par le chapitre général luimême, en raison de la pénurie des vocations. Ce fut l'intervention du clergé des quatre diocèses de Savoie qui, cette fois encore, sauva Tamié. Cependant, une annexe à

 $^{^{7}}$ - Né en 1854 à Menin (Flandres Occidentales), arrondissement de Courtrai; entré en 1884 au Mont-des-Cats.

l'étranger pouvant servir de refuge dans le cas d'une nouvelle expulsion paraissait nécessaire. Dom Albéric pensa trouver ce refuge à Rueglio, près d'Ivréa, au nord de Turin : un domaine paré du nom biblique de Mont-Sinaï. Une fromagerie y donnait beaucoup d'espoirs, et un client de Milan s'engageait à prendre toute la production. C'était la fortune! On eut l'imprudence, ou la perfidie, de rapporter ce projet à une autre maison, exilée en Suisse, vivant aussi de la fabrication du fromage. Elle fit au client milanais les mêmes propositions à meilleur prix, et emporta, avec l'affaire, toute espérance de rentabiliser Rueglio. De surcroît, l'abbé général envoya à Dom Albéric un religieux de la communauté romaine des Catacombes pour le seconder au Mont-Sinaï. Ce religieux, P. Xavier, avait surtout besoin de changer d'air ; pour le malheur de Dom Albéric, il se livra à des opérations financières embrouillées et pour finir s'enfuit avec la caisse, dans les bras d'une veuve... la ruine était totale et le responsable désigné fut évidemment le pauvre P. Albéric.

« Le définitoire n'accepte pas votre démission, lui écrivit-on du [121] charge de supérieur de Tamié et vous ordonne de retourner à votre monastère d'origine ».

Au reçu de cette algarade imméritée, Dom Albéric, sans un mot de révolte, regagna le Mont-des-Cats, où il mourut en 1937.

On ne put revendre Rueglio qu'en 1911; entre temps, Tamié descendait encore d'une marche dans la déchéance : abbaye autrefois, devenue simple prieuré, elle n'était plus reconnue que comme « grange » de la Grâce-Dieu. Son nouveau supérieur, Dom Bernard Larmes, moine de Fontgombaud, monastère qui venait lui aussi d'être supprimé, était là plutôt comme liquidateur⁸. Tamié ne comptait plus que trois ou quatre moines, dont le P. Gérard Patuel, qui se tua en montagne, en 1907, à la recherche d'une brebis perdue.

Le repli de la Grâce-Dieu

_

^{8 -} Joseph-Théophile Larmes, en religion P. Marie-Bernard, né à Poitiers en 1841. Entré à Fontgombaud, alors abbaye cistercienne, en 1861. Il arriva à Tamié le ^{1er} septembre 1905.

De curieuse façon, le salut de Tamié vint par la faillite de la maison-mère. En 1896, la Grâce-Dieu avait élu pour abbé un profès de Chambarand, le P. Augustin Dupic⁹. Bien doué sous tous les rapports, Dom Dupic était, aux dires de son prieur, P. Bernard Krier, «un abbé décoratif. Sa belle prestance, sa dignité, son bon sourire provoquèrent à l'endroit de sa personne un sentiment d'admiration. Par la bonté de son coeur et l'aménité de son caractère, par la finesse de son esprit et le charme de sa parole, il se faisait aimer de tout le monde, au dehors aussi bien qu'à l'intérieur du monastère ». Dom Dupic, sous son impulsion, vit le noviciat de la Grâce-Dieu se repeupler, les bâtiments et l'église remis à neuf. Mais il ne parvint pas à redresser la situation matérielle. Devant l'excès des dettes, le 8 avril 1909 la vente de la Grâce-Dieu « pour expropriation forcée » fut décidée. Les moines se replièrent à Tamié, abri jugé provisoire, car l'archevêque de Chambéry, Mgr Dubillard, un ancien vicaire général de Besançon, ami de Dom Dupic, lui proposait de reprendre Hautecombe, dont la communauté périssait faute de recrutement.

Hautecombe, cependant, appartenait à la lignée de la restauration de Sénanque, « Commune Observance de Cîteaux », soeur et rivale de la « Stricte Observance », à laquelle se rattachaient la Grâce-Dieu et Tamié. La situation se compliquait encore du fait que les rois d'Italie, en garantissant l'existence d'Hautecombe, s'étaient réservé la nomination de l'abbé... Des tractations sans fin durèrent de 1909 à 1922. Dom Dupic aurait bien préféré Hautecombe, mieux située. « Tamié est un lieu historique mais n'a jamais été florissante. C'est trop haut et trop froid. Un prieuré de quatre ou cinq moines, c'est tout ce qu'il faut. L'été vous pourriez envoyer du secours [123] d'Hautecombe, et l'hiver on reviendrait au bout du lac » écrivait encore, en 1920, Mgr Castellan à Dom Dupic. Mais la querelle entre les deux observances ne put jamais se résoudre, et, finalement, en

_

⁹ - Né en 1863 à Bellevue-d'Ischamp, Puy-de-Dôme, A. Dupic entra au grand séminaire de Clermont puis, en 1884, à la Trappe de Chambarand (Isère). En 1892 il était aumônier des religieuses de l'Espira de l'Agly, dans le Roussillon : c'est de là qu'il fut choisi comme abbé de la Grâce-Dieu.

1922, ce furent les bénédictins qui s'installèrent ! Dom Dupic dut avouer que saint Pierre de Tarentaise plaidait au ciel pour Tamié pendant que les moines de Tamié plaidaient sur la terre pour avoir Hautecombe...

D'ailleurs, dès 1911, devant les difficultés rencontrées dans l'affaire d'Hautecombe, Dom Dupic avait demandé le transfert du titre abbatial de la Grâce-Dieu à Tamié. Ce fut accordé le 7 février 1911. Tamié récupérait son titre d'abbaye, et sa communauté totalisait alors 45 membres, dont 18 prêtres. Les ressources ne suivirent pas, bien sûr, l'augmentation des effectifs : en 1913 il fallait vendre les superbes boiseries sculptées du réfectoire, en 1914 organiser une vente dé charité, à Paris, chez un médecin ami de Dom Dupic, Charles Bonnet.

Une nouvelle possibilité était apparue entre temps : une autre fondation en Chine, projet que la guerre vint interrompre.

Douze religieux furent mobilisés, deux ne revinrent pas. Par contre, de 1915 à 1920, Tamié abrita 15 moines de Latroun, en Palestine, expulsés par les turcs. La guerre, de façon inattendue, donna à la fromagerie un essor qu'elle n'avait jamais connu : la mobilisation de tous les hommes valides paralysait les « fruitières » concurrentes de l'abbaye. Aussi, en 1919, Tamié non seulement n'avait plus de dettes, mais s'était même constitué des réserves.

Ce redressement effectué, Dom Dupic, qui se trouvait épuisé, malade, usé par 25 ans d'abbatiat, offrit sa démission au chapitre général de 1921, qui l'accepta. Un an de repos lui fut octroyé ; après un voyage en Terre-Sainte, il se trouvait chez un de ses amis et condisciple, à Besse-en-Chandesse, quand il succomba d'une crise cardiaque. C'était le 1er août 1922. Son corps fut ramené à Tamié, ce monastère qu'il avait sauvé malgré lui.

Le P. Bernard Krier, fidèle prieur de Dom Dupic depuis 1897, fit alors office de supérieur de Tamié, de 1921 jusqu'au 7 mars 1923¹⁰.

_

¹⁰ - Né en 1867 au Luxembourg, entré à 17 ans à N.D. de la Providence, refuge autrichien des moines de la Grâce-Dieu, au moment des expulsions de 1880. Il fut prieur à la Grâce-Dieu puis à Tamié, de 1897 à 1926 et mourut en 1948.

LA VIE DU NOUVEAU TAMIÉ

Le simple exposé des faits marquants de la période 1861-1922 le montre à l'évidence : aux soixante-dix ans d'abandon ont succédé, pour Tamié, soixante années d'instabilité. Est-il possible de pénétrer plus avant dans la vie du monastère durant cette période agitée ?

Tamié à la recherche de ses origines.

Les premiers moines venus de la Grâce-Dieu eurent, dès leur arrivée, le souci de renouer avec l'ancien Tamié et avec leurs origines. Au cours de leurs longues courses, les quêteurs ne cherchaient pas seulement à rapporter l'argent qui manquait au monastère, mais aussi à récolter tout ce que la Révolution avait pu disperser de Tamié. Dom Théodore Pitoulet fut un des spécialistes de ce genre de travail ; dès 1862 il écrivait à un moine de la Grâce-Dieu qu'il avait récupéré 400 livres de l'ancienne bibliothèque.

« Nous avons déterré aussi des règlements manuscrits pour les religieux, d'autres pour le célébrant et ses ministres ; mais la pièce la plus curieuse que nous avons encore trouvée est un magnifique calendrier perpétuel fait par un religieux de Tamié ; ce calendrier me paraît un vrai tour de force.

Nous avons trouvé aussi chez Mgr le cardinal de Chambéry un manuscrit intéressant sur les réformes de Tamié et sa restauration... Je compte que nos quêteurs découvriront bien des choses éparpillées par toute la Savoie, car cette province n'a jamais été fouillée »¹.

[126] En décembre 1862, et l'on y vit tout un symbole, un libraire de Paris renvoyait... la clef de l'ancienne abbaye, qu'il avait acquise d'un maréchal-ferrant d'Albertville.

Un jeune historien qui parcourait alors les registres du Sénat de Savoie pour en retracer l'histoire, découvrit un jour un volumineux dossier qui renfermait les chartes de Tamié copiées autrefois pour établir les droits de nomination des princes de Savoie.

II en fit part à Dom Malachie, et ce dernier lui communiqua les documents entrés à nouveau en possession du monastère. C'est ainsi qu'en 1865, au bout de trois mois de travail, paraissait l'histoire de l'abbaye de Tamié, par Eugène Burnier.

« Nous crûmes faire une oeuvre utile à la Savoie, profitable aux Trappistes et peut-être intéressante pour quelques lecteurs », écrivait-il modestement². Sans doute cet ouvrage réveilla-t-il en Savoie le souvenir de la vieille maison cistercienne.

En 1869, P. Grégoire, qui quêtait dans le Jura, retrouva à Vitreux, chez une demoiselle nommée Olympe Boudot, un crâne humain qu'une inscription désignait comme celui de saint Pierre de Tarentaise lui-même. On sait que le premier abbé de Tamié était mort à l'abbaye de Bellevaux, en Franche-Comté, qui avait précieusement conservé ses reliques. Une part importante, sauvée des troubles révolutionnaires, était revenue à Bellevaux, lors de sa restauration par Dom Huvelin, et après les nombreux transferts de cette dernière communauté, se trouvait à la Grâce-Dieu. Le souvenir de saint Pierre de Tarentaise n'avait pas été pour rien dans la décision de racheter Tamié. Et voilà que la petite fondation retrouvait le « chef » du saint fondateur!

¹ - Lettre du 10 septembre 1862, à Dom Théophile; A.T. Le «manuscrit intéressant » est la relation de Dom Pasquier.

² - BURNIER, introduction, p. XXXI.

Minutieuse enquête fut ordonnée par le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, et, le 21 octobre 1871, la relique de saint Pierre arrivait à Tamié.

« J'ai grande confiance qu'il nous bénira et nous protégera si nous savons nous en rendre digne », écrivait Dom Théodore à Dom Malachie, devenu entre-temps abbé de la Grâce-Dieu³.

Les moines de Tamié n'avaient pas été les seuls intéressés par ce retour des reliques ; les diocèses de Savoie et en particulier la Tarentaise avaient gardé une dévotion toute particulière pour le saint archevêque. En 1873 le cercle catholique d'Albertville organisa, le 29 juillet, une solennelle manifestation de foi et de piété à Tamié. Après une messe matinale (3 h du matin !) à Albertville et à Faverges, les deux groupes se mirent en route chacun de leur côté et firent leur jonction aux abords de l'abbaye, sous le regard de Mgr Turinaz, nouvel évêque de Tarentaise. Tout le long, on avait chanté des cantiques du genre de celui-ci :

[127] « Rallions-nous à l'espérance, Le rendez-vous est à Tamié Viens à Jésus, viens, pauvre France, Par son coeur tout sera sauvé! ».

La longue file des pèlerins, évalués à 7000, défila dans l'église où avaient été placées les reliques, puis on se rendit sur l'emplacement de l'ancien monastère, où un autel avait été dressé ; une longue procession de 150 à 200 ecclésiastiques arriva, précédant la chasse portée par quatre religieux de Tamié. La messe fut célébrée par Mgr Turinaz ; après l'évangile, le P. Joseph, capucin célèbre alors dans toute la Savoie, monta dans une chaire installée à l'ombre d'un poirier sauvage, pour faire d'abondance l'éloge de saint Pierre de Tarentaise.

Puis ce furent les agapes fraternelles pour lesquelles les moines distribuèrent largement le pain. Dans l'après-midi, on exposa le Saint Sacrement sur le lieu de l'ancienne église, et Mgr Turinaz, à l'ombre bienfaisante du même poirier, put se livrer à tous les feux de l'éloquence.

_

³ - Lettre du 20 octobre 1871; A.T.

« Le papier ne peut en rendre ni la flamme soutenue, ni les éclats subits, ni les éblouissantes splendeurs ».

Enfin, dans l'église, le chant du Salve Regina par les moines mit un terme aux cérémonies, et le pèlerinage prit la route du retour⁴.

1877 ramenant le deuxième centenaire de la réforme, Dom Éphrem fit exhumer du chapitre les restes de l'abbé Jean-Antoine de Somont, pour les faire placer dans l'église, au milieu du choeur. L'archevêque de Chambéry vint en personne présider la cérémonie, et c'était encore une autre façon de resserrer les liens avec l'ancien Tamié. Dans le même temps, les lithographies du P. Fulgence Blériot diffusaient tant les richesses artistiques du monastère, anciennes portes, cheminées que le souvenir de Pierre de Tarentaise et celui de la réforme de Rancé.

Au moment des expulsions, en 1880, le chef de saint Pierre fut mis en sûreté; puis, entre 1885 et 1887, il semble qu'on l'ait promené processionnellement dans tous les diocèses de Savoie, peut-être pour donner plus de vigueur aux quêtes. Les difficultés de l'heure présente firent, quoi qu'il en soit, oublier un peu le passé, jusqu'au moment du repli de la communauté de la Grâce-Dieu. Dom Dupic n'aurait pas hésité à sacrifier Tamié s'il avait pu récupérer Hautecombe. Son rêve ne se réalisa pas, et, au cours de l'été 1909, les reliques de saint Pierre •possédées par la Grâce-Dieu rejoignaient celles de Tamié. Le monastère avait, à cette heure, bien besoin de retremper un peu sa ferveur dans le souvenir des vertus de son saint fondateur.

[128] Notre-Dame de la Trappe de Tamié.

Reliée à un si riche passé et placée sous un si puissant patron-nage, qu'en était-il de la vie régulière? Renouant avec l'abbaye de Dom de Somont, la communauté venant de la Grâce-Dieu apportait, pour autant, ses propres observances.

On sait comment, en 1790, le maître des novices de la Trappe, Dom Augustin de Lestrange, chercha refuge en

_

⁴ - Les grands pèlerinages de la Tarentaise en 1873, Annecy, 1873, p. 5-45.

Suisse, à la Valsainte. La communauté qui l'avait suivi renforça les austérités et les rigueurs de l'observance de Rancé. Il faut bien comprendre ces moines exilés, gardant les veux fixés sur leur pays où la Révolution se déchaînait ; péniblement affectés par les malheurs de leur pays et de l'Église, ils s'offraient en victimes le renforcement des signes extérieurs de pauvreté, de pénitence, de deuil, prenait ici sa racine. Du fait de ce transfert à la Valsainte des observances de Rancé on prit l'habitude de désigner les monastères de la Stricte Observance sous le nom de « trappe », le monastère primitif devenant « La Grande-Trappe ». Par Darfeld, fondé en 1795 et le Gard, fondé en 1818 par Darfeld, et qui repeupla Bellevaux en 1830, la Grâce-Dieu, héritière de Bellevaux, se rattachait à cette lignée partie des « trappistes » de la Valsainte. Jusqu'en 1880 environ le monastère de Tamié s'intitulera officiellement « Notre Dame de la Trappe de Tamié »⁵.

La présentation de la vie des trappistes, que fait Eugène Burnier dans l'introduction à son « Histoire de Tamié », nous donne, sinon le détail de la vie à Tamié en 1865, du moins l'idée qu'on s'en faisait :

« Abstinence perpétuelle de la viande, du poisson, des oeufs, du beurre et de tout assaisonnement sensuel, qu'on permet seulement aux malades. Les aliments usités sont : du pain de froment dont le gros son a été extrait, des légumes et des racines accommodées au sel, à l'eau et au laitage, avec de

⁵ - En fait, dès 1806, Darfeld avait pris de l'autonomie par rapport à la Valsainte. D'autre part le Gard (dans la Somme) se transporta en 1845 à Sept-Fons, qui devint abbaye-mère de la Grâce-Dieu et par là, de Tamié. - Suivant qu'ils se rattachaient à la Valsainte ou à Darfeld, les monastères furent organisés en deux congrégations autonomes, entre 1847 et 1892. Celle de la Valsainte - revenue, en fait, à la Grande-Trappe - recevant le nom de congrégation de la récente réforme de la Trappe, et celle de Darfeld, revenue, en fait, à Sept-Fons, recevant le nom de congrégation de l'antique réforme (de Rancé). Elles sont connues sous le nom de congrégation de la Trappe et de congrégation de Sept-Fons. En 1892, sous l'impulsion de Léon XIII, les deux congrégations, plus la congrégation Belge de Westmalle, s'unirent pour former l'Ordre des cisterciens réformés de N.D. de la Trappe, qui en 1902 devinrent simplement les «cisterciens de la Stricte Observance ». Mais le nom de Trappiste était trop populaire pour disparaître du langage courant... Cf. COCHERIL (Dom Maur), les cisterciens, in Les ordres religieux, la vie et l'art, Flammarion 1979, p. 425-439.

la bière, du cidre ou du vin mélangé d'eau pour boisson. Observation des jeûnes de l'ordre, surtout de celui qui commence au 14 septembre pour finir à Pâques. Pendant ce temps, les religieux font un seul repas, vers midi ; à la collation, on ne leur sert que trois onces de pain, et deux en carême. Silence absolu et continuel... L'étude n'est cultivée chez les trappistes que pour enseigner la théologie à ceux d'entre eux qu'on destine au sacerdoce, apprendre l'Écriture sainte et connaître les Pères de l'Église. Repos de sept heures pris dans un dortoir commun : chaque religieux a une cellule ouverte par dessus et fermée au devant par un rideau. Leur couche est faite de planches soutenues par des ais et couverte d'une paillasse piquée, de quatre doigts d'épaisseur, d'un oreiller et de quelques couvertures. Un bénitier et deux images, l'une de Jésus en croix et l'autre de la sainte Vierge, forment l'ameublement de la cellule, où on ne trouve ni table ni chaise. Les religieux dorment tout habillés, et ne [129] quittent que la chaussure ; l'usage du linge leur est interdit, même en cas de maladie.

Toutes ces austérités corporelles dont on vient de lire le détail ne sont, pour ainsi dire, que l'écorce du trappiste : son essence véritable, c'est la mortification intérieure, le renoncement absolu à sa propre volonté, et à tous les intérêts du monde »⁶.

Il faut faire la part du style du XIX^{ème} siècle, qui aimait à surenchérir sur les « effroyables austérités des religieux » ; mais le portrait est assez ressemblant. Voici, d'un autre côté, la lettre d'un novice à son curé, en 1874 :

«Je suis charmé du silence et de cet esprit de simplicité qui règne chez nous et surtout de cette vie pauvre et abjecte que l'on pratique dans la nourriture et les habits et dans les meubles : vous ne voudriez pas croire les austérités de nos bons pères dans le jeûne, le travail et surtout à chanter les louanges de Dieu : ils se lèvent tous les jours à minuit ou à une heure le plus tard et ne mangent presque jamais avant midi, et ils ont toujours un doux sourire sur les lèvres : moi je

-

⁶ - BURNIER, introduction, p. XX-XXII.

rougis quand je vois que je suis grondeur ou impatient, lorsque je vois ces grands hommes si humbles et si joyeux »⁷.

On ne doit pas douter de la sincérité de la vie religieuse menée à Tamié durant toute cette période, de 1861 à 1922. De petits carnets [130] couverts d'une fine écriture nous ont conservé le souvenir des résolu- de retraite, pieuses pensées, élévations, méditations quotidiennes. Il faut seulement faire la part de ce qui était dans la mentalité de l'époque, l'accentuation du côté pénitentiel, expiatoire, allant jusqu'au goût morbide : les premières photographies de moines, dans les années 1880, les représentent volontiers entre un crucifix et une tête de mort... Il faudra attendre quelques temps encore pour que l'on retrouve toute l'ampleur de la vocation monastique, toute sa place dans la construction de l'Église. Deux encycliques de Pie XI, en particulier, marqueront cette étape : *Multo plus* et *Rerum ecclesiae*. C'était en 1926 et 1927...

Par ailleurs, Tamié accueillit. Nous avons vu les visiteurs affluer pour le grand pèlerinage de 1873 ; à partir de cette date, les voyageurs ne cessèrent de passer à l'abbave, sans être pour autant guidés toujours par les mêmes motifs. Si, devant le monastère, la chapelle de la Vierge attirait les fidèles de Tarentaise, qui venaient chaque année, au jour de l'Assomption, en costume local, faire un pèlerinage devenu traditionnel, l'hôtellerie, dont l'entrée ne faisait qu'une grande salle, « pouvait facilement recevoir les visiteurs qui se plaisaient à venir goûter le fromage de Tamié, déjà bien réputé. Mais c'est surtout le dimanche, en été, que cette grande salle était bien occupée, car les jeunes gens et les jeunes filles de Seythenex, après avoir bien dansé aux Tilleuls, venaient se rafraîchir à Tamié, avant de regagner leur domicile. Les réunions, un peu tapageuses, étaient surtout agrémentées par les réparties d'un jeune P. Léon, portier et hôtelier. Mais cela ne devait pas durer, car, un beau matin, ce bon père mit la clef sous la porte et on ne l'a jamais revu »8.

⁷ - Lettre de Frère Jean Vincent au vicaire de Ballaison, 12 février 1874. F. Jean devait mourir en 1876 des suites d'un accident survenu pendant les foins.

⁸ - Témoignage d'un contemporain, P. Vincent - conférences du Centenaire,

Tamié n'accueillait pas que les danseurs venus de Seythenex. Un jour de l'été 1906, deux jeunes parisiens passionnés de chant religieux devisaient dans une des chambres de l'hôtellerie. En ce temps, Pie X venait d'amorcer la réforme du chant liturgique, désirant que le peuple chrétien «prie sur de la beauté ». Tout d'un coup, l'un d'eux, Pierre Martin, saisit le poignet de son compagnon, Paul Berthier: « Nous allons nous-mêmes fonder une maîtrise! », lui dit-il. Les Petits Chanteurs à la Croix de Bois étaient nés. Vingt-cinq ans plus tard, Paul Berthier pouvait écrire: «Quel envol est parti de ces vieux murs blancs, de cette alcôve voûtée, de cette étroite fenêtre d'où l'on voit une merveilleuse vallée... »⁹.

Tous les retraitants ne partaient pas avec de si beaux projets; mais les registres de l'hôtellerie, tenus à partir de 1911, montrent, jusqu'en 1922, un passage annuel d'une cinquantaine de personnes, Savoyards, Lyonnais ou Parisiens, pour des séjours le plus souvent assez brefs, d'un à trois jours, exceptionnellement allant jusqu'à dix jours. Latines, scripturaires ou sentencieuses (*Ibi aer purior, coelum apertius*), directes et convaincues (Vive les trappistes !) ou en vers de mirliton 10, les observations du cahier sont élogieuses, notant la cordialité de l'accueil, la généreuse hospitalité, l'admiration pour la vie des religieux. Tamié, qui, aux pires heures de son histoire, n'avait jamais oublié sa tradition hospitalière, se retrouvait là fidèle à ses origines.

1961, p. 125-128; A.T.

Nous emportons de notre séjour à la Trappe. Le meilleur et le plus doux souvenir. Car le Père Abbé n'est point du tout un satrape. Et tous nous espérons un jour y revenir!

 $^{^9}$ - Les Chroniques de la Manécanterie, n° 3, juillet 1931, p. 5.

^{- «}Ici l'air est plus pur, le ciel plus ouvert ». Cet aphorisme d'une savante latinité est de 1912. Pour les vers de mirliton, les anciens condisciples de Dom Dupic, de passage en 1913, ne craignaient pas d'écrire :

D'indéniables difficultés.

Comment expliquer, alors, les difficultés de la communauté de Tamié ? Si elle trouvait parmi les hôtes de nombreux admirateurs, pourquoi ne trouvait-elle pas plus d'imitateurs ? Bien des réflexions peuvent être faites sur les soixante années qui vont de la Restauration à 1923. La première constatation est l'instabilité des supérieurs : onze depuis Dom Malachie Regnault jusqu'au P. Bernard Krier, ce qui fait pour chacun une moyenne d'un peu plus de cinq ans ; or, dans le même temps, d'autres abbayes, comme Bellefontaine, n'ont guère qu'un seul abbé, Aiguebelle trois, etc.

Le recrutement n'a jamais été satisfaisant, durant la même période. La colonie venue de la Grâce-Dieu en 1861 comprenait 21 personnes ; dès la même année un novice de choeur reprenait le chemin de la Franche-Comté; en 1862, deux moines, un convers et deux novices convers repartirent. en 1863 deux moines s'en allèrent à leur tour, et le va-etvient continua. De 1861 à 1923, il y a eu 119 entrées de postulants. Sur ce nombre, on compte sept professions de voeux simples et quatre professions solennelles. Mais sur les sept profès simples, un est mort et six sont partis, et sur les quatre profès [131] solennels, un est mort et trois sont partis. Il n'y a donc eu aucune profession définitive, si l'on excepte un profès simple et un profès solennels morts peu de temps après leur profession. D'autre part, Tamié n'a connu aucune ordination de prêtre, de 1861 à 1927! La dernière remarque est que depuis 1861 Tamié s'est trouvé constamment aux prises avec la pauvreté, parfois avec la misère noire. Que d'essais, pourtant, que de travaux entrepris! On essaya d'abord de la meunerie ; en 1887 le moulin fut fermé, il n'avait rapporté que des dettes. Les tentatives de culture intensive, d'élevage en grand n'aboutirent jamais à rien de sérieux; la fromagerie seule vint en aide, mais ce fut pendant de longues années qu'il fallut vivre de quêtes faites au près et au loin. La propriété achetée à un prix trop élevé, la construction du moulin, le canal d'adduction des eaux du Bard, le déficit d'exploitation, toutes ces causes et d'autres encore amenèrent la constitution d'une dette considérable. Au prix de restrictions sans nombre, grâce à une économie touchant, disait-on, à l'avarice, Dom Thomas d'Aquin Berthet réussit à réduire cette dette, mais les événements de 1903-1904 la reconstituèrent en grande partie. L'arrivée en [132] 1909 du nombreux personnel de la Grâce-Dieu, sans la création de ressources proportionnelles, causa une nouvelle crise. On a vu comment, en 1913, l'on en vint à vendre les boiseries du réfectoire, comme, en 1880, l'on avait vendu la porte sculptée de l'église et la magnifique cheminée en noyer. n recourut à une vente de charité, à Paris... Seul l'essor de la fromagerie, dû aux circonstances favorables, si l'on ose dire! créées par la guerre de 1914, et une gestion plus prudente permirent au vieux monastère de retrouver un équilibre financier, après 1919¹¹. Laissons pour terminer la parole à quelques-uns des héros de l'histoire de cette période. En 1927, au moment de la parution de « L'Histoire de Tamié » par l'abbé Garin, Dom Albéric Staes, revenant sur la malheureuse affaire de Rueglio, qui avait motivé son départ, écrivait :

« Une des causes de la ruine de Tamié est venue de la Grâce-Dieu. Je ne sais plus quel abbé a retiré de Tamié en moins d'un an une douzaine de sujets pour en enrichir sa maison. Cette saignée a été presque mortelle pour le cher Tamié qui jusqu'à présent ne s'est pas relevé... La fondation d'un refuge a épuisé Tamié. Mais le chapitre général voulait que chaque maison eût son refuge en cas d'expulsion, et non sans raison. Les expulsions de 1880 avaient prouvé une triste leçon un peu partout. Les frères de Tamié ont été reçus dans les châteaux du voisinage, où on les employait comme de vulgaires domestiques, auxquels du reste ils étaient mélangés. Après la tourmente quelques-uns se sont fait tirer les oreilles pour rentrer au monastère. La vie du monde leur plaisait.

...Voilà comment je suis arrivé à Tamié, où j'ai beaucoup souffert. Je n'avais pas de monde, il me fallait vivre avec ce qu'il y avait. Je ne pouvais pas dominer l'élément morbide ; il n'y avait que cela ; l'un aspirait à la mitre de Tamié, l'autre me tolérait à peine et me reprochait l'achat d'une douzaine de

 $^{^{11}}$ - La Chronique de Tamié, n° 9, Avent 1931.

pots à fleurs, un troisième allait la nuit en compagnie de deux frères convers faire bombance dans une ferme voisine. Je ne me suis jamais considéré que comme un procureur ; aussi notre malle n'est jamais sortie de notre chambre»¹².

L'autre témoignage que nous entendrons, émouvant d'humilité, est la lettre d'adieu de Dom Dupic à sa communauté, datée du 28 octobre 1921. P. Augustin ne s'était pas senti la force de la lire lui-même et la fit lire par le P. Bernard Krier, son prieur...

« La communauté de Tamié, écrivait-il, n'a pas toujours été un modèle de régularité et de ferveur. J'en attribue à moi seul la cause. Je n'ai pas de peine à reconnaître que je n'étais pas fait pour gouverner un monastère. Le Bon Dieu me l'a montré avec plus d'évidence encore en m'envoyant de bonne heure la maladie et les infirmités sérieuses qui sont la cause déterminante de ma démission. Je serais vivement peiné si j'apprenais un jour que mon départ a pu devenir la cause initiale de la fermeture de Tamié. Cette communauté n'a pas [133] démérité, tous les supérieurs majeurs s'intéressent à elle et désirent qu'elle vive. J'espère donc que le bon Maître la maintiendra longtemps encore. Mon départ, vraiment voulu de Dieu, sera en définitive, pour vous, une grâce. Il vous procurera un nouveau supérieur, bon, ferme, et plus valide, qui, par la parole et par l'exemple, vous conduira, mieux que moi, dans la vraie ferveur cistercienne »¹³.

Quelques années plus tard, son rêve était exaucé. Tamié n'était pas encore à l'abri des épreuves, mais les années de patience et de souffrance allaient porter leur fruit.

¹² - Lettre de Dom A. Staës à Dom Alexis Presse, 25 février 1927, A.T.

¹³ - A.T.

TAMIÉ A LA RENCONTRE DE SON RENOUVEAU

Dom Alexis Presse ou la renaissance de Tamié.

« Le défaut de prospérité de Tamié, estimait l'archevêque de Chambéry, Mgr Castellan, à la mort de Dom Dupic, ne vient ni du climat ni de la situation élevée et retirée de l'abbaye, mais du manque d'ordre et de régularité ».

Une telle situation ne pouvait longtemps se prolonger : mais, sur place, ni le P. Bernard Krier, prieur, ni personne d'autre n'était capable de reprendre les choses en main.

On se mit donc en quête d'un supérieur. Un moine de Tamié, P. Nivard Renaud, qui jadis avait été étudiant à Rome, se souvint d'un de ses compagnons d'alors. Il s'agissait du P. Alexis Presse, moine de Timadeuc en Bretagne, qui, d'ailleurs, lors de ses voyages en Italie, avait eu l'occasion de faire connaissance avec Tamié.

Le Père Immédiat de l'époque, Dom Jean-Baptiste Chautard, abbé de Sept-Fons, consentit à ce que l'on donnât suite à cette idée. Qui était donc ce P. Alexis ? Né à Plouguenast (Côtes-du-Nord) le 26 décembre 1883, le jeune Mathurin Presse s'était présenté à Timadeuc peu avant de franchir le cap de ses vingt ans. La vie était rude, alors, dans ce monastère breton qui comptait tout juste une soixantaine d'années d'existence : travaux harassants, privations débilitantes, offices exagérément longs, esprit assez étroit, plus rancéen que cistercien, le tout dans un juridisme assez exigeant. Lejeune moine, frêle, intelligent et ardent, tenace,

sinon entêté, franchit [136] normalement les étapes de la formation, prononça ses vœux solennels en février 1908 et, en juillet de la même année, fut ordonné prêtre. En 1910, on l'envoya à Rome pour compléter sa formation théologique, mais il obliqua bientôt vers l'étude du Droit Canonique. Il devint même maître des étudiants romains. La guerre de 1914-1918 l'obligea à rentrer en France ; il retourna encore à la Maison Généralice vers la fin de la guerre, mais Timadeuc le rappela et l'envoya en 1920 à l'abbaye de Bonnecombe dans l'Aveyron où l'on avait besoin d'un professeur. C'est là qu'en février 1923 l'appel de Tamié vint le rejoindre. Immédiatement Dom Alexis partit pour Sept-Fons, puis pour Tamié où Dom Chautard en personne l'installa supérieur. C'était le 8 mars 1923.

Dom Alexis se mit aussitôt avec ardeur à l'ouvrage. Cependant les difficultés apparurent très vite : plusieurs de ceux-là même qui l'avaient appelé, heurtés par les idées très personnelles de leur nouveau supérieur, se détachèrent de lui et se retirèrent à Sept-Fons. Même de son Père Immédiat Dom Alexis ne reçut pas l'aide qu'il escomptait. De Timadeuc, son monastère d'origine, non plus. L'abbé de Scourmont en Belgique, Dom Anselme Le Bail, Breton lui aussi, se montra plus généreux et lui prêta tantôt un maître des novices, tantôt un chantre.

Malgré cet isolement, Dom Alexis ne se laissa pas abattre. Peu à peu monastère et communauté changèrent de visage. Le 10 mai 1925, un jeune moine, P. Louis La Bonnardière, de Grenoble, fit profession solennelle et affecta par testament tout son avoir à la restauration de l'église. Le lendemain s'ouvrait le chantier. Le chanoine Laurens, de Mende, une compétence en architecture cistercienne, dirigea les travaux, pourvoyant aussi au mobilier, et notamment à la construction d'un jubé de bois qui, conformément au rituel cistercien, séparerait le chœur des moines de celui des convers. De nouveaux vitraux furent posés, ornés chacun du blason des premières « maisons-filles » de Cîteaux.

A ce moment, Dom Alexis étant supérieur depuis près de deux ans, les autorités de l'Ordre consentirent, un peu à contrecoeur, à laisser procéder à une élection abbatiale. Dom Alexis Presse fut élu abbé de Tamié le 25 novembre 1925 et

reçut la bénédiction d'usage le 15 décembre suivant, des mains de l'archevêque de Chambéry Mgr Castellan.

Et le travail reprit de plus belle. Après l'église, le clocher : sa flèche, abattue en 1793, avait été remplacée par un moignon de toit qui devait protéger les murs mais défigurait la silhouette de l'église. En 1928, une nouvelle flèche pointait vers le ciel, différente, certes, de celle d'autrefois, mais si bien harmonisée avec les toitures de l'église qu'on la remarquait à peine. Un autre clocher attendait lui aussi d'être rétabli, celui du réfectoire, et, dès 1929, on entendit sonner la cloche [137] traditionnelle. Avec esprit de suite, Dom Alexis restaurait chaque année une partie ou l'autre des bâtiments du monastère : les cloîtres, le chapitre, la sacristie, le réfectoire, l'hôtellerie. A partir de 1926, l'installation de l'électricité, l'introduction de machines agricoles et l'achat de la première automobile rendirent la vie plus facile. L'organisation de la vie économique changea elle aussi : on liquida le cheptel dont l'entretien exigeait trop de travail, puis on acheta le lait dans les hameaux des environs. Un seul ouvrier suffisait à ce travail du ramassage du lait... La célébration de l'Office Divin gagna beaucoup à ces changements.

Les hôtes eux-mêmes purent être accueillis en plus grand nombre, soit dans l'aile nord du monastère, soit dans la maison « St-Pierre », distante de quelques centaines de mètres et aménagée spécialement. Il faut signaler aussi l'utilisation de l'ancien moulin, désaffecté depuis 1887 : un jeune prêtre du diocèse de Sens, le P. Ferrand, s'y intéressa, l'aména^gea à ses frais et en fit le siège d'une colonie de vacances pour les gars de l'Yonne, qu'il baptisa les Florimontains et gratifia d'une fière devise, «Ad summa per alta »! L oeuvre prospéra si bien qu'il fallut la développer : les écuries de l'ancien moulin devinrent la maison Ste-Humbeline, pour les enfants plus jeunes, et la grange de Martignon, la maison Ste-Aleth, pour les parents.

[138] Toutes ces transformations attiraient du monde dans le vallon et du recrutement en communauté. Le noviciat se développa grâce aux principes de Dom Alexis, qu'on trouvait parfois un peu larges. Mais l'abbé se justifiait en se réclamant de la sagesse de saint Benoît : « Que l'abbé mesure et dispose toute chose de manière que les forts désirent faire

davantage et que les faibles ne soient pas découragés »¹. Spécialement quand il voyait des aspirations monastiques authentiques tenues en échec par des questions de santé, Dom Alexis passait outre et accueillait.

Parmi les recrues qu'il reçut émergeaient de fortes personnalités, tel le P. Anselme Dimier. Il savait tout faire, aussi bien confectionner une paire de chaussures que relever un plan d'abbaye, ou conduire un cheval de labour. Il devint cellérier. Dom Alexis avait coutume de dire « Dans le monde, douze métiers égalent treize misères ; au monastère c'est différent ; plus on est expert de sa tête et de ses doigts et plus on peut rendre service ».

Avant d'entrer à Tamié, P. Anselme avait écrit ses souvenirs sur les « Bat' d'Af' » intitulés : « *Un régulier chez les joyeux* ». Une fois profès, il reprit la plume et écrivit « *La vie de saint Pierre de Tarentaise* », premier ouvrage d'une longue série².

Tous les talents étaient utilisés. Un novice montrait-il quelques dispositions pour le dessin, il devait s'improviser du jour au lendemain peintre ou sculpteur. Tel excellait dans l'art du fer forgé, tel dans le cuir repoussé, tel autre dans les minuties de l'ébénisterie.

Dom Alexis était très favorable aux études. Il avait trouvé un professeur solide en la personne de P. Alphonse, un Canadien, ancien rédemptoriste, et thomiste de la plus stricte observance. Devenu Savoyard, P. Alphonse s'imprégna d'un autre grand docteur, saint François de Sales : il lut intégralement et plusieurs fois les 26 volumes de ses oeuvres pour en écrire un vingt-septième, celui des Tables Analytiques.

A Tamié, aux heures d'étude, le scriptorium ressemblait à une ruche. La Patrologie Latine de Migne avait un grand succès, on butinait dans les Pères de l'Église, on se lançait

-

¹ - Règle de S. Benoît, ch. LXIV

² - Citons encore : *Saint Hugues de Bonnevaux*, Tamié, 1941; le *Cartulaire de N.D.-de-Bonnevaux*, Tamié, 1942; *La sombre Trappe*, abbaye St-Wandrille, 1946 ; *Saint Bernard et la Savoie*, Annecy, 1948, et la parution du premier volume de plans d'églises cisterciennes, commencée à Tamié et que P. Anselme poursuivit à Scourmont après 1948.

dans quelques traductions, et les longs hivers neigeux de Tamié en paraissaient moins longs. Dom Alexis ajouta au culte des saints celui des origines. Il constitua dans une tour du cloître, bien protégée contre l'incendie, une bibliothèque cistercienne pour laquelle il se passionna. Les bouquinistes de Paris et Dijon connaissaient bien l'adresse de l'abbé de Tamié toujours à l'affût d'acquisitions intéressantes, il réussit à mettre la main sur plusieurs manuscrits d'un très grand prix et sur de nombreux livres anciens devenus rarissimes. En raison de sa connaissance de l'histoire de l'ordre cistercien, Dom Alexis fut invité à faire partie de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, [139] devant laquelle il prononça son discours de réception le 16 décembre 1931. En la capitale de la Bourgogne, le thème ne pouvait être que celui de « La Réforme de Cîteaux ».

Grâce à son abbé, le monastère retrouvait son rayonnement. n le vit bien à l'automne 1932. Cette année-là marquait le huitième centenaire de l'abbaye. Des fêtes exceptionnelles, réparties sur trois jours, furent organisées. Tout un monde de grands personnages et d'amis fidèles fut invité. Les cérémonies se déroulèrent en plein air sur l'emplacement du premier monastère, où plusieurs processions fort pittoresques portèrent et rapportèrent les reliques insignes du fondateur, saint Pierre de Tarentaise. De sa plume alerte, Dom Alexis en retraça les phases et publia un album-souvenir abondamment illustré.

C'est à cette époque qu'il publia dans la Vie Spirituelle un article intitulé Une école de sainteté chez les cisterciens. L'auteur y exprimait toute sa foi, la foi granitique du breton, dans l'efficacité sanctifiante du premier Cîteaux. D'autres articles avaient précédé, autour des années 1930, dans la Revue Mabillon: l'un sur le Martyrologe cistercien, un autre sur Les observances adventices de l'Ordre de Cîteaux, un troisième posait la question: L'abbé de Rancé a-t-il voulu fonder une observance particulière?

En 1929, Dom Alexis dédiait au Révérendissime abbé général de Cîteaux, Dom Ollitrault de Keryvallan, une carte monumentale de tous les monastères cisterciens de France, dessinée par un des moines de Tamié. À partir de Noël de cette même année, une modeste « Chronique de Tamié » fut

publiée, qui allait au loin porter, aux familles des moines et à tous les amis, des nouvelles de l'abbaye et même de l'ordre. Dom Alexis, tout naturellement, fut enfin sollicité lors de la création en 1934 d'une revue officielle de l'Ordre : *Collectanea Ordinis Cisterciensium Reformatorum* dont Etienne Gilson saluait la naissance avec joie³.

Un autre futur académicien avait beaucoup soutenu Dom Alexis dans son oeuvre de restauration : c'était Daniel-Rops qui manifesta toujours au père abbé, à Tamié, puis à Boquen, une profonde estime. Professeur d'histoire au Lycée de Chambéry, Daniel-Rops reconnaissait bien volontiers qu'il devait sa « conversion » à Dom Alexis Presse. Aussi encourageait-il toutes ses initiatives.

Cependant l'abbaye continuait à remonter la pente et à retrouver une vitalité inconnue depuis longtemps. Au chapitre général de 1935, le dernier auquel il assista, Dom Chautard rendit compte de sa visite à Tamié et employa même le terme de « miracle » pour caractériser l'oeuvre accomplie en douze ans : « Je suis obligé, disait-il, de constater à Tamié un triple miracle : au point de vue du temporel, au point de vue du personnel, au point de vue du spirituel ».

[140] Un conflit douloureux.

Hélas! L'année suivante, les choses devaient prendre pour Dom Alexis Presse une tout autre tournure. Après tant de labeurs, le succès était enfin venu, mais à quel prix! Une peine intime avait littéralement habité tout le temps le coeur de l'abbé. En haut lieu, Dom Alexis n'était pas persona grata. Un conflit presque habituel, d'où, il faut bien le reconnaître, l'« hommerie » n'était pas absente, minait son prestige et faisait de l'abbé de Tamié un signe de contradiction. Son œuvre était brillante, mais on accusait son auteur d'être un brouillon et un révolutionnaire. Ce conflit était dû en grande part au caractère tout d'une pièce de Dom Alexis, qui n'était pas du tout diplomate et se heurta fatalement à d'autres personnalités de l'échelle hiérarchique.

 $^{^{3}}$ - La théologie mystique de saint Bernard, $Vrin,\,1934,\,p.\,237.$

Son ami, Dom Anselme Le Bail, lui écrivait le 30 mars 1929, à propos d'une publication en projet : « ... A votre place, j'élaguerai tout ce qui est de style caustique. Ces phrases enveniment et ne convainquent pas... Je regrette que mon ami garde cette manie de tout condamner amèrement, tous toujours, toujours tout... Vous prenez par cette tactique la voie la plus sûre pour susciter contre votre projet une opposition majoritaire. Ce sera dommage... Si vous voulez réussir, soyez comme votre compatriote d'adoption, saint François de Sales ».

Mais le conflit naissait encore plus des idées de Dom Alexis que, pour l'époque, il faut bien qualifier d'avancées. En somme, cet homme avait trop vécu l'histoire des origines cisterciennes en profondeur, il en avait trop assimilé l'esprit pour ne pas constater qu'à son époque on n'en vivait pas assez. Ces idées, Dom Alexis ne les cachait pas, il les aurait plutôt criées sur tous les toits, les articles, fort mal jugés à l'époque, dans la Revue Mabillon en témoignent. Dès lors on en vint à le considérer comme un révolutionnaire dangereux. Dom Alexis comprit que son idéal à lui, il ne pourrait jamais le réaliser à Tamié, où la communauté elle-même n'était pas toute de son côté. C'est alors que l'idée lui vint d'une fondation faite à titre personnel, en marge de l'ordre, où l'on serait, selon ses conceptions, plus fidèles à saint Benoît et à Cîteaux. Il y avait en Bretagne, pas très loin de son pays natal, une abbaye en ruine, l'abbaye de Boquen. Il constitua une société civile pour l'acheter, et, à l'occasion d'un voyage à Rome, entreprit auprès des congrégations romaines des démarches qui lui permettraient de mettre son projet à exécution en toute régularité canonique.

Les supérieurs de l'Ordre vinrent à le savoir. Dès lors le ciel se fit menaçant... Dom Alexis sentait venir l'orage. Au grand étonnement de ses moines, il ne voulut pas se rendre au chapitre général de 1936. n le manda par télégramme. Il partit donc, mais il allait au devant d'une condamnation presque unanime. Mis en demeure de choisir [142] entre la vie de l'ordre telle qu'on la menait à l'époque et sa fondation de nouveau type, il opta pour Boquen. Ce jour-là, 14 septembre 1936, Dom Alexis s'exclut et de l'Ordre et de son monastère si passionnément aimé. Page d'histoire extrêmement

bouleversante et douloureuse, et pour cet homme et pour ceux qui restaient à Tamié.

Suivre Dom Alexis dans son exode breton ne relève plus de cette histoire. Qu'il suffise de constater que jamais l'ancien abbé ne réussit à mettre sur pied une communauté stable et tant soit peu nombreuse. Vers la fin de sa vie il avouait simplement à l'un de ses plus intimes collaborateurs : «En fait, si notre essai à Boquen a réussi au point de vue matériel en ce sens que nous avons pu construire un monastère et restaurer l'église, pour ce qui est du but principal ce fut un échec complet et combien douloureux ! Jamais nous n'avons eu une communauté convenable avec des sujets suffisants et compétents... Vous savez si j'ai lutté, si j'ai peiné en ma pauvre vie ; j'ai échoué en tout humainement parlant, mais j'ai cette consolation de finir en disant toujours avec saint Grignon de Montfort : J'adore en tout la Providence, Dieu soit béni ».

Dom Alexis Presse est mort à Boquen le 1er novembre 1965, 29 ans après son départ de Tamié, cette abbaye qu'il avait sauvée.

Dom Marie Godefroid, successeur de Dom Chautard, nomma comme supérieur intérimaire de Tamié un religieux du monastère, le P. Marie Allemand. Dom Marie était né à Grenoble en 1900, et se découvrit à 15 ans une vocation de marin. Sur le point d'être admis à l'École Navale, il fut déclaré inapte à cause de sa vue, au dernier examen. Marie Allemand bifurqua alors vers l'École Centrale dont il sortit diplômé. Bien différent de ceux qui l'entouraient, une réussite simplement humaine ne pouvait, cependant, susciter son enthousiasme... La grâce, à son insu, le travailla. La prise d'habit de sa sœur aînée, au Carmel de La Tronche, fit resurgir sa formation chrétienne un peu estompée. «Je me suis converti à 25 ans, écrivait-il, d'un seul coup, par l'action de la grâce seule. Du jour au lendemain, Dieu me prenant, en quelque sorte, par la main, sans que j'aie fait de moi-même quelque chose de plus que la veille, sinon de consentir à son impulsion, je me trouvais complètement changé ».

Il se présenta à Tamié le 17 juin 1926, et, voulant réaliser la parole de l'Évangile : « Va, vends tout... suis-moi ! » - il vendit sa voiture donna tout son argent et porta ses habits aux

Petites Soeurs des pauvres, gardant pour tout bagage l'Évangile et « *L'Histoire d'une âme* », de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus.

L'oeuvre de P. Marie fut une oeuvre d'apaisement et d'encouragement. La secousse violente qui avait bouleversé l'abbaye ne devait démoraliser personne. Il fallait continuer, la maison devait vivre.

Normalement le supériorat de P. Marie aurait dû aboutir à une élection abbatiale. Tout le monde s'y attendait, mais la Providence en [143] disposa autrement. Peut-être la rigidité de P. Marie inspira-t-elle quelques craintes. Toujours est-il qu'à la visite régulière de 1938, l'abbé visiteur comprit que P. Marie ne faisait plus le compte des électeurs. Il le lui fit comprendre, l'envoya à Dom Belorgey, dont l'amitié et la chaleur humaine pouvaient le réconforter. Ainsi envoyé à Cîteaux, Dom Marie y reçut mission de s'occuper du noviciat, alors très florissant. Mais au moment où P. Marie songeait à se fixer au berceau de l'ordre, il fut appelé comme aumônier chez les moniales d'Igny. C'est là qu'en 1942, la maladie devait venir le frapper. Hospitalisé à Reims pour une banale appendicite, il fut tout à coup immobilisé par. une hémiplégie. Son état s'aggravant, on le transféra à l'hôpital Saint-Joseph à Paris, où les médecins diagnostiquèrent une tumeur au cerveau. Le malade garda sa lucidité jusqu'au bout. Quelque temps auparavant il avait écrit :

« Combien d'années encore à vivre ici-bas ? Je l'ignore, mais volontiers avec Consummata je redirai : Mourir ! Oh, il n'y a pas dans la langue humaine un mot plus délicieux. Mourir, c'est voir Dieu. Je voudrais mourir pour voir Dieu. J'ai soif de Dieu ». Père Marie fut exaucé, il s'éteignit doucement le 13 janvier 1943.

Dom Thomas et Dom Guérin.

La communauté n'étant pas encore en état d'engendrer son propre abbé, fit appel à un moine de la maison-mère, Sept-Fons : Dom Thomas d'Aquin Gondal. Louis Gondal était originaire du Cantal et avait été l'élève du futur cardinal Saliège au grand séminaire de Saint-Flour. Après l'intermède de la Grande Guerre, il entrait en 1921 à Sept-Fons, accueilli par Dom Chautard, et reçut le nom de F. Thomas d'Aquin. Il y demeura 27 ans et devint prieur et cellérier. En juillet 1938, Dom Marie Godefroid l'envoyait à Tamié «prendre l'air de la ruche », tandis que le P. Marie Allemand prenait le train pour Cîteaux. Le 22 novembre suivant, «Jour de pluie, de froid, de neige, d'éclairs et de tonnerre », Dom Thomas était élu abbé de Tamié.

La deuxième guerre mondiale, ses préludes et ses séquelles, sera la toile de fond de ces dix ans de supériorat. Septembre 1939 : il semble que les bureaux d'affectation se soient un peu amusés : Dom Thomas fut préposé à la réquisition des mulets à Ugine ; P. Guérin, la simplicité personnifiée, affecté au « deuxième bureau », à Lyon ; P. Denis, envoyé chez les « joyeux ». Deux autres eurent les honneurs d'une chronique militaire de Roland Dorgelès : « Mobilisé à un poste tranquille de défense aérienne dans le Sud-Est, ce brancardier barbu (P. Guerric) n'avait pu se résoudre à quitter un autre (P. Anselme), qui, appelé dans un service d'administration, s'était fait verser aux Chasseurs. Il avait donc demandé la même mutation, mais pas dans [144] les délais prévus : alors, le jour de l'embarquement, sans attendre la réponse, il s'était joint au 7ème bataillon de Chasseurs Alpins... Je m'étonnais de la grosseur de sa poche : son bréviaire. Jamais on ne lui a vu d'armes entre les mains ; il n'était venu que pour secourir et prier, comme à Tamié, leur abbaye des neiges... ».

Un feuillet mensuel, spirituel et humoristique, tiré à Tamié, faisait le lien entre les «frères absents » des fronts de l'Est, des Alpes, de Syrie. Le 10 mai 1940, tous les mobilisés étant en permission, le père abbé inaugurait dans le jardin du monastère une statue de la Vierge, « Notre Dame du Voeu », pour que tous les frères mobilisés reviennent sains et saufs à la maison. A l'issue de la cérémonie, on apprenait que, ce matin même, les «Panzer » allemands déclenchaient l'assaut.

Le mois suivant, il fut question d'évacuer le monastère, mais, sagement la municipalité de Plancherine décréta la «mobilisation sur place ». La guerre fut longue, et la «mobilisation sur place » de M. le maire trouva à s'exercer dans le droit d'asile qui fut souvent sollicité. Ce furent

d'abord les Juifs que pourchassaient les nazis. « L'ultime solution était de faire passer en Suisse ces hommes et ces femmes traqués... des filières furent mises en place, en particulier par la CIMADE... les passeurs pouvaient compter sur l'hospitalité discrète de la Trappe de Tamié pour les hommes, et du couvent de Chavanod pour les femmes ».

P. Anselme « avait connu le docteur S... pendant l'occupation, alors qu'il était traqué par la Gestapo et sur le point d'être pris, ce médecin juif décida de se cacher à la Trappe... il y resta de longs mois ».

Le monastère accueillit aussi M. Chevrier, de Faverges ; également recherché par les allemands. On lui donna le nom de Dom Cabrol et on l'occupa à sculpter le manteau de la cheminée du scriptorium ; il y grava, discrète, sa signature : une chèvre aux prises avec l'aigle nazi.

Un jour, le père hôtelier accueillait à la même table soldats et partisans des deux camps : Allemands en uniforme, maquisards en civil, un colonel italien et son ordonnance, également en civil, et quelques vrais retraitants qui ne se doutaient de rien. Le père hôtelier était dans ses petits souliers. Sans doute finirent-ils par soupçonner leur identité respective... mais, désarmés par l'hospitalité ainsi offerte, ils n'échangèrent que des cigarettes.

En ces temps de pénurie, on intensifia les cultures : le moindre lopin de terre était cultivé, on ramassa des faînes dans la forêt, on cultiva du colza pour en extraire de l'huile, on se risqua même à semer du blé. On remplaça par des boeufs les camions et les chevaux réquisitionnés.

Une turbine fut installée au moulin, qui rendit de grands services [145] quand la ligne était sabotée ou cassée par la neige. La guerre enfin achevée, des prisonniers allemands reconstruisirent le mur de clôture avant leur rapatriement.

Dom Thomas, en action de grâces pour les protections toujours reçues, éleva au coeur même du monastère, dans le préau, une Vierge, oeuvre de Georges Serraz : «Le Paradis de Dieu ». « Tant de dangers, au cours des siècles, ont menacé Tamié. Vous l'avez toujours gardé! »..Un parchemin glissé dans le socle de la statue portait la signature des 36 moines à Tamié ce jour-là, 10 juin 1948.

L'après-guerre vit affluer au monastère de nombreuses vocations. Lorsqu'on a affronté la mort, on est appelé à se poser les grandes questions de l'existence. C'est alors que certains sont saisis par l'Absolu de Dieu et par un besoin de communion avec Lui : on choisit le cloître pour réaliser cet idéal.

Cette vie contemplative trouva son apologie sous la plume du P. André Fracheboud, qui publia en 1943 une brochure, plusieurs fois copiée ailleurs : l'abbaye cistercienne de Tamié. n y trouve l'écho de ce qui était enseigné au noviciat à cette époque et qui fut répercuté ensuite dans l'ordre en de nombreuses retraites prêchées.

Une influence est aussi à signaler, celle de Dom Godefroid Bélorgey, abbé auxiliaire de Cîteaux. Il fut plusieurs fois invité à parler à la communauté. Sa spiritualité faite de présence aimante « sous le regard de Dieu » contribua à adoucir l'austère rigueur des observances trappistes. D'ailleurs, l'idéal de référence n'était plus la réforme de la Trappe par Rancé mais bien le premier Cîteaux et la spiritualité des premiers pères cisterciens.

Est digne de mention pour avoir marqué les frères à cette époque, le passage de Notre-Dame de Boulogne sous la forme de cette mission itinérante appelée « le grand retour », qui sillonnait la France en plusieurs parcours. Préparé par une retraite, son passage à Tamié fut marqué par une messe nocturne, les 28-29 juin 1946.

n se souvient aussi du passage des reliques de sainte Thérèse de Lisieux, le 29 avril 1947. Elles aussi voyagèrent en France, à l'occasion du cinquantenaire de la mort de cette sainte, dont l'influence spirituelle dans les monastères a été assez considérable en ce milieu du XXème siècle.

Le 12 septembre 1948, Dom Thomas d'Aquin, élu procureur général de l'ordre à Rome, donnait sa démission d'abbé de Tamié. Premier abbé issu de la communauté depuis 150 ans, son successeur, Dom Guérin Jordan-Meille était né à Cervens en Chablais. Prêtre du diocèse d'Annecy, il était vicaire à Abondance, quand il se mit en relation avec Dom Alexis et lui exposa son désir de vie religieuse, désir déjà ancien mais que les responsables diocésains voulaient éprouver. En 1934, l'évêque d'Annecy lui délivrait son

«exeat » et le 22 juillet, F. Guérin recevait l'habit de novice. Dom [146] Alexis, une fois parti à Boquen, espéra voir venir près de lui ce novice qu'il avait encouragé et guidé dans son choix. « Le nid est prêt, venez ! » lui écrivit-il. F. Guérin lui répondit : «Je suis venu pour Dieu, et non pour un homme... » et le 12 octobre 1936, il fit ses premiers voeux pour Tamié.

Devenu maître des novices, puis prieur, c'est lui qui, le 13 septembre 1948, communiqua à la communauté le télégramme expédié de Cîteaux, où le chapitre général tenait ses assises : Dom Thomas étant élu procureur, il fallait lui trouver un successeur. Le 19 octobre, le P. Guérin, prieur, était élu. Une heure après, il confiait : « Cela me dépasse ; mais je crois que le Bon Dieu veut voir jusqu'où je pousserai l'abandon ».

C'est avec le début de l'abbatiat de Dom Guérin qu'une chronique commença à être régulièrement rédigée, pour l'usage interne, relatant les événements de communauté, pour en dégager ce que l'histoire risque d'en retenir.

L'année sainte de 1950 fut marquée par un rassemblement insolite à l'époque dans un monastère : une assemblée de quinze évêques et de plusieurs théologiens et observateurs venus réfléchir ensemble sur quelques points de doctrine. Quelques jours plus tard, le pape Pie XII promulguait l'encyclique « *Humani generis* » qui traitait de ces mêmes questions et les tranchait sans appel...

1953 amenait le huitième centenaire de la mort de saint Bernard. On prit la mesure de l'influence, désormais prépondérante, de l'idéal cistercien primitif comme modèle de référence ; il fallait que cela fut dit, répété et étudié dans les textes eux-mêmes de ces premiers cisterciens, et, entre tous, saint Bernard. Ce centenaire y contribua largement par des conférences, congrès, expositions, publications. Tamié avait déjà, en 1943, publié une traduction des sermons de saint Bernard pour la fête de la Dédicace.

Dans les bâtiments, une restauration attendait d'être faite, celle de la partie de l'église dite « des séculiers », la partie réservée aux moines ayant été restaurée déjà par Dom Alexis. Sur le conseil d'un architecte d'art sacré, M. Novarina, de Thonon, on décapa les murs pour laisser apparaître la pierre brute ; les autels de bois doré venus de la

Histoire des moines de Tamié

Grâce-Dieu en 1909 firent place à un décor d'un extrême dépouillement. Après en avoir déconcerté beaucoup, cette «noble simplicité» finit par devenir aimable, et même désirable pour le reste de l'église. En communauté, toute une jeunesse se formait à la vie monastique, non sans provoquer une sorte de crise de croissance. Dom Guérin était un merveilleux directeur d'âmes pour qui se confiait à lui. Frêle et vibrant, il communiait à toute souffrance et savait rendre la [148] paix, mais il ne possédait pas ce don qui fait le chef : maintenir la cohésion entre les tendances diverses d'une communauté. Des difficultés s'élevèrent qu'un homme en bonne santé aurait sans doute aisément surmonté. Il donnait sa démission le 10 octobre 1960, non sans souffrance. « Ah! vous ne savez pas ce que c'est que d'être père et ne l'être plus! ».

DOM FRANÇOIS DE SALES ET LE RENOUVEAU CONCILIAIRE

Avec l'élection de Dom François de Sales, le 16 novembre 1960, s'ouvre pour Tamié la période contemporaine. Plus qu'oeuvre d'historien, il faudrait faire ici oeuvre de chroniqueur. Mais, vu l'importance de cette période postconciliaire, il nous semble opportun de jeter quand même un regard rétrospectif sur ces vingt années d'aggiornamento à Tamié pour en saisir tous les enjeux.

Paul Berthet est né en 1926, dans une nombreuse famille terrienne de Frangy, en Haute-Savoie. Après quelques années au grand séminaire d'Annecy, il entre à Tamié en 1947 et reçoit le nom de F. François de Sales. Ordonné prêtre en 1953, il est envoyé à Rome pendant deux ans pour y parfaire ses études de théologie. En 1960, Dom Guérin le nomme prieur, ultime préparation à la charge abbatiale qu'il reçoit en fin d'année.

Deux ans après s'ouvre le Concile Vatican II. Très vite, les moines perçoivent tout ce que cet événement porte comme chance de renouveau pour leur vie. Tamié s'ouvre volontiers à ce vent de l'Esprit.

Ces quelques années ont davantage modifié son visage que plusieurs siècles, sans infidélité cependant à son idéal.

En effet, c'est toujours l'essentiel de la vie monastique, la recherche de Dieu, qui conduit des hommes au monastère et les fait tenir¹ (1).

Tous les secteurs de la vie monastique se trouvèrent renouvelés. Trois causes : les décisions des différents chapitres généraux chargés [150] de cette adaptation (tous les deux ans de 1965 à 1971), l'entrée au noviciat de jeunes ayant vécu Mai 1968, et l'accueil plus large d'hôtes en recherche, nous obligèrent à réfléchir à la manière de rendre plus signifiante, pour nous et pour le monde, le style de vie que nous avons choisi.

Ce fut sûrement une grâce pour Tamié d'avoir vécu cette période dans la paix, et Dom François de Sales y fut pour beaucoup. Avec sagesse, calme et ténacité, toutes vertus bien paysannes, le P. abbé conduisit ses frères, en veillant pardessus tout à maintenir l'unité de la communauté. Les chapitres de l'abbé ainsi que des réunions communautaires préparèrent chaque changement important. Après une assez longue période d'expérimentation, une consultation de tous manifesta toujours une large majorité favorable à l'adaptation proposée.

Ce « renouveau » s'est particulièrement manifesté en trois domaines : la liturgie, la vie de communauté et l'accueil.

Une liturgie plus signifiante.

Première chronologiquement et par ordre d'importance, la réforme liturgique a beaucoup marqué notre communauté. Peu de temps après la promulgation de la Constitution conciliaire sur la liturgie, dès Noël 1964, nous avons pu expérimenter la « concélébration eucharistique », pratiquée aux débuts de l'Église. Ainsi remplaça-t-elle, peu à peu, les messes privées qui doublaient la messe conventuelle chantée. Comme nous étions, à ce moment-là, en train de restaurer la partie monastique de notre église (décapage des murs et

¹ - Pour une plus ample connaissance de l'idéal qui se vit à Tamié en 1981, on peut consulter l'ouvrage suivant : « *Religieux et moines de notre temps »*, Cerf. 1980, où l'on trouve de la page 59 à 85, le témoignage de neuf frères de Tamié.

élargissement des arches du clocher), nous avons pu aménager à cet effet l'autel et l'espace réservé à la célébration de l'eucharistie.

Puis ce fut l'adoption progressive du nouveau rituel de la messe, avec l'apparition de la langue vivante qui soulignait la remise en valeur de la liturgie de la Parole.

Mais le changement le plus important se fit sentir dans « l'Office Divin ». Dès 1967, Rome accorda deux permissions : la première concernant « l'usage du français lorsque l'Office est célébré avec des frères qui ne sont pas prêtres », et la deuxième donnant pouvoir aux instances compétentes de l'Ordre de désigner quelques monastères où puisse être expérimenté l'un ou l'autre des trois nouveaux schémas de redistribution des psaumes dans la prière chorale... L'application de ces deux permissions était conditionnée par le vote de chaque communauté. A Tamié le résultat de ces deux votes fut tel que notre monastère fut choisi, avec une vingtaine d'autres, pour cette expérience.

[152] Encouragée par ce choix, la communauté se mit à l'ouvrage, et, par étapes, entre décembre 1967 et juin 1968, tout l'Office se trouva refondu et chanté en français. Composé avec les moyens du bord, et grâce aux dons de P. Aelred qui sut écrire des mélodies simples et chantantes, le nouvel Office apparut vite comme une réussite et permit une participation active et priante de tous, y compris des hôtes venant de plus en plus nombreux se joindre à notre prière.

Devant les demandes de retraitants, surtout religieux, religieuses ou prêtres, qui souhaitaient pouvoir soutenir leur prière quotidienne, nous avons été amenés à enregistrer plusieurs disques et cassettes² offrant soit une journée d'Office à Tamié, soit un choix de pièces chantées dans notre liturgie. Sans que nous le voulions, ces enregistrements ont connu une diffusion assez grande parmi les laïcs et les communautés religieuses, créant ainsi une sorte de communion spirituelle entre Tamié et tous ceux qui, de loin, s'unissent à notre louange du Seigneur.

-

² - Édités par le Studio SM et par Bayard.

Progressivement, une collaboration s'est établie entre monastères, permettant de profiter des compositions venues d'autres horizons et créant un certain répertoire commun³.

Le renouveau de l'Office ne se limite pas, d'ailleurs, au passage du latin au français. Une place plus importante y est donnée à l'écoute de la Parole de Dieu, par des lectures plus longues et mieux choisies, et par des temps de silence qui favorisent l'intériorisation nécessaire. De même, l'introduction de prières d'intercession donne la possibilité de présenter à Dieu les grandes intentions de l'Église et du monde.

Une vie pleinement communautaire

Le langage de la prière étant devenu celui de la vie courante, c'est, en retour, tout le quotidien de la communauté qui s'est trouvé changé. Ce fut comme une redécouverte de la vie commune très intégrale des cisterciens, les relations fraternelles bénéficiant de ce nouveau climat. Cette dimension plus fraternelle fut marquée dans les faits, par l'adoption, en 1965, du statut sur « l'unification des communautés » qui décidait qu'il n'y aurait plus de distinction entre les moines choristes, qui s'adonnent en priorité à l'Office et aux études, et les frères convers qui passent plus de temps aux besognes manuelles. Désormais, tous les moines jouiraient des mêmes droits (entre autres celui d'élire leur abbé), auraient la possibilité d'acquérir une formation solide selon leurs capacités et leurs désirs, et participeraient également aux tâches matérielles de la communauté. Cependant, il y a toujours place dans le monastère pour des vocations particulières, suivant le tempérament ou l'évolution spirituelle de chacun, certains [154] pouvant aspirer à plus de solitude, d'autres à un style de prière plus simple que l'Office chanté.

⁻

³ - À noter spécialement l'influence de la CFC (Commission Francophone Cistercienne), à laquelle Tamié donne sa part de collaboration, qui par son travail de création d'hymnes et de tropaires offre aux communautés des textes nourris de la tradition biblique et patristique.

Autre conséquence de cette «unification », le sacerdoce n'est plus considéré comme le couronnement des études monastiques, mais plutôt comme un service des frères et des hôtes, pour lequel le P. abbé propose à l'évêque d'ordonner, suivant les besoins, tel ou tel frère qui, selon l'avis de tous, semble être apte à ce ministère.

Assez vite, nous nous sommes rendu compte que le silence traditionnel des trappistes pouvait être une ^gêne dans les relations fraternelles. Il ne s'agissait certes pas de perdre cette valeur essentielle, mais de découvrir tout ce que la parole pouvait avoir de positif lorsqu'elle est mise au service de la charité.

Cette évolution dans la conception du silence permit l'apparition progressive de réunions de communauté, où chaque frère peut partager sur l'essentiel de notre vie : « lectio divina », pauvreté, silence, etc.

Par ailleurs, le traditionnel «chapitre des couples » fit place à une « entraide fraternelle » plus vraie, où ceux qui le désirent s'efforcent de découvrir ce qu'il y a de lumière et d'ombre dans leur comportement et dans celui de leurs frères.

Lancées presque dès le début de l'abbatiat de Dom François de Sales, les «commissions sont aussi un lieu d'écoute et de partage. Plus directement voulues pour mettre en oeuvre la « coresponsabilité », elles associent chaque frère, dans la limite de ses compétences et de ses fonctions, à la bonne marche de la communauté dans des domaines aussi variés que la formation, l'accueil, la liturgie ou les «beauxarts », sans oublier la gestion et le travail.

Dans le domaine matériel, la fromagerie, sous la direction de F. Marie, reste le principal gagne-pain de la communauté, nous associant étroitement à nos voisins les agriculteurs de Seythenex et, plus récemment, de Saint-Ferréol.

Un élevage de moutons, lancé en 1960 par P. Jean, nous permet à la fois d'entretenir la propriété, de nous adonner à certains travaux des champs et de compléter les revenus de la fromagerie.

Ces ressources régulières et suffisantes ont permis à des cellériers entreprenants, P. Irénée, mort supérieur de la Trappe en 1975, et F. Maurice, de refaire l'ensemble des toitures et de restaurer tous les lieux réguliers : l'église, comme on l'a vu, le chapitre, le réfectoire et le scriptorium. Est à mentionner spécialement l'aménagement de trente cellules, inaugurées à Noël 1980, après trois ans de travaux. Destinées au repos de la nuit, elles permettent un sommeil meilleur et cet indispensable espace de solitude que créait, autrefois, le silence beaucoup plus strict.

[156] Une maison ouverte à tous

.Le secteur de l'accueil a pris, depuis vingt ans, une extension assez grande, tant en ce qui concerne les hôtes proprement dits, qui viennent passer quelques jours à l'abbaye, qu'en ce qui concerne les touristes de passage.

Il faut rappeler ici que, du fait de l'agencement des bâtiments, l'église et l'hôtellerie ouvrent directement sur la route. Plus que d'autres monastères où une clôture matérielle isole ces deux lieux, Tamié se trouve ainsi davantage en contact avec le monde extérieur. Ce fait a permis de recevoir sans difficulté hommes et femmes, et a beaucoup influencé le style d'accueil pratiqué à Tamié.

Cet accueil se caractérise, semble-t-il, le livre d'or des hôtes en témoigne, par une certaine simplicité et liberté qui donnent occasion aux retraitants de se rencontrer, s'ils le désirent, ou de vivre un temps de silence plus absolu. P. Claude, hôtelier depuis de longues années, veille discrètement à ce que chacun se sente accueilli et puisse profiter au maximum de son séjour⁴.

Tamié n'a pas échappé, bien sûr, au développement du tourisme et dès 1968, est apparue la nécessité d'offrir aux visiteurs d'une heure ce minimum d'informations sur la vie monastique qu'ils attendent. Réalisé par P. Benoît et quelques frères, un montage audiovisuel dit, plus et mieux qu'une visite, ce que les moines vivent à l'intérieur de leur clôture. Pour maintenir, dans les environs immédiats du monastère,

-

⁴ - Certains, jeunes ou moins jeunes, demandent à partager la vie monastique pour un temps seulement. Devant le sérieux de ces demandes, il a été prévu un statut de «stagiaire », c'est-à-dire un partage temporaire mais intégral de la vie monastique.

une zone plus silencieuse, ce montage, ainsi que le magasin de vente de fromage et de souvenirs, émigrent, pendant les mois d'été, dans une petite maison, appelée Saint-Lambert, à trois cents mètres.

Par cet effort d'accueil, nous essayons de rester fidèles, non seulement à la Règle de saint Benoît, mais aussi à une tradition remontant aux origines. Geoffroy d'Hautecombe, le biographe du fondateur de Tamié, n'écrivait-il pas en 1184 : « que saint Pierre de Tarentaise laissa en héritage à ses moines sa libéralité et sa compassion pour les pauvres, à tel point que, de nos jours encore, la renommée continue àdésigner les moines de Tamié comme plus accueillants et plus généreux » ?⁵.

Une ouverture à l'Église et au monde

Suivant en cela l'exemple du Concile, nous avons vécu, durant ces vingt ans, une ouverture plus grande à l'Église et au monde.

La séparation du monde, qui est une constante de la vie monastique, n'est pas synonyme de désintérêt pour ce que vivent nos frères les hommes. Une chronique de presse hebdomadaire, faite par l'un [157] d'entre nous, nous tient au courant des grands événements du monde. Nous profitons aussi de la venue chez nous de certaines personnes qui vivent des expériences intéressantes, ou qui travaillent dans des secteurs importants, pour leur demander un témoignage, dans le but d'alimenter et de soutenir notre prière d'intercession et de louange⁶.

Les relations avec le diocèse se sont aussi intensifiées et approfondies. Chaque année, nos évêques viennent passer une journée à l'abbaye, pour nous tenir au courant de la vie

⁵ - Geoffroy d'Hautecombe, *Vita sancti Petri Tarentasiensis*, in *Acta Sanctorum*, 10 mai.

⁶ - Cette sensibilisation aux grands problèmes des hommes s'est concrétisée par la constitution d'un groupe ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture). - Les trois monastères de Savoie : La Rochette, Hautecombe et Tamié, ont publié à cette occasion une plaquette commune intitulée : «Présence de saint Benoît en Savoie ».

de l'Église en Savoie. Les curés des paroisses environnantes montent aussi volontiers nous rendre visite, et participent aux diverses fêtes de la communauté. Certains événements plus exceptionnels, comme le huitième centenaire de la mort de saint Pierre de Tarentaise le 14 septembre 1974 par exemple, sont l'occasion de grands rassemblements, où prêtres et chrétiens de Savoie sont heureux de pouvoir manifester leur attachement à l'abbaye.

Sur le plan monastique, une collaboration s'est progressivement développée avec les autres monastères cisterciens de France, grâce à la tenue régulière de «réunions régionales » où les abbés et des [158] représentants des communautés se retrouvent pour se mieux connaître et débattre des multiples problèmes auxquels la vie monastique est confrontée aujourd'hui.

De même, les économes, maîtres des novices ou chantres des divers monastères cisterciens ou bénédictins, se retrouvent périodiquement pour s'entraider dans les domaines de la gestion, de la formation ou de la liturgie.

La célébration du quinzième centenaire de la naissance de saint Benoît, en 1980, a été l'occasion de manifester cet « oecuménisme monastique » grâce à de nombreuses rencontres inter-monastères à travers la France⁷.

Durant cet abbatiat de Dom François de Sales, Tamié eut aussi la grâce de s'ouvrir plus concrètement à d'autres maisons de l'Ordre.

En 1974 et 1975, par deux fois, le P. abbé, reprenant, un siècle après les fondateurs de Notre Dame de Consolation, la route de l'Extrême-Orient, s'en alla visiter les monastères du Japon.

En 1976, Tamié accepta de prendre la paternité de l'abbaye du Mont-des-Cats, dans le Nord, qui jusqu'alors dépendait comme nous de l'abbaye de Sept-Fons dans l'Allier. Notre communauté participe ainsi effectivement à cette sollicitude des monastères les uns envers les autres qui est un des fondements de la Charte de Charité.

_

⁷ - Cf. TAMIÉ AVANT TAMIÉ, note 2.

À l'automne 1978, Dom Jean Chanut, ancien abbé de Cîteaux et aumônier de trappistines zaïroises, vint plaider la cause de la communauté des Mokotos, au Zaïre, où, faute de cadres, de jeunes novices africains ne pouvaient être formés. Il nous demandait deux moines capables de venir en aide à cette fondation, faite par l'abbaye de Scourmont vingt-cinq ans plus tôt. Après mûres délibérations, consultations et votes, P. Victor, prieur, et P. Anthelme, sous-prieur, partaient pour ce lointain monastère en juillet 1979.

Six mois plus tard, l'abbé général demandait à Dom François de Sales lui-même d'administrer provisoirement le monastère de Sept-Fons, après la mort subite de Dom Dominique du Ligondès, jusqu'à ce que cette communauté pût élire son propre abbé. Le 12 décembre 1980, les moines de Sept-Fons choisissaient comme abbé Dom Patrick Olive. C'est alors, qu'après vingt années d'abbatiat, Dom François de Sales pensa que le moment était venu de laisser le gouvernement de sa propre maison à de plus jeunes mains, et demanda d'aller rejoindre en Afrique les frères qu'il y avait lui-même envoyés.

Le 7 mars 1981, les vingt-cinq électeurs présents choisissaient P. Jean-Marc Thévenet, prieur depuis un an, comme nouveau Père abbé et soixante-troisième successeur de saint Pierre de Tarentaise.

ANNEXE 1

Les étapes de l'admission et de la formation en communauté

Vouloir être moine ne s'improvise pas. Plus que le désir personnel et la bonne volonté, il y faut des aptitudes particulières, et, surtout, un véritable appel de Dieu. Plusieurs étapes sont aussi nécessaires pour éprouver le sérieux de la démarche et permettre un authentique discernement de la vocation.

I - L'ESSAI

Après un indispensable séjour à l'hôtellerie du monastère pour un premier contact et un élémentaire examen des motivations, l'homme en recherche est invité à vivre environ un mois parmi les moines, afin qu'il puisse se rendre compte concrètement de la réalité monastique.

Le regardant est agrégé au groupe du noviciat, et rencontre fréquemment le maître des novices, qui l'aide à s'adapter et à découvrir la volonté de Dieu.

II - LE POSTULAT

Si cet essai confirme son aspiration, le candidat, après un temps de réflexion hors du monastère, fait une demande d'entrée en communauté, en présence de tous les frères assemblés dans la salle du chapitre. Il devient alors *postulant*.

III - LE NOVICIAT

Si, après plusieurs mois, le postulant persévère dans son projet, sur sa demande, et après accord du P. abbé et de son conseil, il commence le noviciat. Une célébration communautaire au cours de laquelle il reçoit l'habit, marque le début de cette nouvelle étape de deux années.

Pendant ce temps fort de sa formation, le *novice* assimile par le coeur les grandes valeurs de la monastique. Il y est aidé par

le P. maître et le P. abbé afin de répondre toujours plus librement et personnellement à sa vocation.

Au bout d'un an de noviciat, le nouveau frère se présente devant la communauté pour faire le point sur son évolution spirituelle. Chacun peut l'interroger ou l'inviter à tel ou tel effort de conversion.

IV - LA PROFESSION TEMPORAIRE

Le noviciat achevé, le frère se présente pour la seconde fois à la communauté. Par vote celle-ci se prononce sur l'admission du novice à la profession temporaire. Il se lie alors à la communauté par des voeux de trois ans, qu'il pourra renouveler jusqu'à neuf ans.

A la fin de la première année de ses voeux, le frère quitte le groupe du noviciat pour celui des jeunes profès et s'intègre ainsi davantage à la vie de la communauté. Commence alors une nouvelle période de formation caractérisée par des études bibliques et théologiques plus approfondies. Le frère étudiant est stimulé par un travail de groupe, animé par un responsable des études, et soutenu par un accompagnateur personnel.

Un an et demi environ après ses premiers voeux, le *jeune profès* se présente encore à la communauté. Celle-ci exprime son appréciation par un vote de sondage en vue d'un engagement définitif.

V - LA PROFESSION SOLENNELLE

Au terme de ses voeux temporaires, une ultime présentation du jeune-profès devant la communauté introduit le vote d'admission définitive.

Alors, dans l'église du monastère, le frère promet publiquement et pour toujours obéissance, stabilité, conversion de la vie selon la Règle de saint Benoît. Puis il reçoit la *coule*, vêtement traditionnel du moine.

La formation n'est pas achevée pour autant. Le frère *profès solennel* approfondira encore, parfois hors du monastère, ses connaissances spirituelles, intellectuelles et manuelles. De toutes façons, le moine s'est engagé à une vie de formation permanente dont il doit se sentir responsable avec tous ses frères.

ANNEXE 2

Les abbés de Tamié

Les dates sont celles du début et de la fin des abbatiats. Pour les noms les plus anciens de la liste - jusqu'au XIIIème siècle - les dates extrêmes où l'on trouve tel abbé mentionné dans des chartes. Ce qui ne va pas sans une certaine approximation. Par rapport à BURNIER et GARIN, nous avons éliminé certains noms qui ont paru douteux. Cf. les notes des premiers chapitres.

- 1 PIERRE DE TARENTAISE, 1132-1141.
- 2 BERNARD DE MAURIENNE, 1141-1146.
- 3 ROBERT.
- 4 PIERRE, 1150-1151.
- 5 GUY DE BEAUFORT, 1156-1163.
- 6 PIERRE D'AVALLON (ASCHERIUS), 1163-1168.
- 7 GUY DE CEVINS, 1168-1172.
- 8 PIERRE DE SAINT-GENIS, 1172-1207.
- 9 GIROLD DE LA TOUR, 1207-1222.
- 10 HUMBERT D'AVALLON, 1222.
- 11 BERLION DE PONT-DE-BEAUVOISIN, 1223-1234.
- 12 GUILLAUME DE BOGES, 1234.
- 13 PIERRE DE SEYTHENAY, 1237-1242.
- 14 BERLION DE BELLECOMBE, 1242-1245.
- 15 GUY ou GUIGUES, 1246-1250.
- 16 JEAN, 1251.
- 17 JACQUES D'AMEYSIN, 1253-1262.
- 18 ANTHELME DE FAVERGES, 1263-1276.
- 19 ANSELME D'ALLEVARD, 1277-1304.
- 20 HUGUES DE LA PALLUD, 1305-1322.
- 21 JACQUES PASCAL D'YENNE, 1322-1343.
- 22 JACQUES DE RIBOT, 1343-1348.

- 23 RAOUL DE SEYTHENAY, 1348-1358.
- 24 GÉRARD DE BEAUFORT, 1358-1380.
- 25 GUILLAUME GUINAND DE NARBONNE, 1381-1391, désigné par l'antipape Clément VII.
- 26 PIERRE CASTIN, 1391-1400, désigné par l'antipape Clément VIL déposé par le Chapitre Général.
- 27 PIERRE DE BARIGNIE, 1400-1420, désigné par le pape Boniface IX.
- 28 CLAUDE PARET, 1420-1454, élu normalement.
- 29 GEORGES JOCERAND DE CONS, 1454-1471, désigné par le
- 30 URBAIN DE CHEVRON, 1472-1484, désigné par le duc, commendataire, non-moine.
- 31 AUGUSTIN DE LA CHARNÉE, 1484-1492, désigné par le duc.
- (A Rome, compétiteur : J.-J. SCLAFENATUS, évêque de Parme, commendataire de Tamié).
- 32 URBAIN II DE CHEVRON, 1492-1500.
- 33 JACQUES-FRANÇOIS DE CHEVRON, 1500-1506, commendataire, non-moine; il a 8 ans en 1500.
- 34 ALAIN LACEREL, 1506-1527, élu régulièrement. (À Rome, compétiteur : FATIUS SANTORIUS, cardinal de Sainte-Sabine, commendataire de Tamié).
- 35 ÉTIENNE GIQUEL, 1520-1537, désigné en 1520 comme coadjuteur de Dom Lacerel.
- 36 PIERRE DE BEAUFORT, 1537-1584, commendataire, mais fait profession.
- 37 JEAN DE CHEVRON, 1584-1595, commendataire, désigné par le duc, mais fait profession.
- 38 FRANÇOIS-NICOLAS DE RIDDES, 1595-1645, désigné par le duc.
- 39 FRANÇOIS-NICOLAS DE LA FOREST DE SOMONT 1635-1659, coadjuteur en 1635.
- 40 JEAN-ANTOINE DE LA FOREST DE SOMONT, 1659-1701, nommé par le duc en 1659, son élection ne fut confirmée qu'en 1665.
- 41 JEAN-FRANÇOIS CORNUTY, 1701-1707, agréé par le duc.
- 42 ARSÈNE DE JOUGLA, 1707-1727, Français, élu par la communauté, pendant l'occupation française.
- 43 JACQUES PASQUIER, 1727-1734, désigné par le roi de Sardaigne Victor-Amédée II.
- 44 Jean-Baptiste MANIGLIER, 1734-1757, retour à la libre élection.
- 45 JEAN-JACQUES BOURBON, 1757-1767.
- 46 JOSEPH ROGES, 1769-1783.
- 47 BERNARD DESMAISONS, 1783-1789.
- 48 CLAUDE GABET, 1789-1793, abbé du Mont-Cenis, 1801-

Histoire des moines de Tamié

1813.

Suppression du monastère, et exil des moines 1793.

Tamié II

Restauration par la Grâce-Dieu, 1861.

- 1 MALACHIE REGNAULT, prieur, 1861-1871.
- 2 THÉODORE PITOULET, prieur, 1871-1875.
- 3 ÉPHREM SEIGNOL, prieur, 1875-1883.
- 4 POLYCARPE JARICOT, prieur, 1883-1888.
- 5 THOMAS D'AQUIN BERTHET, prieur, 1888-1890 et 1891-1901.
- 6 FORTUNAT MARÉCHAL, 1890-1891.
- 7 ALBERIC STAES, prieur, 1901-1905.
- 8 BERNARD LARMES, supérieur, 1905-1909.

Tamié III

Repli de la Grâce-Dieu à Tamié, 1909.

- AUGUSTIN DUPIC, abbé de la Grâce-Dieu, 1909-1921.
- BERNARD KRIER, supérieur, 1921-1923.
- ALEXIS PRESSE, supérieur, 1923-1925 abbé 1925-1936.
- MARIE ALLEMAND, supérieur, 1936-1938.
- THOMAS D'AQUIN GONDAL, abbé, 1938-1948.
- GUÉRIN JORDAN-MEILLE, abbé, 1948-1960.
- FRANÇOIS DE SALES BERTHET, abbé, 1960-1981.
- JEAN-MARC THÉVENET, abbé, 1981-2003
- VICTOR BOURDEAU, sup. *ad nutum* 2003-2004 abbé 2004-2011.
- GINEPRO (Franco) RIVA, abbé 2011.